

Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le 10 JUL. 2014



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 JUILLET 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A163

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage - - Rapports du délégataire de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'année 2013

Le 3 juillet 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle Tino Rossi aux Pennes-Mirabeau, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 27 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - ALLIOTTE Sophie - AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille - AMIEL Michel - ARDHUIN Philippe - AUGÉY Dominique - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BONTHOUX Odile - BORELLI Christian - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOYER Raoul - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CIOT Jean-David - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FABRE AUBRESPY Hervé - FREGEAC Olivier - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUÉIX Roger - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - ROUVIER Catherine - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SLISSA Monique - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TERME Françoise - YDE Marcel - ZERKANI Karima

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : BACHI Abassia donne pouvoir à BOUDON Jacques - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - BERNARD Christine donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - CHARDON Robert donne pouvoir à GALLESE Alexandre - DAGORNE Robert donne pouvoir à MANCEL Joël - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques - MALLIE Richard donne pouvoir à SALOMON Monique - MERGER Reine donne pouvoir à AUGÉY Dominique - ROLANDO Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SUSINI Jules donne pouvoir à TAULAN Francis - TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE AUBRESPY Hervé

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUVET Jean-Pierre - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - FERAUD Jean-Claude - FILIPPI Claude - PEREZ Fabien - PROVITINA-JABET Valérie

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Philippe ARDHUIN donne lecture du rapport ci-joint.

04_3_01

CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Rapporteur : Philippe ARDHUIN

Politique publique : Habitat et politique de la ville

Thématique : Gens du voyage

Objet : Rapports du délégataire de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'année 2013

Information du Conseil

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé de prendre connaissance des Rapports annuels d'Activités de la Délégation de Service Public (DSP), afférente à l'animation et la gestion des Aires d'accueil des Gens du Voyage d'Aix-en-Provence, Le Réaltor et de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes, confiées à l'association ALOTRA. La mise en service, le 1^{er} Juillet 2013, de la nouvelle Aire d'Accueil du secteur de Fuveau /Meyreuil, Rives Hautes, a notamment permis le séjour sur les **2** sites de **865** personnes, soit **308** caravanes, générant une hausse de **29,70 %** de la recette directe perçue auprès des voyageurs, celle-ci se fixe à **62 868 € TTC**. Par ailleurs, les activités socio-éducatives dispensées sur ces Aires démontrent qu'elles remplissent parfaitement leurs rôles d'accueil et de lien social auprès des Gens du Voyage. Bien que leur bilan global économique soit légèrement excédentaire, **+ 3 371€ TTC**, celui-ci aurait été plus favorable si ces Equipements Publics n'avaient pas à connaître régulièrement la proximité de stationnements illicites de voyageurs s'installant en dehors des Aires prévues à cet effet.

Exposé des motifs :

Depuis le 1er janvier 2001, la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (CPA) a autorité sur la totalité de son territoire en matière de création, aménagement et gestion des Aires d'Accueil pour les Gens du Voyage.

Par délibérations du 25 juin 2004 et du 11 décembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de la gestion déléguée des Aires d'Accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix et a autorisé Madame le Président à lancer la procédure de sélection du Délégué, celle-ci étant conduite conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

L'attribution d'une Délégation de Service Public relève de la procédure prévue par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite « loi Sapin » relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

C'est dans ce cadre juridique que, par décision du 10 décembre 2010 faisant suite à une procédure de mise en concurrence, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix a décidé de déléguer l'animation et la gestion de ces Equipements Publics communautaires à l'association ALOTRA.

Cette Délégation de Service Public est régie dans le cadre d'une nouvelle convention d'affermage d'une durée de 7 ans qui a pris effet le 1^{er} janvier 2011. Son objet a trait à la gestion, à l'organisation ainsi qu'à la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des Aires d'Accueil des Gens du Voyage communautaires existantes et futures. Les missions afférentes sont définies par l'article 6 du document contractuel idoine.

Depuis le 1^{er} Juillet 2013, date d'ouverture au public de la deuxième Aire d'Accueil communautaire, le droit de contrôle de la CPA s'exerce à l'égard de l'Aire d'Accueil d'Aix en Provence, Le Réaltor, mais concerne également la nouvelle Aire d'Accueil afférente au secteur de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes.

Cette démarche est conforme aux dispositions de l'Article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Ainsi, afin de permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement, des conditions financières et des dispositions techniques de ce service délégué, le gestionnaire doit fournir à la CPA, au plus tard le 1^{er} mai de chaque exercice, les

Rapports d'Activités idoines, comprenant notamment un compte-rendu technique, un compte de résultats financiers, ainsi que tout élément permettant une analyse précise de cette délégation.

C'est donc l'examen des Rapports Annuels de chacune de ces Aires d'Accueil qui est soumis à l'assemblée qui doit en prendre acte. Ceux-ci ont préalablement été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 20 juin 2014.

Par souci de lisibilité et d'efficacité, seules les synthèses de ces documents sont annexées à la présente. Pour toute consultation éventuelle des bilans d'activités consolidés, ceux-ci demeurent à la disposition de chacun d'entre vous. Il sont disponibles dans les locaux de l'Hôtel de Boadès, 8 Place Jeanne d'Arc, à Aix en Provence, au secrétariat général.

Conformément à la législation en vigueur, l'Aire d'Accueil Le Réaltor, agréée Centre Social par la C.A.F, et l'Aire d'Accueil Rives Hautes, poursuivent leurs multiples missions auprès des voyageurs tout en assurant des relations constantes avec les services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix mais aussi avec les autres partenaires institutionnels et les services sociaux de proximité. Ces dispositions permettent d'intervenir rapidement et si besoin conjointement, pour aborder d'éventuelles difficultés que pourrait poser le séjour des gens du voyages dans l'agglomération.

Les actions sociales et les mesures de soutien et d'accompagnement des familles mises en œuvre sur les deux sites, par le Délégué, traduisent des réelles avancées dans les quatre secteurs contractualisés sommairement énumérés ci-après :

- Accueil et suivi des familles : accompagnements socio-éducatif et administratif, domiciliations, instructions des dossiers RSA et des prestations sociales, accès à l'emploi et à la formation, etc..... En 2013, ce secteur a nécessité plus de **3600** entretiens et interventions auprès des familles.
- Santé et prévention : consultations médicales PMI, prévention et dépistages, hygiène bucco-dentaire, sensibilisation aux violences conjugales et sur les enfants, actions en faveur de la citoyenneté et de l'éducation à la santé, etc.... Bien que les permanences PMI soient suspendues pour des raisons de sécurité, près de **40** actions ont été engagées en 2013 dans le domaine de la santé et de la prévention.

- Scolarisation et soutien scolaire : inscriptions en établissements scolaires, cours de soutien, liaison avec le CNED et le CASNAV, ateliers d'alphabétisation et de soutien à la parentalité, etc..... En 2013, **265** élèves ont bénéficié sur les 2 sites des actions en faveur de la scolarisation et du soutien scolaire.
- Animation et accès à la culture : organisation d'ateliers ludiques, créatifs, éducatifs et culturels, organisation de sorties, participation aux manifestations des communes (carnaval d'Aix en Provence, Salon du livre...) développement de projets spécifiques (débats, vidéo, spectacles, sports) etc....Près de **1000** initiatives ont été engagées en 2013 sur les deux Aires dans les secteurs de l'animation et la culture.

Les éléments chiffrés contenus dans le rapport d'activités de l'Aire d'Accueil Le Réaltor, sont comparés entre eux à compter de 2011, première année de sa gestion par ALOTRA, dans le cadre de la nouvelle Convention de Délégation de Service Public.

En revanche, le caractère récent l'Aire d'Accueil Rives Hautes ne permet pas une telle comparaison. Seules les données chiffrées afférentes aux 6 premiers mois de sa gestion sont mentionnées dans les documents idoines.

En 2013, **679** personnes ont été accueillies sur l'Aire d'Accueil Le Réaltor. Le travail et les prestations dispensées par le personnel de gestion et l'amélioration constante des aménagements, opérée par la CPA, permettent de fidéliser les Voyageurs. Ainsi la durée moyenne du séjour connaît un accroissement régulier très significatif et se fixe désormais à **43** jours par famille alors qu'elle était de 19,5 jours par famille en 2008 et de 32 jours par famille en 2010.

A cette fréquentation s'ajoutent les **186** personnes accueillies de Juillet à Décembre 2013 sur l'Aire d'Accueil de Fuveau/Meyreuil qui dispose d'une capacité de 23 places, soit près de la moitié de celle d'Aix-en-Provence. La qualité de ses équipements et de sa gestion portent, dès la première année de fonctionnement, la durée moyenne du séjour à **52** jours par famille.

En 2013 les 2 Aires communautaires ont donc accueilli **865** personnes, soit **308** caravanes. Le taux annuel d'occupation globale est maintenu à plus de 70 % malgré, la progression régulière des stationnements illicites en dehors des Aires aménagées,

la forte augmentation de la durée moyenne des séjours sur les Aires existantes et la mise en service d'un deuxième Equipement Public depuis Juillet 2013.

Ainsi, malgré un environnement parfois défavorable, l'occupation globale annuelle des 2 Aires d'Accueil s'établit à **13 138 journées / caravanes**.

Cette fréquentation a produit une recette totale perçue auprès des usagers de **62 868 € TTC**, soit plus 29,70 % par rapport à 2012. Les produits totaux des budgets d'exploitation se fixent à **418 204 € TTC**, alors que les dépenses globales idoines s'établissent à **414 833 € TTC**, dégageant ainsi un léger excédent de **3 371 € TTC**.

Il est à noter que le rapport R/D, soit Recettes directes auprès des voyageurs / Dépenses totales d'exploitation, qui caractérise toute Délégation de Service Public (DSP), est supérieur à 15%. Sur le plan juridique, pour ce type d'activité non commerciale, ce taux est parfaitement compatible avec la nature contractuelle de la DSP.

Néanmoins l'analyse économique globale ne doit aucunement masquer les particularités afférentes à chaque Equipement Public.

En effet, pour l'Aire d'Accueil Le Réaltor, la baisse significative de plus de 4 % des charges d'exploitation, suite à des mesures d'économies engagées par le gestionnaire, et, l'augmentation de plus de 14 % des produits d'exploitation, ont généré un excédent de **34 575 € TTC**.

En revanche, le Compte annuel de Résultats de l'Aire d'Accueil Rives Hautes, concernant ses 6 premiers mois de fonctionnement, laisse apparaître un montant total des charges d'exploitation supérieur de plus de 42% par rapport au total des produits, dégageant ainsi un déficit de **31 204 € TTC**.

Cette situation est inhérente à la première année de fonctionnement de cette Aire d'Accueil. En effet, l'ouverture de cet Equipement Public a généré par anticipation des charges annuelles impactant pleinement les Compte de Résultats 2013 du gestionnaire, (abonnements fluides, achats de matériels dès l'ouverture, assurances, consommations.....ect). Par ailleurs les charges de personnel ont pesé sur les comptes dès les recrutements intervenus lors de la livraison de l'Equipement par la CPA, soit en Avril 2013. Ayant été ouvert au public seulement le 1^{er} Juillet 2013, les recettes afférentes et les subventions des organismes publics et CAF ont donc été effectives avec un réel décalage de 3 mois sur les dépenses.

De surcroît, la montée en puissance de la recette produite par la fréquentation de l'Aire a également été significative à compter de Septembre 2013 lorsque le taux de fréquentation a atteint les 99%.

Néanmoins, ce bilan économique aurait été plus favorable, si ces Aires d'Accueil n'avaient pas eu à connaître régulièrement la proximité de stationnements illicites de voyageurs s'installant en dehors des équipements prévus à cet effet, ce fut notamment le cas pour l'Aire d'Accueil Le Réaltor qui a été confrontée, à compter de Septembre 2013, à l'occupation illicite du Terrain de Grands Passages situé à ses abords.

L'Aire d'Accueil Rives Hautes, a également subi le même préjudice dû notamment aux stationnements illicites survenus sur la zone d'activités du Carreau de la Mine de Meyreuil.

Ces occupations illicites génèrent pour le gestionnaire des charges supplémentaires (vols de fluides, dégradations,...ect), mais de surcroît, elles réduisent fortement l'attractivité des Aires d'Accueil qui, le cas échéant, pourraient connaître des taux d'occupation bien plus élevés et donc des recettes plus conséquentes. Ces stationnements illicites mettent donc réellement en péril l'équilibre économique de la DSP de gestion des Aires d'Accueil communautaires.

Par ailleurs, indépendamment des coûts et des difficultés de gestion qu'ils induisent, ces stationnements illicites posent parfois des problèmes de sécurité, de tranquillité et d'hygiène publiques.

Compte tenu des investissements engagés par les finances communautaires pour se mettre en conformité avec les obligations du Schéma Départemental par la construction des nouvelles Aires d'Accueil, il semble utile de s'interroger sur la mise en œuvre effective, par les Pouvoirs Publics compétents, des mesures coercitives adaptées et cohérentes prévues par les textes.

Nonobstant cet état de fait, à la lecture des éléments financiers il est à constater qu'au fil du temps, pour un service rendu en nette amélioration, tant quantitative que qualitative, la participation financière de la CPA et le coût global restant à sa charge, selon les dispositions contractuelles, se sont particulièrement optimisés avec la mise en œuvre de cette D.S.P.

En effet, en 2013, le coût global annuel (Contribution Financière contractualisée + Travaux) supporté par les finances Communautaires, par personne accueillie, s'établit à **165,55 € TTC**, soit une charge de **0,45 € TTC/personne/jour**.

Les propos qui précèdent démontrent que ces 2 Aires, seuls les Equipements Publics de ce type en 2013 dans le Pays d'Aix, remplissent parfaitement leur rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elles sont un lieu de ressources où les familles trouvent des avantages multiples : tissu économique important, situation sur des axes de passage, proximité des Equipements Publics, diversité des prestations, etc.

Malgré les quelques inconvénients pointés, les voyageurs font globalement part de leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil, de la gestion, des services et des animations proposés. Ils souhaitent voir se développer en Pays d'Aix d'autres Aires d'Accueil semblables à celle de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-3 et L1413-1 ;

VU la loi 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

VU la loi 2000-614 du 05 Juillet 2000 relative à l'Habitat et à l'Accueil des Gens du Voyage ;

VU la délibération n°2004-A153 du Conseil Communautaire du 25 juin 2004 relative à l'adoption du principe de DSP ;

VU la délibération n°2009-A236 du Conseil Communautaire du 11 Décembre 2009 relative à l'adoption du principe de DSP ;

VU la délibération n°2010-A196 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 relative à l'approbation du délégataire ;

VU l'avis de la CCSPL du 20 juin 2014 ;

VU l'information au Bureau communautaire du 19 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** des Rapports d'Activités annuels pour l'exercice 2013 de la Délégation de Service Public inhérente à l'animation et la gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage d'Aix en Provence, LE REALTOR et de Fuveau/Meyreuil, Rives Hautes.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR et RIVES HAUTES

Rapports d'Activités 2013

Les dossiers consolidés sont à la disposition des Membres de l'Assemblée qui souhaiteraient les consulter au :

Secrétariat Général
Hôtel Boadès
8, Place Jeanne d'Arc
CS 40868
13 626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

ANNEXE 1

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR

- RAPPORT D'ACTIVITES SYNTHETIQUE 2013
- COMPTE DE RESULTATS 2013
- STATISTIQUES FINANCIERES 2013

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE
LE REALTOR
DELEGATION SERVICE PUBLIC 2013

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour Gens du Voyage LE REALTOR
Plateau de l'Arbois _ 13090 Aix en Provence
Tel 04.42.69.12.42 (GL) Tel 04.42.69.18.53 (GS) Fax 04.42.69.28.45

L'environnement du site

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre ville : 20 km d'AIX
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane.
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements collectifs : Vers Vitrolles et Cabriès.

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la SPA, de la gare d'AIX TGV, d'une zone d'enfouissement de déchets, d'une voie à grande circulation (CD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...), du « Lac Bleu » (appelé aussi bassin / réservoir du Réaltor) qui approvisionne en eau l'agglomération de Marseille.

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 89m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil, 1 salle PMI et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 70m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement gardien de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 100 m² environ
- 1 local poubelle
- 1 espace Tri sélectif
- 1 espace Collecte des encombrants

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs poubelles
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties



Descriptif de l'aire d'accueil

- L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes.
- Le terrain est équipé de sanitaires (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

- Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989.
- La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.
- ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec la CAPA, depuis le 1^{er} février 2004.
- Par délibération du 25 juin 2004, le conseil communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du Voyage.
- ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, avec une prolongation d'une année jusqu'au 31 décembre 2010.
- En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour

- L'accueil des caravanes est assuré **du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h**. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.
- Le **temps de séjour annuel est de 5 mois**. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.
- Les bureaux administratifs sont ouverts de 9 h à 12 h30 et de 13 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi (fermeture à 17 h le vendredi). Le relais est assuré par l'agent d'astreinte.

Organisme responsable de gestion

ALOTRA - Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Organisme chargé des missions sociales

- ALOTRA dans le cadre d'un agrément centre social obtenu la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014

La participation financière du public**Le droit d'usage****Forfait journalier**

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale
- 1,50€ par véhicule supplémentaire
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

Prestations dispensées à titre payant

- Carte téléphonique 50 unités : 7,50 € TTC
- Timbre poste : à la valeur faciale.
- Télécopie : 1 € TTC
- Photocopie : 0,30 € / feuille.

**Adhésion et autres**

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire. Le montant fixé est de 15 euros par famille et par an, pour l'année 2013.
- 1,00 € symbolique par participant est parfois demandé pour certaines activités (cuisines notamment) ainsi qu'une participation obligatoire sur le prix « tarif groupe » pour les sorties extérieures.

II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER**A. Régime des biens et entretien****1. Etat des biens et des installations**

<i>Contrôles effectués</i>	<i>dates</i>	<i>Prestataires</i>
Installations Electriques	30/04/2013	QUALICONSLT
Extincteurs	30/07/2013	KNOCK OUT AMI Extinctions
Eau	Septembre 2013	Ville d'Aix en Provence

<i>Assurances</i>	<i>Dates</i>	<i>Prestataires</i>
Multirisques professionnelles	01/01/2013 au 31/12/2013	ALLIANZ Cabinet SESAME

2. Travaux réalisés en 2013

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Création de muret de rétention de terre pour fossé d'évacuation des eaux pluviales - Aménagement de l'espace encombrant (galets sur sol et clôture)	- Rebouchage nids de poule en décembre 2013, nettoyage et désherbage de certains emplacements - Entretien du mitigeur général (plus d'eau chaude). - Réfection extérieure partielle en peinture du bloc 2

3. Adaptations à envisager en 2014

Travaux à envisager	Commentaires
- Réfection de certaines places très dégradées (emplacements 4 et 5) - Aménagement des encombrants (chape en béton se substituant aux galets)	- A programmer avec l'accord de la CPA - Avril 2014

B. Régime financier

	2012	2013	Evolution en%	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	301 614,00 (a)	344 298,00 (c)	14,15%	
Le montant total de la participation de la CPA	89 301,00 (f)	91 388,00 (d)	2,34%	Revalorisation conventionnelle
Soit en % du budget total	29,61% (b)/(a)	26,54% (d)/(c)		
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	48 470,00 (e)	42 442,00 (f)	-12,44%	Baisse de 12% du taux d'occupation
Soit en % du budget total	16,07% (e)/(a)	12,33% (f)/(c)		
Autres participations publiques (DDCS, CAF, CG13)	145 887,00 (g)	142 156,00 (h)	-2,56%	
Soit en % du budget total	48,37% (g)/(a)	41,29% (h)/(c)		
DDCS	63 576,00 (i)	63 576,00 (i)	0,00%	Pas d'évolution
Soit en % du budget total	21,08% (i)/(a)	18,47% (i)/(c)		
CAF	65 947,00 (k)	65 947,00 (l)	0,00%	Revalorisation plafond CAF
Soit en % du budget total	21,86% (k)/(a)	19,15% (l)/(c)		
CG13	10 494,00 (m)	7 633,00 (n)	-27,28%	Pas de projet spécifique en 2013
Soit en % du budget total	3,48% (m)/(a)	2,22% (n)/(c)		
CEJ	5 870,00 (o)	5 000,00 (p)		Obtention d'une subvention
Soit en % du budget total	1,95% (o)/(a)	1,45% (p)/(c)		
CUCS	0,00 (q)	0,00 (r)		
Soit en % du budget total	0,00% (q)/(a)	0,00% (r)/(c)		
Dépenses réalisées (en €)	323 275,00	309 723,00	-4,19%	
Montant déficitaire	-21 661,00	0,00		
Montant excédentaire	0,00	34 575,00		

	ALOTRA - DSP 2			Evolutions 2012/2013
	2011	2012	2013	
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	51 905	58 970	58 753	-0,37%

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

La consommation d'eau et d'électricité a fortement diminué en 2013 en raison du départ en juin 2012 des 10 familles Roms Roumaines installées par la ville d'Aix en Provence depuis juin 2010, par la suite plus de 300 Roms s'étaient également installés sur ce même terrain. Le niveau de consommation d'eau reste tout de même élevé.

Cette situation met en difficulté l'association au niveau de l'équilibre économique de la DSP.

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

	Noms	Statut	Qualification	Période exercée en 2013
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locatif	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau BAC	Du 01/01 au 15/04/2013
	Arnaud DELEMER	CDI	Niveau BAC	Du 15/04 au 09/2013, En maladie
	Hafid BENAMAR-AISSA	CDI	Niveau BTS	Du 14/10 au 31/12/13
POSTE 2 / 1 ETP				
Gestionnaire sociale	ZOZI Julie	CDI	Conseillère Economique Sociale et Familiale	Du 01/01 au 31/12/13
Poste 3 / 1 ETP				
Agent d'animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire Supérieur	Du 18/03 au 31/12/2013
Poste 4 / 1 ETP				
Agent d'entretien et de maintenance/Astreintes	Michel MEYER	CDI	Sans qualification	Du 01/01 au 31/12/13
	Arnaud DELEMER	CDI	Niveau BAC	Du 01/01 au 13/04/13
	Pascal HUY	CDI	Sans qualification	Du 13/04 au 31/12/13

B. Partenaires

Nom	Associatif/institutionnel	Nature du partenariat*	Actions développées s'il y a lieu/thématiques	Commentaires
Communauté du pays d'Aix direction gens du voyage	Institutionnel	Coordination	- Délégation Service Public (DSP)	- ALOTRA dispose d'une DSP pour la gestion de l'aire d'accueil où se situe le centre social.
Communauté du Pays D'Aix : Direction des sports	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	- Favoriser l'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	Inscription du centre social au sein du dispositif PRODAS (projet de développement des activités sportives), possibilité de mise à disposition d'un mini bus de l'Office Municipal des Sports pour les sorties sportives labellisées PRODAS
Caisse d'Allocations Familiales	Institutionnel	Coordination	- Agrément et financement du fonctionnement global du centre social - Réunion de coordination - Habilitation Caf Pro	- Convention signée - L'accompagnement par un référent Caf pour le centre social a débuté au deuxième semestre de l'année 2013, un suivi particulier et des rencontres nous ont permis de développer une nouvelle dynamique auprès de l'équipe .
Ville d'Aix en Provence Direction jeunesse Contrat enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	- Partenariat avec le service de la restauration scolaire, - Accompagnement et soutien technique et pédagogique dans les projets ponctuels	Gestion de la régie cantine Convention signée

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

Nom	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat*	Actions développées s'il y a lieu/ thématiques	Commentaires
Pôle insertion du CG	<i>Institutionnel</i>	Contractualisation des bénéficiaires RSA	- Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée, L'assistante sociale du centre social est en lien avec le référent du CG pour le suivi des dossiers
Centre Communal d'Action Sociale Ville d'Aix en Provence	Institutionnel	Partenariat social	- Pour les familles en difficulté, demande d'aide en urgence (chèques d'accompagnement Personnalisé ou aide en espèces)	Aide sociale
DRJSCS	<i>Institutionnel</i>	Cadre réglementaire	- Agrément ALSH - Soutien technique et pédagogique - Contrôle	
Ecole Maternelle Tikno Niglo	<i>Institutionnel</i>	Coordination	- Mise à disposition des locaux pour l'ALSH les mercredis et vacances scolaires, - Actions visant à favoriser la scolarisation des enfants - Travail sur des projets communs	Ecole maternelle présente sur le site, Convention signée
Bibliothèque Méjanès	<i>Institutionnel</i>	Réalisation d'actions concrètes	- Réalisation d'animations lecture sur le centre social avec la présence du bibliobus sur le site - Travail en commun sur des thématiques en lien avec les projets du centre social - Prêt d'ouvrages	Convention Partenariat qui contribue à développer notre action autour de la scolarité et de l'accès à la culture
Police municipale Cellule de Prévention routière+ Bureau information jeunesse et vie étudiante ville d'Aix en Provence	<i>Institutionnel</i>	Réalisation d'actions concrètes	- Action de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre de l'ALSH	



C. Services effectifs 2013

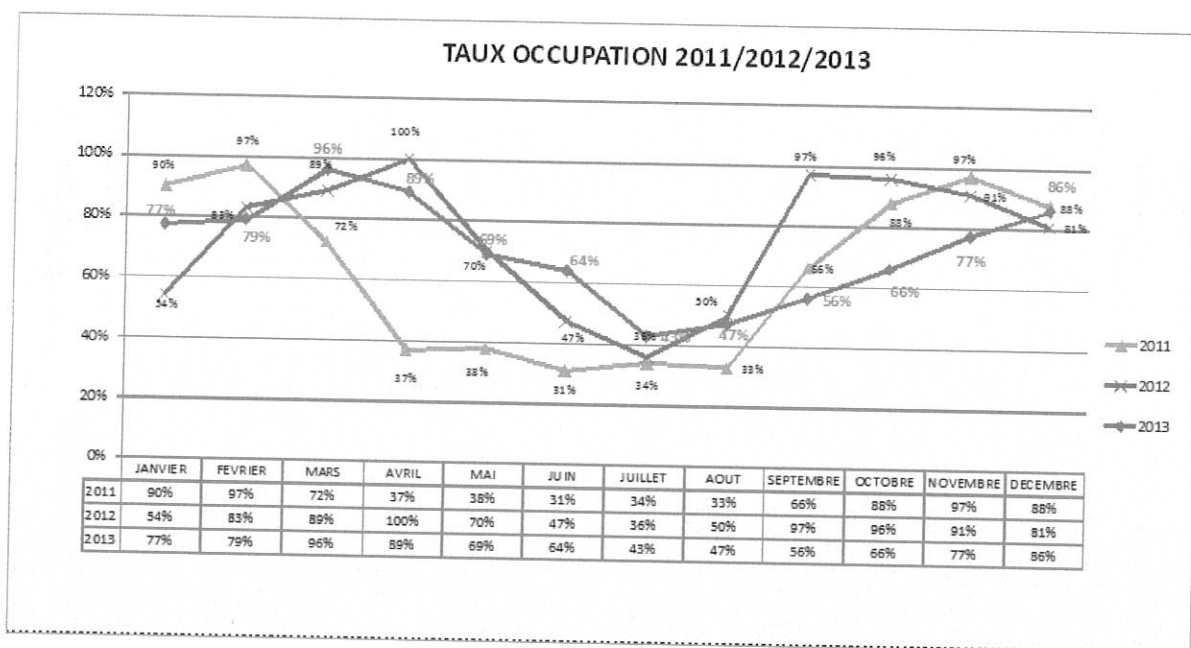
1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2013

	2011	2012	2013
Nombre de caravanes	239	263	236
Nombre total de personnes accueillies	687	736	679
Nombre de familles accueillies	202	226	188
Taux d'occupation annuel (%)	64	75	71
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43



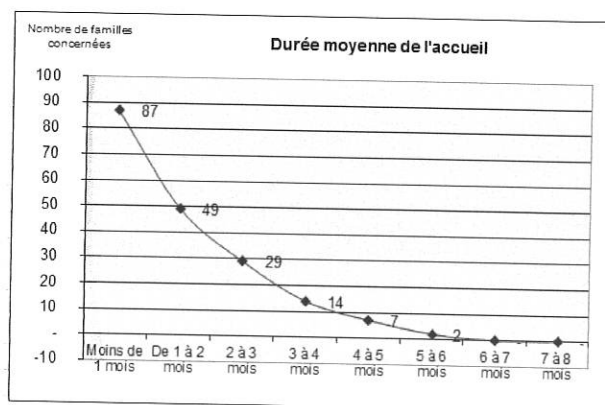
Commentaires :

Le taux d'occupation est de 71%, ce qui est très correct par rapport à 2012.

Nous constatons également que la durée moyenne de séjour a elle aussi, encore augmenté en jours (+ 1 jours par rapport à 2012).

Malgré l'instabilité de l'équipe d'animation et le contexte environnemental, la qualité de gestion a été maintenue, ce qui a permis une bonne fréquentation de l'aire d'accueil pour cette année 2013.

2. Accueil



Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

3. Perception des droits

	2011	2012	2013
Nombre de journées caravanes	9335	10905	10307
Droits d'usage encaissés	41451€	48470€	42442 €

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la **gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

	2011	2012	2013
Nombre de caravanes	239	263	236
Nombre de familles accueillies	202	226	188
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	2
Nombre de procédures justice engagées	0	0	1

Durée moyenne de séjour : 43 jours

5. Services rendus

Pour la **cantine**, un tarif unique de 1,64 € de janvier à décembre 2013 correspondant à 1 repas est appliqué à toutes les familles, le gestionnaire social « régisseur titulaire » encaissant les paiements pour les reverser ensuite au Trésor Public dans le cadre de la régie de recettes « cantine scolaire gens du voyage.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La santé et la prévention
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles

	2011	2012	2013
Nombre de familles domiciliées sur le site	78	74	79
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	2520	2153	1228
Nombre de dossiers RSA	62	79	79
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397

* L'agrément Domiciliation a été accordé par la DDCS pour 80 ménages maximum.

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire

	2011	2012	2013
Elèves en maternelle (Sur site)	98	106	72
Elèves en primaire (aux Milles)	22	29	45
Elèves en autres établissements	3	0	0
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4
Elèves en soutien scolaire (dispensé par RPSA ¹ à partir d'Avril 2013)	130	101	127

¹ RPSA : responsable du Pôle Social Animation ALOTRA

Au niveau de la Santé et de sa prévention

	2011	2012	2013
Nombre de consultations médicales (PMI)	23	1 réalisée le 18/01/12	2 séances de vaccination
Nombre d'enfants visités	225	1	12
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage) décembre 2009	24 adultes / 7 adolescents 25 enfants lors de la plateforme santé (Total 56)	0	0
Nombre d'enfants en information santé (à l'initiative du gestionnaire)	32	0	0
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	51	12	11

Au niveau de l'accès à la culture, à la découverte de son environnement, à la créativité et aux loisirs

	2011	2012	2013
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	34	50	67
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	451	1396	549

Le nombre de participants est étroitement lié aux types d'animations que nous proposons au cours de l'année et qui entraîne la participation d'un public plus ou moins important. En 2011, le travail autour du DVD « Habiter par le voyage » et de sa diffusion en plusieurs lieux, tout comme la représentation du spectacle GADJI en 2012 sont caractéristiques de la forte participation des familles. L'annulation du carnaval d'Aix en Provence en 2012, notre non-participation à celui de 2013 (faute d'une équipe stabilisée) et la proposition d'activités socioéducatives en petits groupes en 2013 expliquent en grande partie la baisse du nombre de participants entre 2012 et 2013.

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

Une démarche participative des familles est développée de la part des adultes comme des enfants, ce qui démontre que le fait d'être de simple consommateur n'est pas une réalité dans le fonctionnement de cet équipement.



CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage Le Réaltor a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer depuis 2005 en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'année 2013 est marquée par un **taux d'occupation de 71%**.

Malgré les difficultés rencontrées pour stabiliser l'équipe d'animation, l'animation globale déployée sur le site qui repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil a restée très dynamique. En effet, **le projet social 2011-2014** correspond prioritairement à cette volonté d'assurer la continuité des services proposés aux gens du voyage.

La gestion d'une aire d'accueil nécessite pour le délégataire, une réelle capacité à s'adapter au contexte et au public accueilli. Toutefois, sans déficit économique et sans un contexte environnemental complexe, la gestion globale de cet équipement et la poursuite de nos missions aurait été plus aisée en 2013.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions. A cet effet, **une étroite collaboration continuera à être mise en oeuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.**

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DU REALTOR

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aix en Provence, en 2013, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE LE REALTOR

Compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public – Exercice 2013

Dépenses et évolution

DEPENSES	CR 2012	CR 2013	2013 VS 2012	Observations
60 ACHATS	68 102	72 167	6%	
Achats non stockés (eau, électricité...)	57 016	56 414	-1%	
Achats non stockés (fioul, gaz...)	1 725	2 057	19%	Utilisation du véhicule pour Fuveau
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 377	3 502	47%	
Fournitures administratives / animation	6 583	9 711	48%	Augmentation des animations
Autres fournitures	401	483	21%	
61 SERVICES EXTERIEURS	14 142	14 685	4%	
Sous-traitance générale	265	301	14%	
Locations mobilières et immobilières	2 188	1 729	-21%	Changement de la location du photocopieur
Entretien et réparation	8 396	10 206	22%	
Assurances	2 454	1 669	-32%	Changement d'assureur
Documentation	399	336	-16%	
Divers	440	444	1%	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	13 425	6 262	-53%	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 787	2 212	-75%	baisse des prestations externes
Publicité, Publications	517	42	-92%	
Déplacements, missions et réceptions	1 081	865	-20%	
Frais postaux et de télécommunication	2 898	2 713	-6%	
Services bancaires	142	369	160%	
Divers	-	60		
63 IMPOTS ET TAXES	13 630	11 901	-13%	
Impôts et taxes sur rémunérations	13 237	11 901	-10%	
Autres impôts et taxes	393			
64 CHARGES DE PERSONNEL	171 169	169 102	-1%	
Rémunérations du personnel	115 805	120 384	4%	changement d'équipe
Charges sociales	54 347	48 717	-10%	
Autres charges de personnel	1 017	-	-100%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 660	30 448	-17%	
Frais de siège	25 000	23 958	-4%	cf : convention 2011/2017
Divers	11 660	6 490	-44%	
66 CHARGES FINANCIERES	-	-	-	
Intérêts des emprunts				
Autres charges financières				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	103	180	75%	
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS,	6 044	4 977	-18%	
Dotation aux amortissements	4 846	5 049	4%	amortissement véhicule
Dotation aux provisions	1 198	72	-106%	
Dotation pour réserve de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES	323 275	309 723	-4%	

Recettes et évolution

RECETTES	CR 2012	CR 2013	2013 VS 2012	Observation
70 PRESTATIONS DE SERVICES	48 470	42 442	-12%	
Prestations d'hébergement	47 390	41 895	-12%	baisse du taux d'occupation
Produits annexes	1 080	547	-49%	dont 315 € de cotisation adhérents
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	235 188	233 544	-1%	
ETAT (droit commun service à préciser)	63 576	63 576		
AGAA Aires GDV	63 576	63 576		pas de revalorisation annuelle
COLLECTIVITES TERRITORIALES	105 665	104 021	-2%	
Département CG	10 494	7 633	-27%	pas de projet spécifique financé
CPA	89 301	91 388	2%	selon convention
CEJ	5 870	5 000	-15%	
ORGANISMES SEMI-PUBLICS	65 947	65 947	0%	
CAF Aires GDV	59 952	59 952		pas de revalorisation annuelle
CNAF Fonctionnement	5 995	5 995	0%	pas de revalorisation annuelle
75 PRODUITS DIVERS DE GESTION	-	5		
divers		5		
76 PRODUITS FINANCIERS	-	-		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	50 037		
Produits divers sur opérations de gestion		50 037		dont 49 737 € préjudice 2012
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROV.	8 681	17 000		
79 TRANSFERT DE CHARGES	9 274	1 269	-86%	Avantage nature mobil home + IJSS
TOTAL DES PRODUITS	301 614	344 298	14%	

RESULTAT GLOBAL	-21 661 €	34 575 €	260%
------------------------	------------------	-----------------	-------------

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR
STATISTIQUES FINANCIERES 2013
€ TTC

Dispositions contractuelles * :

2011 – 2013 : Délégation de Service Public.

La participation contractuelle de la CPA est une participation nette.

Seuls les travaux d'investissement ou de grosses réparations incombant au propriétaire de l'équipement sont à la charge de la CPA.

	2011	2012	2013
Budget de fonctionnement de l'aire (en recettes)	267. 972,00	301.614,00	344 298 ,00
Participation contractuelle de la CPA	87. 080,00	89.300,54	91 387,94
Travaux (y compris études) réalisés par la CPA	35. 365,94	9.401,28	12 273,90
Coût global à la charge de la CPA selon les dispositions contractuelles *	122.445,94	98.701,82	103 661,84
Coût global à la charge de la CPA/personne accueillie	178,23	134,11	152,66

ANNEXE 2

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE RIVES HAUTES

- RAPPORT D'ACTIVITES SYNTHETIQUE 2013
- COMPTE DE RESULTATS 2013
- STATISTIQUES FINANCIERES 2013

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil pour Gens du Voyage RIVES HAUTES

332, route de Fuveau à Beaurecueil -13710 Fuveau - Tel.: 04.42.26.46.07 - Fax: 04.42.90.87.65

L'environnement du site

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelles de terrains n° 103 et 121 section AL d'une superficie totale de 23 913 m² (propriété de la CPA). L'espace aménagé est de 10 000 m² environ
- Au centre-ville : moins de 6 km du centre-ville de Fuveau
- Aux transports : Lignes routières départementales des Bouches du Rhône et du Var et lignes scolaires
- Aux zones d'emploi : Rousset, Gardanne et Aix en Provence
- Aux commerces et équipements collectifs : vers Fuveau, Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence

b) Environnement immédiat du site :

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 120 m² comprenant 1 espace accueil, 1 bureau pour la gestion locative, 1 bureau pour la gestion sociale, 1 bureau pour les permanences Protection Maternelle Infantile, 1 salle de réunion et d'animations, 1 cuisine, 2 WC pour personne à mobilité réduite, 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel, 1 local technique où sont regroupés les compteurs d'eau et d'électricité et 1 local pour l'outillage.
- A l'étage : 1 logement de fonction de 70 m² type F3, occupé par l'agent d'entretien et de maintenance et sa famille.
- 7 blocs sanitaires doubles équipés
- 2 blocs sanitaires quadruples équipés
- 1 bloc sanitaire simple affecté PMR équipé

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs poubelles
- 1 unité de potabilisation d'eau
- 1 bassin de rétention des eaux de pluie
- 1 espace pour les encombrants à l'intérieur de l'aire
- 1 local à poubelles à l'entrée de l'aire
- 14 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 sortie de secours
- 4 places de parking privatives



L'aire est clôturée par un grillage à mailles larges (conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Fuveau), ce qui assure la sécurité des usagers présents sur l'équipement.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil « RIVES HAUTES » se fait depuis la RD46, comptant 23 places de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR. Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse avec un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques, d'une aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement), d'un espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans et d'un espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la CPA, l'aire d'accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1er juillet 2013 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour

L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h à 12h. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.

Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion

ALOTRA - Association pour le Logement des Travailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Organisme chargé des missions sociales

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage «Le Réaltor» ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2014. Ces agréments sont déjà en cours de renouvellement pour 2015.

L'aire d'accueil « Rives Hautes » fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'aire d'accueil «Le Réaltor».

La plupart des familles accueillies sur l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil bénéficient d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil «Le Réaltor».



La participation financière du public

Le droit d'usage

- Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3.61€ le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0.13€ le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale



II. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER

A. Régime des biens et entretien

1. Etat des biens et des installations

<i>Contrôles effectués</i>	<i>dates</i>	<i>Prestataires</i>
Installations Electriques	Juillet 2013	Attestation de conformité
Extincteurs	Août 2013	ADI protection incendie
Eau	Juillet 2013	SCP/EAUX DE MARSEILLE
<i>Assurances</i>	<i>Dates</i>	<i>Prestataires</i>
Multirisques professionnelles	01/01/2014 au 31/12/2014	ALLIANZ Cabinet SESAME

2. Travaux réalisés en 2013

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Construction d'un mur obstacle pour délimiter le stationnement et l'espace vert : travaux réalisés par Kock entreprise, en novembre 2013	- Pose d'un grillage sur l'espace encombrant pour limiter les dépôts en septembre 2013 - Mise en place de bouchons sur les évacuations des machines à laver (problèmes d'odeurs et de débordement) en octobre 2013 - Achat de chaînes pour fermer les emplacements vides en septembre 2013 - Isolation du plafond avec laine de roche, du local technique de la télégestion en novembre 2013 - Perçage des plaques regards plafonds des locaux techniques des blocs sanitaires pour améliorer l'aération et éviter la condensation en décembre 2013

3. Adaptations à envisager en 2014

Travaux à envisager	Commentaires
- Pose d'un portail sur l'espace des encombrants - Trouver un système plus pratique que les chaînes pour éviter le stationnement sur les emplacements libres.	- Demande de devis auprès de différentes sociétés contactées par ALOTRA - Voir pour des potelets qui se rabattent (barrières de parking amovibles) /ALOTRA

B. Régime financier

	2013	Commentaires
Le budget total de l'aire d'accueil (en euros) en recette	(c) 73 906,00	
Le montant total de la participation de la CPA	(d) 34 360,00	Cf. la DSP
Soit en % du budget total	(d)/(c) 46,49%	
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	(f) 20 426,00	Activité sur 6 mois
Soit en % du budget total	(f)/(c) 27,64%	
DDCS	(i) 18 278,00	Versement de l'AGAA sur 6 mois
Soit en % du budget total	(i)/(c) 24,73%	
Dépenses réalisées (en €)	105 110,00	
Montant déficitaire	-31 204,00	
Montant excédentaire	0,00	

Commentaires

Ce résultat déficitaire s'explique de la manière suivante :

- L'aire d'accueil a été réceptionnée par ALOTRA en avril 2013 et deux salariés ont été recrutés alors que l'ouverture de cet équipement au public n'a pu être réelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2013 (charges et salaires versés depuis avril 2013).
- Par conséquent, les recettes liées à l'accueil des voyageurs n'ont pu être effectives qu'à compter de la mi-juillet et ce, de façon très progressive jusqu'en septembre 2014, période à laquelle l'aire d'accueil a eu un taux d'occupation de 99%.
- A cela, s'ajoute le non versement de l'Aide à la Gestion des Aire d'Accueil sur la période d'avril à juin 2013, évalué à 9139,05€.
- La prise en gestion de tout nouvel établissement entraîne obligatoirement des charges annuelles fixes pour la mise en service (frais d'ouvertures d'abonnement, assurances, location de matériel...) ainsi que l'achat de diverses fournitures (matériel informatique, matériel administratifs, petits mobiliers, matériel d'animation,...). Ces dépenses seront assurément réduites en 2014.

Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	2013
	21 339,55 €

**Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes plus sujets aux impayés.*

III. QUALITE DU SERVICE

A. Situation du personnel

	Noms	Statut	Qualification	Période exercée en 2013
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau BAC	Du 15/04 au 31/12/13
Poste 2 / 1 ETP				
Agent d'entretien et de maintenance /Astreintes	Jean-François ARIAS	CDI	CAP plomberie/chauffagiste	Du 15/04 au 31/12/13

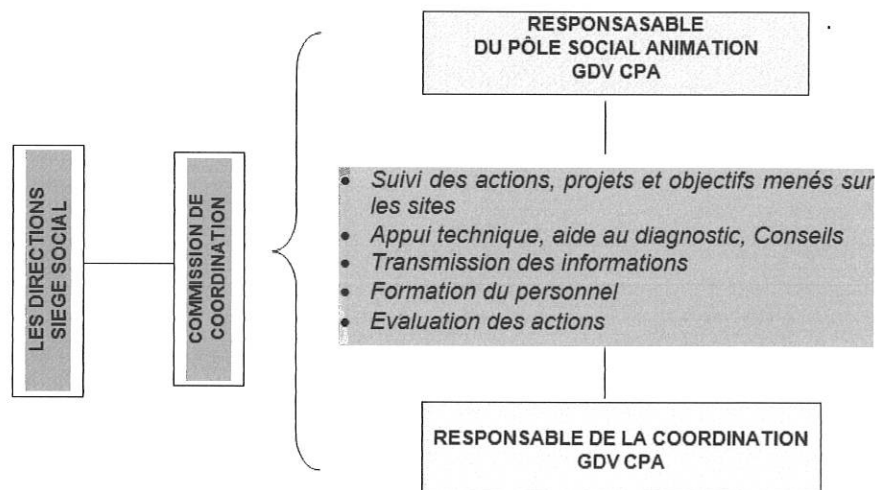
Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe LE REALTOR, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil CPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites CPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

L'**agent d'animation de l'aire d'accueil du Réaltor** assure l'organisation et l'animation du Pôle Social et d'Animation qui a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil de la CPA
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.



B. Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Peuple et Culture	Association	Réalisation d'actions culturelles	« Les Uns les autres » Le temps des uns, le temps des autres Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire de service
Activ Horizon	Association	Initiation aux sports	Activités multi sport	Prestataire de service
L'Usine à gaz	Association	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers de créations diverses	Prestataire de service
Les Petits Débrouillards	Association	Réalisation d'actions concrètes	Découvertes scientifique	Prestataire de service
Ludothèque le cerf-volant	Association	Réalisation d'actions concrètes	L'univers du jeu	Prestataire de service

C. Services effectifs 2013

1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2013

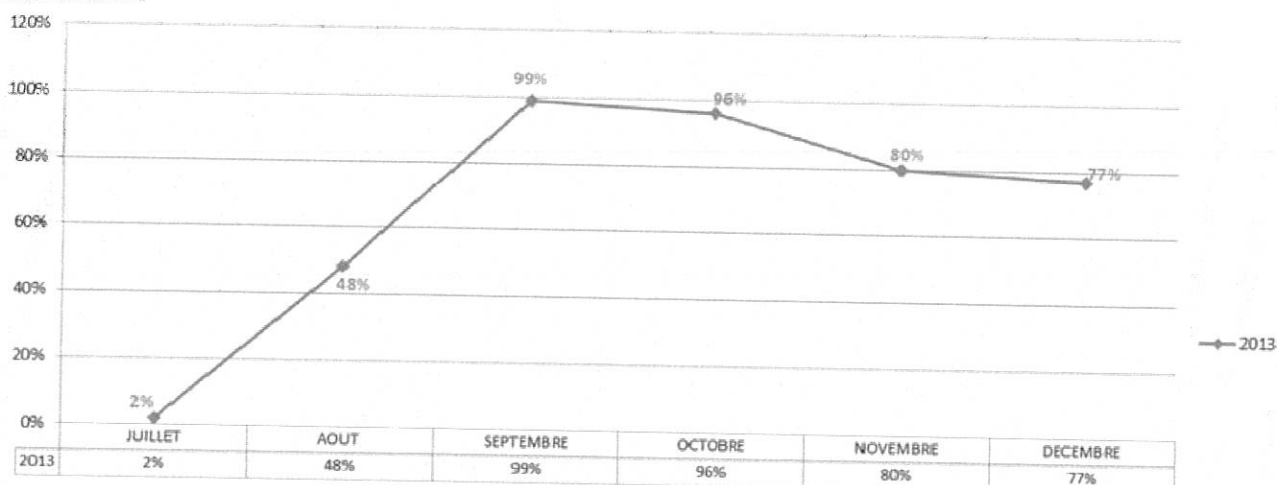
	2013
Nombre de caravanes	72
Nombre total de personnes accueillies	186
Nombre de familles accueillies	53
Taux d'occupation annuel (%)	68
Nombre moyen journalier de caravanes)	16
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52

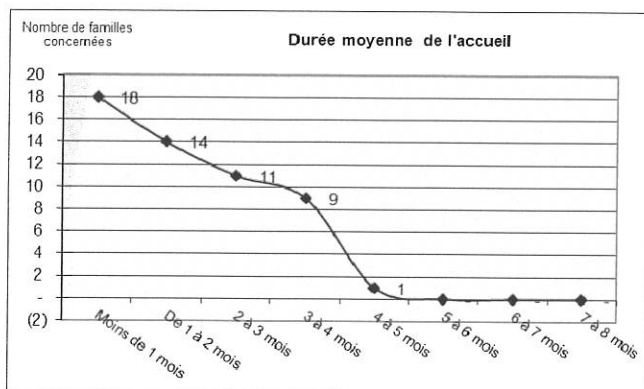
Le taux d'occupation est de 68% ce qui représente un excellent taux de fréquentation, depuis l'ouverture de l'aire au public en date du 1^{er} juillet 2013.

Nous constatons que les voyageurs apprécient énormément la qualité des installations et la tranquillité et la qualité d'accueil de l'équipe en place.

Zone de graphique

TAUX OCCUPATION 2013





2. Accueil

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») et par l'animation globale menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.



3. Perception des droits (du 01/07/13 au 31/12/13)

	2013
Nombre de journées caravanes	2831
Droits d'usage/ Fluides encaissés	20 426 €

4. La gestion quotidienne de l'aire

Au titre de la gestion de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargé :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

	2013
Nombre de caravanes	72
Nombre de familles accueillies	53
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1
Nombre de procédures justice engagées	0

La famille qui a été en dépassement de temps de séjour, s'explique par une dérogation qui lui a été accordée par rapport à la scolarisation des enfants de la famille soit 3 enfants, qui ont fait leur rentrée scolaire au mois de septembre et qui ont pu bénéficier ainsi d'un trimestre complet de scolarisation.

5. Services rendus

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuveau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1500€, soit

- 1 enfant/foyer : 1.32€
- 2 enfants/foyer : 1.25€
- 3 enfants/foyer : 1.17€
- + de 4 enfants/foyer : 1.10€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'aire d'accueil « Rives Hautes » est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuveau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

D. Animations et actions socio-éducatives

L'objectif principal de cet équipement est d'aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour aider les gens du voyage :

- L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- La scolarisation, la formation et l'emploi
- La santé et la prévention
- L'animation et l'accès à la culture

Au niveau de l'accueil et du suivi des familles

	2013
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	72
Nombre de dossiers RSA	3
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	3

Une permanence sociale a été mise en place sur l'aire d'accueil « Rives Hautes » 1 fois par semaine, avec la gestionnaire sociale de l'aire d'accueil du Réaltor. Ce qui permet aux domiciliés du Réaltor, d'avoir un suivi également sur le site de Fuveau et pour les autres familles un suivi dans leurs démarches administratives (ex : CAF, RSI, Préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire...)

Au niveau de la scolarisation et soutien scolaire

	2013
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	4
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	13

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Au niveau de la Santé et de sa prévention

Les Responsables PMI de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

Toutefois, des actions de prévention santé seront mises en place en lien avec des associations du territoire dès 2014.

Au niveau de l'accès à la culture, à la découverte de son environnement, à la créativité et aux loisirs

Activités de Loisirs	2013
Personnes en ateliers, loisirs et créativité	65

La mise en place d'activités sur l'aire d'accueil « Rives Hautes » s'est organisée avec les premières vacances scolaires. Plus est, l'aire d'accueil était pleine. Les chiffres 2013 sont peu significatifs puisque nous sommes dans le cadre d'une ouverture d'un équipement. Les parents sont régulièrement tenus informés des activités proposées sur l'aire d'accueil LE REALTOR tout au long des semaines (ateliers, soutien scolaire...).

E. Adaptation du service aux besoins des usagers

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil en assurant des relations constantes avec notamment les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération. Une démarche participative des familles est développée de la part des adultes comme des enfants, ce qui démontre que le fait d'être de simple consommateur n'est pas une réalité dans le fonctionnement de cet équipement.

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Fuveau/Meyreuil «Rives Hautes» a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil de la CPA et d'étendre son périmètre dans la cadre de la convention de DSP avec la communauté d'agglomération.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil « Rives Hautes »
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil.

Cette gestion passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions. A cet effet, **une étroite collaboration continuera à être mise en oeuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.**

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Rives Hautes », en 2013, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE RIVES HAUTES – FUVEAU/MEYREUIL

Compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public – Exercice 2013

Dépenses d'exploitation

DEPENSES	CR 2013 6 mois	Observation
60 ACHATS	20 421	
Achats non stockés (eau, électricité...)	11 532	Achats : ouverture Site
Achats non stockés (fioul, gaz...)	867	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 543	
Fournitures administratives / animation	2 216	
Autres fournitures	263	
61 SERVICES EXTERIEURS	4 501	
Sous-traitance générale		Location du photocopieur
Locations mobilières et immobilières	436	
Entretien et réparation	3 993	
Assurances	72	
Documentation	-	
Divers	-	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 863	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	78	
Publicité, Publications	-	
Déplacements, missions et réceptions	1 060	
Frais postaux et de télécommunication	1 509	
Services bancaires	217	
Divers	-	
63 IMPOTS ET TAXES	4 573	
Impôts et taxes sur rémunérations	4 573	
Autres impôts et taxes		
64 CHARGES DE PERSONNEL	59 447	
Rémunérations du personnel	41 002	
Charges sociales	17 986	
Autres charges de personnel	459	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 484	
Frais de siège	11 380	
Divers	104	
66 CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts		
Autres charges financières		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS,	1 821	
Dotation aux amortissements	1 821	amortissement véhicule
Dotation aux provisions		
Dotation pour réserve de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES	105 110	

Recettes d'exploitation

RECETTES	CR 2013 6 mois	Observation
70 PRESTATIONS DE SERVICES	20 426	
Prestations d'hébergement	8 493	
Fluides quittancés	11 933	
Produits annexes	-	
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	52 638	
ETAT (droit commun service à préciser)	18 278	
DDCS / AGAA Aires GDV	18 278	Versement pour 6 mois
FONDS EUROPEENS	-	
COLLECTIVITES TERRITORIALES (service à préciser)	34 360	
CPA Aires GDV	34 360	selon convention
75 PRODUITS DIVERS DE GESTION	-	
76 PRODUITS FINANCIERS	-	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	
Produits divers sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Quote-part de subv.reprises au CR		
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
79 TRANSFERT DE CHARGES	842	Avantage en nature logt gardien
TOTAL DES PRODUITS	73 906	

RESULTAT GLOBAL	-31 204 €
------------------------	------------------

Commentaires

Ce résultat déficitaire s'explique de la manière suivante :

- L'aire d'accueil a été réceptionnée par ALOTRA en avril 2013 et deux salariés ont été recrutés alors que l'ouverture de cet équipement au public n'a pu être réelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2013 (charges et salaires versés depuis avril 2013).
- Par conséquent, les recettes liées à l'accueil des voyageurs n'ont pu être effectives qu'à compter de la mi-juillet et ce, de façon très progressive jusqu'en septembre 2014, période à laquelle l'aire d'accueil a eu un taux d'occupation de 99%.
- A cela, s'ajoute le non versement de l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil sur la période d'avril à juin 2013, évalué à 9139,05€.
- La prise en gestion de tout nouvel établissement entraîne obligatoirement des charges annuelles fixes pour la mise en service (frais d'ouvertures d'abonnement, assurances, location de matériel...) ainsi que l'achat de diverses fournitures (matériel informatique, matériel administratifs, petits mobiliers, matériel d'animation,...). Ces dépenses seront assurément réduites en 2014.

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE RIVES HAUTES
STATISTIQUES FINANCIERES 2013
€ TTC

Dispositions contractuelles * :

2011 – 2013 : Délégation de Service Public.

La participation contractuelle de la CPA est une participation nette.

Seuls les travaux d'investissement ou de grosses réparations incombant au propriétaire de l'équipement sont à la charge de la CPA.

	2013 **
Budget de fonctionnement de l'aire (en recettes)	73 906 ,00
Participation contractuelle de la CPA	34 359,67
Travaux (y compris études) réalisés par la CPA	5 185,70
Coût global à la charge de la CPA selon les dispositions contractuelles *	39 545,37
Coût global à la charge de la CPA/personne accueillie	212,60

**** Fonctionnement sur 6 mois à compter du 1^{er} Juillet 2013.**

ANNEXE 3

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR et RIVES HAUTES

- RAPPORT D'ACTIVITES SYNTHETIQUE GLOBAL 2013
- STATISTIQUES FINANCIERES GLOBALES 2013

DES AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX EN PROVENCE LE REALTOR – RIVES HAUTES



DELEGATION SERVICE PUBLIC 2013

Une aire d'accueil est un lieu destiné aux gens du voyage pour un séjour de durée variable et plafonnée.

La gestion de l'aire se définit par l'application stricto sensu de la délégation contractée, en application du Règlement Intérieur en vigueur, afin :

- D'assurer le bon fonctionnement au quotidien de l'aire,
- De répondre aux problématiques liées à la gestion technique et d'entretien de cet équipement,
- De veiller à la sécurité sur l'aire
- Et, enfin, d'assurer un accueil et une orientation des personnes.

En plus d'être un lieu d'accueil et de stationnement, l'aire d'accueil des gens du voyage est aussi un lieu de vie et de séjour d'une population qui a ses modes de vie et ses particularités. C'est à travers un projet local d'accueil et un mode de gestion adapté aux besoins et aux modes de vie que cet équipement est respecté.

	LE REALTOR	RIVES HAUTES
Lieu	Aix en Provence	Fuveau Meyreuil
Date d'ouverture au public	1 ^{er} juillet 1989	1 ^{er} juillet 2013
Type de gestion	DSP 2011-2017	DSP 2011-2017
Gestionnaire locatif et social	ALOTRA	ALOTRA
Date prise en gestion par le délégataire	1 ^{er} février 2004	15 avril 2013
Nombre places caravanes	40	23
Nombre de mois de fonctionnement en 2013	12 mois	6 mois
Durée maximum de séjour	5 mois	5 mois
Coût du droit d'usage	5 € par caravane avec son véhicule tracteur 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale 1,50€ par véhicule supplémentaire 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plu	Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille) Eau : 3.61€ le m3 (A prix coûtant) Electricité : 0.13€ le KWh (A prix coûtant) Droit ouverture des fluides : 30€ Dépôt de garantie : 100€
Public accueilli	Titulaire d'un titre de circulation	Titulaire d'un titre de circulation
Accueil du public	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 9h à 12h. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.	L'accueil des caravanes est assuré du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, et le samedi de 9h à 12h. L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h au lundi 7h30 et également les jours fériés.
Nombre de salariés permanents	5	2

AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE CPA

	LE REALTOR			RIVES HAUTES	Aires d'accueil CPA
Années	2011	2012	2013	2013	Total 2013
Nombre de caravanes	239	263	236	72	308
Nombre total de personnes accueillies	687	736	679	186	865
Nombre de familles accueillies	202	226	188	53	241
Nombre d'adultes	407	453	398	119	517
Nombre d'enfants	280	283	281	67	348
OCCUPATION					
Nombre de journées caravanes	9335	10905	10307	2831	13138
Taux occupation annuelle	64%	75%	71%	68%	70%
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28	16	44
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43	52	47,5
Dépassement de séjour (nombre de ménage)	0	0	2	1	3
Nombre de procédures engagées	0	0	1	0	1
GESTION FINANCIERE					
Budget total de l'aire (recettes)	267 971,00 €	301 614,00 €	344 298,00 €	73 906,00 €	418 204,00 €
Montant total de la participation de la CPA	87 080,00 €	89 301,00 €	91 388,00 €	34 360,00 €	125 748,00 €
Participation des usagers, Droit usage, Produits activités, Cotisations	41 451,00 €	48 470,00 €	42 442,00 €	20 426,00 €	62 868,00 €
Autres participations publiques	135 165,00 €	145 887,00 €	142 156,00 €	18 278,00 €	160 434,00 €
Dépenses réalisées (en €)	283 332,00 €	323 275,00 €	309 723,00 €	105 110,00 €	414 833,00 €
Montants des impayés	270,00 €	185,00 €	778,00 €	0,00 €	778,00 €
Coût total des charges (eau, EDF, Téléphone) en €	51 905,00 €	58 970,00 €	58 753,00 €	21 340,00 €	80 093,00 €
Résultat de l'exercice	-15 361,00 €	-21 661,00 €	34 575,00 €	-31 204,00 €	3 371,00 €
ACTIVITES SOCIALES					
Nombre de familles domiciliées sur le site	78	74	79	0	79
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	2520	2153	1228	72	1300
Nombre de dossiers RSA	62	79	79	3	82
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397	3	2400
Nb d'enfants scolarisés en établissement	123	135	117	17	134
Nb d'enfants inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4	0	4
Elèves en soutien scolaire	130	101	127	0	127
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	34	43	67	0	67
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148	0	148
Personnes en ateliers carnaval, loisirs et créativité	451	1396	549	65	614

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE LE REALTOR ET RIVES HAUTES
STATISTIQUES FINANCIERES 2013
€ TTC

Dispositions contractuelles * :

2011 – 2013 : Délégation de Service Public.

La participation contractuelle de la CPA est une participation nette.

Seuls les travaux d'investissement ou de grosses réparations incombant au propriétaire de l'équipement sont à la charge de la CPA.

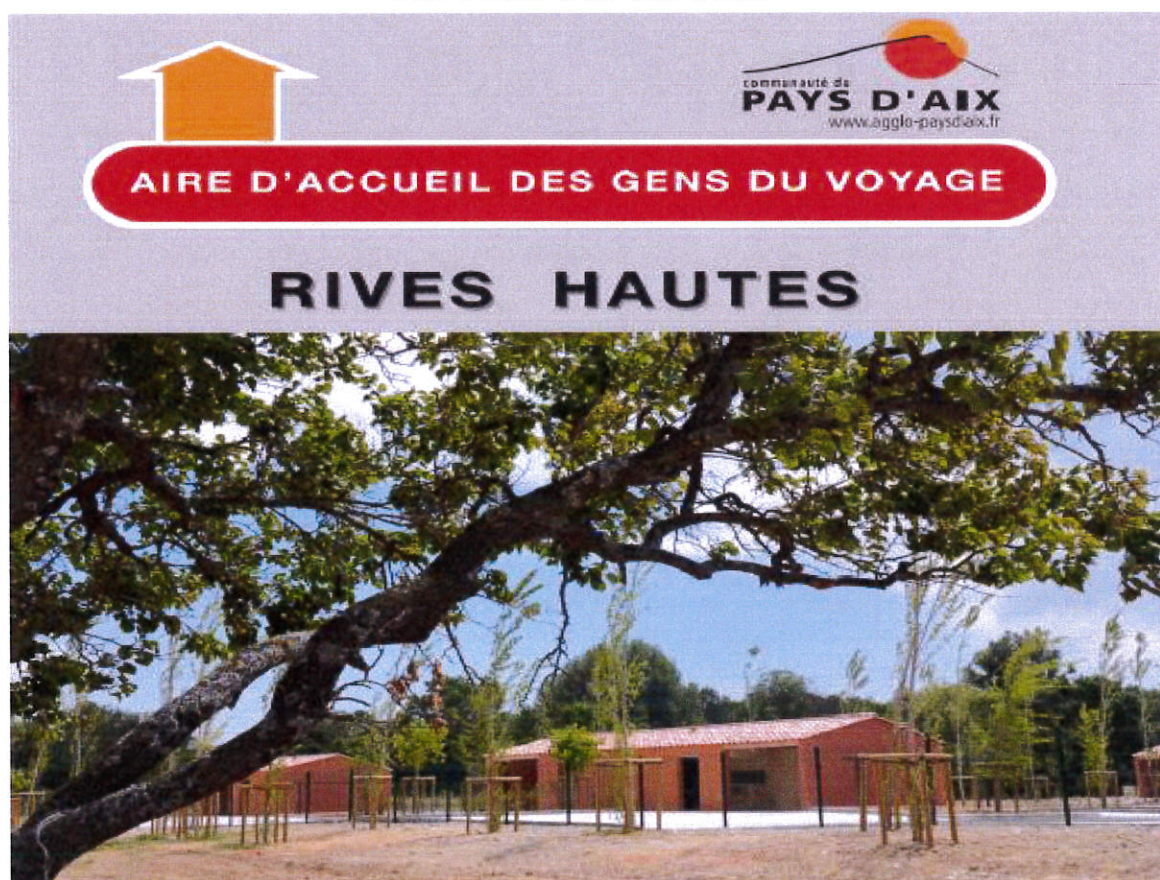
	2013 **
Budget de fonctionnement de l'aire (en recettes)	418 204 ,00
Participation contractuelle de la CPA	125 747,61
Travaux (y compris études) réalisés par la CPA	17 459 ,60
Coût global à la charge de la CPA selon les dispositions contractuelles *	143 207,21
Coût global à la charge de la CPA/personne accueillie	165,55

**** Aire d'Accueil Rives Hautes : Fonctionnement sur 6 mois à compter du 1^{er} Juillet 2013.**



RAPPORT D'ACTIVITE

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE DE FUVEAU/MEYREUIL RIVES HAUTES



Délégation Service Public 2013

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

INTRODUCTION	<i>Page</i> 04
I. DESCRIPTIF DU SITE	06
II. LES DONNEES COMPTABLES 2013	09
A. REGIME FINANCIER ET DES BIENS	09
1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public	09
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	11
3. Etat des variations du patrimoine immobilier	11
4. Situation des biens et immobilisations	11
5. Suivi du programme contractuel d'investissements	11
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés	11
7. Inventaire des biens désignés au contrat	11
8. Engagements à incidences financières	12
9. Etat des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	12
B. PERSONNEL ET ENTRETIEN	12
1. Effectifs du délégataire	12
2. Travaux réalisés	14
3. Autres travaux réalisés CPA/ALOTRA en 2013	16
4. Adaptations à envisager en 2014	17
III. L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	18
A. ACTIONS DE GESTION	18
1. Moyens techniques	18
1.1. Etat des biens et des installations	18
1.2. Partenariat	18
1.3. Agréments	18
2. Services effectifs	19
2.1 Fréquentation de l'aire d'accueil	19
2.2 Accueil	23
2.3 Gestion quotidienne de l'aire d'accueil	24
2.4 Gestion en termes d'entretien et de sécurité	25
2.5 Respect du règlement intérieur	25
B. ANIMATIONS ET ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES	28
1. Accueil et du suivi des familles	29
2. Scolarisation	30
3. Santé et prévention	32
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	32
5. Activités de loisirs	34

IV. UN COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE **35**

A. TARIFICATION	35
1. Le droit d'usage	35
2. Perception des droits	35
3. Tarification cantine scolaire	35
4. Consommations et coûts des fluides	36
B. LES SUBVENTIONS	36
C. RAPPEL DE FAITS DE L'ANNEE 2013	36
CONCLUSION	38
ANNEXES	39



INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi de juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gérait essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, de bons résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2013, ALOTRA gère :

- huit résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- Les terrains familiaux La Loubière pour la Ville de Manosque
- Huit aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - « Le Réaltor » (Aix les Milles) et « Hautes Rives » (Fuyeau/Meyreuil) pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence,
 - « Le Bargemont » pour la Commune de Martigues,
 - « L'Isle sur la Sorgue » pour la commune de l'Isle sur la Sorgue,
 - « Les Isnards » pour la commune de Digne-les-Bains,
 - « Le Luc en Provence » pour la Communauté de Communes Cœur du Var.
 - « Brignoles » pour la Communauté de Communes du Comté de Provence
 - « Arles » pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : « Le Réaltor » (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- Mission d'assistance à bailleurs de sites sensibles pour le compte de :
 - « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1^{er} septembre 2011, étude-action financée par le Fonds de Solidarité

Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant la cité Renaude/Hérodote à Marseille.

- « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2012 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du FEDER et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 4800 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le Réaltor ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

En 2013, ALOTRA gère pour la CPA, l'aire d'accueil « Le Réaltor » d'Aix en Provence et depuis le 1^{er} juillet 2013, l'aire d'accueil « Rives Hautes » du secteur Fuyeau/Meyreuil.

ANNEXE 01

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil « Rives Hautes » pour l'année 2013.

I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

Aire d'accueil des Gens du Voyage de FUVEAU/MEYREUIL « RIVES HAUTES »

Adresse de la structure

332, route de Fuveau à Beaurecueil
13710 Fuveau
Tel.: 04.42.26.46.07
Fax: 04.42.90.87.65
Mail : glfuveau.alotra@orange.fr

L'environnement du site :

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelles de terrains n° 103 et 121 section AL d'une superficie totale de 23 913 m² (propriété de la CPA). L'espace aménagé est de 10 000 m² environ
- Au centre-ville : moins de 6 km du centre-ville de Fuveau
- Aux transports : Lignes routières départementales des Bouches du Rhône et du Var et lignes scolaires
- Aux zones d'emploi : Rousset, Gardanne et Aix en Provence
- Aux commerces et équipements collectifs : vers Fuveau, Rousset, Trets, Gardanne et Aix en Provence

b) Environnement immédiat du site

- L'aire est bordée au Nord par la RD6, à l'Est par la RD46, au Sud et à l'Ouest par des parcelles privées.
- Deux axes autoroutiers à proximité de l'aire, A8 et A52
- Proche de la station d'épuration biologique de la ville de Fuveau.
- Face à la barre du Cengle et à la montagne Sainte Victoire

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 120 m² comprenant 1 espace accueil, 1 bureau pour la gestion locative, 1 bureau pour la gestion sociale, 1 bureau pour les permanences Protection Maternelle Infantile, 1 salle de réunion et d'animations, 1 cuisine, 2 WC pour personne à mobilité réduite, 1 vestiaire équipé d'une douche pour le personnel, 1 local technique où sont regroupés les compteurs d'eau et d'électricité et 1 local pour l'outillage.
- A l'étage : 1 logement de fonction de 70 m² type F3, occupé par l'agent d'entretien et de maintenance et sa famille.
- 7 blocs sanitaires doubles équipés
- 2 blocs sanitaires quadruples équipés
- 1 bloc sanitaire simple affecté PMR équipé

Au titre des biens et équipements

- 5 conteneurs poubelles
- 1 unité de potabilisation d'eau
- 1 bassin de rétention des eaux de pluie
- 1 espace pour les encombrants à l'intérieur de l'aire
- 1 local à poubelles à l'entrée de l'aire
- 14 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties
- 1 sortie de secours
- 4 places de parking privatives

L'aire est clôturée par un grillage à mailles larges (conformément aux prescriptions du PLU de la commune de Fuyeau), ce qui assure la sécurité des usagers présents sur l'équipement.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'entrée principale de l'aire d'accueil « RIVES HAUTES » se fait depuis la RD46.

- 23 places de 120 m² minimum, dont 1 aménagée pour les PMR
- Les places sont toutes équipées d'une douche et son lavabo, d'un WC, d'une cuisine d'été buanderie avec évier et paillasse et d'un auvent en dur. Elles disposent de plusieurs branchements électriques ainsi que d'évacuations pour les eaux domestiques.
- 1 aire de lavage et petit entretien pour véhicules (avec prépaiement)
- 1 espace de jeux pour les enfants de 3 à 6 ans
- 1 espace loisirs.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la CPA, l'aire d'accueil Rives Hautes est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 2013 et gérée par ALOTRA qui a été retenue pour la Délégation de Service Public des aires d'accueil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés. Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA

Association pour le LOGement des TRAvailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU

Son Directeur général : Marc JEANJEAN

Organisme chargé des missions sociales :

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage «Le Réaltor» ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2014. Ces agréments sont déjà en cours de renouvellement pour 2015.

L'aire d'accueil « Rives Hautes » fait appel aux activités et interventions proposées par l'équipe de l'aire d'accueil «Le Réaltor».

La plupart des familles accueillies sur l'aire d'accueil de Fuyeau/Meyreuil bénéficient d'une domiciliation administrative sur l'aire d'accueil «Le Réaltor».



II-LES DONNEES COMPTABLES 2013

A. REGIME FINANCIER ET DES BIENS

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

1.1. Dépenses d'exploitation

DEPENSES	CR 2013 6 mois	Observation
60 ACHATS	20 421	
Achats non stockés (eau, électricité...)	11 532	Achats : ouverture Site
Achats non stockés (fioul, gaz...)	867	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 543	
Fournitures administratives / animation	2 216	
Autres fournitures	263	
61 SERVICES EXTERIEURS	4 501	
Sous-traitance générale		Location du photocopieur
Locations mobilières et immobilières	436	
Entretien et réparation	3 993	
Assurances	72	
Documentation	-	
Divers	-	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 863	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	78	
Publicité, Publications	-	
Déplacements, missions et réceptions	1 060	
Frais postaux et de télécommunication	1 509	
Services bancaires	217	
Divers	-	
63 IMPOTS ET TAXES	4 573	
Impôts et taxes sur rémunérations	4 573	
Autres impôts et taxes		
64 CHARGES DE PERSONNEL	59 447	
Rémunérations du personnel	41 002	
Charges sociales	17 986	
Autres charges de personnel	459	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	11 484	
Frais de siège	11 380	
Divers	104	
66 CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts		
Autres charges financières		
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS,	1 821	
Dotation aux amortissements	1 821	amortissement véhicule
Dotation aux provisions		
Dotation pour réserve de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES	105 110	

1.2. Recettes d'exploitation

RECETTES	CR 2013 6 mois	Observation
70 PRESTATIONS DE SERVICES	20 426	
Prestations d'hébergement	8 493	
Fluides quittancés	11 933	
Produits annexes	-	
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	52 638	
ETAT (droit commun service à préciser)	18 278	
DDCS / AGAA Aires GDV	18 278	Versement pour 6 mois
FONDS EUROPEENS	-	
COLLECTIVITES TERRITORIALES (service à préciser)	34 360	
CPA Aires GDV	34 360	selon convention
75 PRODUITS DIVERS DE GESTION	-	
76 PRODUITS FINANCIERS	-	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	
Produits divers sur opérations de gestion		
Produits sur exercices antérieurs		
Quote-part de subv.reprises au CR		
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
79 TRANSFERT DE CHARGES	842	Avantage en nature logt gardien
TOTAL DES PRODUITS	73 906	

RESULTAT GLOBAL	-31 204 €
------------------------	------------------

Commentaires

Ce résultat déficitaire s'explique de la manière suivante :

- L'aire d'accueil a été réceptionnée par ALOTRA en avril 2013 et deux salariés ont été recrutés alors que l'ouverture de cet équipement au public n'a pu être réelle qu'à compter du 1^{er} juillet 2013 (charges et salaires versés depuis avril 2013).
- Par conséquent, les recettes liées à l'accueil des voyageurs n'ont pu être effectives qu'à compter de la mi-juillet et ce, de façon très progressive jusqu'en septembre 2014, période à laquelle l'aire d'accueil a eu un taux d'occupation de 99%.
- A cela, s'ajoute le non versement de l'Aide à la Gestion des Aires d'Accueil sur la période d'avril à juin 2013, évalué à 9139,05€.
- La prise en gestion de tout nouvel établissement entraîne obligatoirement des charges annuelles fixes pour la mise en service (frais d'ouvertures d'abonnement, assurances, location de matériel...) ainsi que l'achat de diverses fournitures (matériel informatique, matériel administratifs, petits mobiliers, matériel d'animation,...). Ces dépenses seront assurément réduites en 2014.

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2877 € réparties Pour 6 aires d'accueil (dont «Le Réaltor») à 383,60 € et 2 aires à 287,70€ Aire de Fuyeau non concernée en 2013

3. Etat des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire de Fuyeau/Meyreuil «Rives Hautes»	Zéro

4. Situation des biens et immobilisations

Description des immobilisations :

Un véhicule Peugeot 207

1 ordinateur fixe équipé

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissements

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements ALOTRA s'amortissent selon la méthode linéaire.

5 ans pour les ordinateurs fixes

7 ans pour le véhicule.

6. Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées

Sans objet.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (: matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Outillage.

Bien de reprise par la CPA :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot 207 (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant.

9. Etat des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année.

Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. PERSONNEL ET ENTRETIEN

1. Effectifs du délégataire

Voici les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Noms	Statut	Qualification	Période exercée en 2013
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locative	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau BAC	Du 15/04 au 31/12/13
Poste 2 / 1 ETP				
Agent d'entretien et de maintenance /Astreintes	Jean-François ARIAS	CDI	CAP plomberie/ chauffagiste	Du 15/04 au 31/12/13

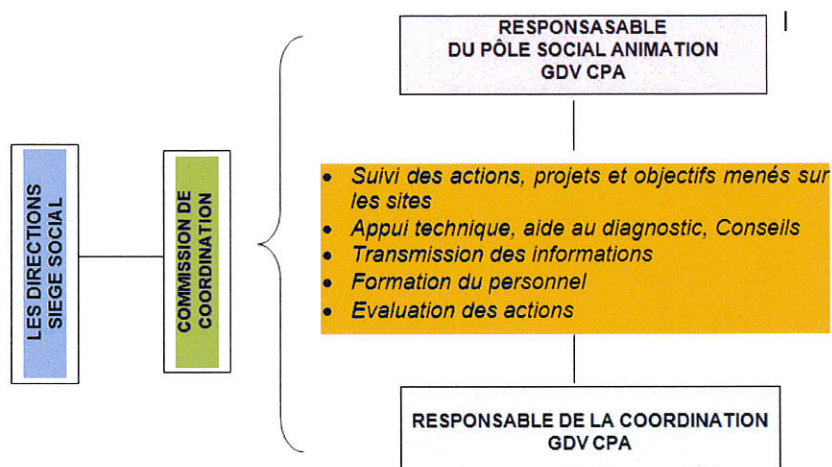
Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe LE REALTOR, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Rives Hautes.

Une **mission de coordination** prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuyreau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil CPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites CPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

L'agent d'animation de l'aire d'accueil du Réaltor assure l'organisation et l'animation du Pôle Social et d'Animation qui a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil de la CPA
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.



La gestionnaire sociale Julie ZOZI de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'aire d'accueil «Rives Hautes» en les accueillant directement au bureau de l'aire d'accueil LE REALTOR et en assurant une permanence hebdomadaire sur FUVEAU. Nous noterons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'aire d'accueil «Rives Hautes» est domiciliée administrativement sur l'aire d'accueil LE REALTOR.

Les astreintes téléphoniques durant les weekends et jours fériés sont prises en charge par Pascal HUY, rattaché au site du Réaltor

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Une formation sur le logiciel ATHYS (système de prépaiement des droits d'usage et des fluides) a été faite à Madame GARDETTE et Monsieur ARIAS. (11 juin 2013).

La gestionnaire locative a aussi bénéficié d'une formation sur le logiciel comptable BREDEA nouvellement acquis par ALOTRA pour sa gestion comptable, en juin 2013 durant 2 jours.

L'agent d'entretien/maintenance logé sur place a été dans l'immédiat formé par la responsable du site.

Un programme de formation plus complet sera proposé en 2014 (Habilitation électrique, connaissance des publics, gestion des conflits, analyse de la pratique...) à cette équipe.

2. Travaux réalisés en 2013

			2013			2014		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X			X		
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	X			X		
Nettoyage des abords de l'aire.	quotidien	Tous les jours	X			X		
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X			X		
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Neuf				X		
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant				X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	Neuf				X		
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Neuf				X		
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Neuf				X		
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Neuf				X		
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Neuf				X		
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Neuf				X		
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	1 fois par an	Neuf				X		
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	1 fois par an	Neuf				X		

Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Neuf				X		
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Neuf				X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Neuf						
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	Neuf				X		
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	Neuf				X		
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Neuf						
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	Neuf						
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Neuf						
Contrôle des installations électriques	1 fois/an	Neuf						
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	Neuf						
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	Neuf						
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	Neuf				X		

			2013			2014		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Neuf				x		
Changement de vitrerie	Selon besoins	Neuf						
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	Neuf				x		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	Neuf				x		
Entretien et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	Neuf				x		
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	Neuf				x		
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Neuf				x		
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Neuf				x		

3. Autres travaux réalisés CPA/ALOTRA en 2013

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
Construction d'un mur obstacle pour délimiter le stationnement et l'espace vert : travaux réalisés, en novembre 2013	- Pose d'un grillage sur l'espace encombrant pour limiter les dépôts en septembre 2013 - Mise en place de bouchons sur les évacuations des machines à laver (problèmes d'odeurs et de débordement) en octobre 2013 - Achat de chaînes pour fermer les emplacements vides en septembre 2013 - Isolation du plafond avec laine de roche, du local technique de la télégestion en novembre 2013 - Perçage des plaques regards plafonds des locaux techniques des blocs sanitaires pour améliorer l'aération et éviter la condensation en décembre 2013

4. Adaptations à envisager en 2014

Travaux à envisager	Commentaires
• Pose d'un portail sur l'espace des encombrants • Trouver un système plus pratique que les chaînes pour éviter le stationnement sur les emplacements libres.	• Demande de devis auprès de différentes sociétés contactées par ALOTRA • Voir pour des potelets qui se rabattent (barrières de parking amovibles) /ALOTRA

III. L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. ACTIONS DE GESTION

1. Moyens techniques

1.1. Etat des biens et des installations

Contrôles effectués	dates	Prestataires
Installations Electriques	Juillet 2013	Attestation de conformité
Extincteurs	Août 2013	ADI protection incendie
Eau	Juillet 2013	SCP/EAUX DE MARSEILLE

Assurances	Dates	Prestataires
Multirisques professionnels	01/01/2014 au 31/12/2014	ALLIANZ Cabinet SESAME

Entretien / Réparations / Commandes	Entreprises
Contrôle des installations électriques	QUALICONSLT
Contrôle des extincteurs	ADI protection Incendie
Travaux électriques	ECB
Fosses septiques	BAEZA ASSAINISSEMENT
Plomberie	SUD ART
Papeterie	BRUNEAU
Produits entretien	FOUQUE CHIMIE-SERVICE

Partenariat

NOMS	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat	Actions développées thématiques	Commentaires
Peuple et Culture	Association	Réalisation d'actions culturelles	« Les Uns les autres » Le temps des uns, le temps des autres Atelier de dessin, photo et vidéo	Prestataire de service
Activ Horizon	Association	Initiation aux sports	Activités multi sport	Prestataire de service
L'Usine à gaz	Association	Réalisation d'actions concrètes	Ateliers de créations diverses	Prestataire de service
Les Petits Débrouillards	Association	Réalisation d'actions concrètes	Découvertes scientifique	Prestataire de service
Ludothèque le cerf-volant	Association	Réalisation d'actions concrètes	L'univers du jeu	Prestataire de service

1.3. Agréments

- Agrément mutualisé pour l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil avec «Le Réaltor».

2. SERVICES EFFECTIFS

2.1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres du 01/07/2013 au 31/12/2013 :

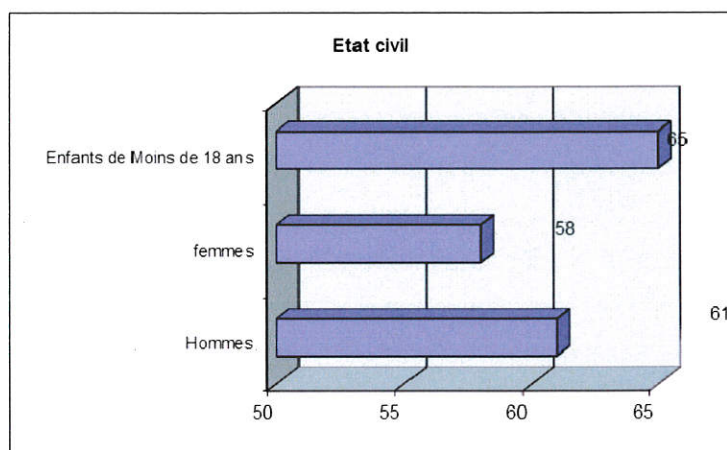
	2013
Nombre de caravanes	72
Nombre total de personnes accueillies	186
Nombre de familles accueillies	53
Taux d'occupation annuel (%)	68
Nombre moyen journalier de caravanes	16
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52

Le taux d'occupation est de 68% ce qui représente un excellent taux de fréquentation, depuis l'ouverture de l'aire au public en date du 1^{er} juillet 2013.

Nous constatons que les voyageurs apprécient énormément la qualité des installations, la tranquillité et la qualité d'accueil de l'équipe en place.

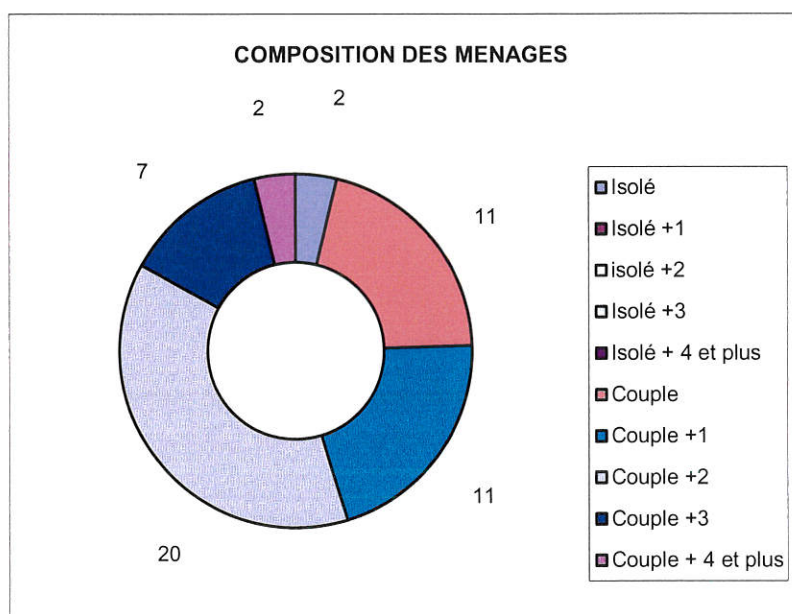
Etat civil

	2013
Hommes	61
Femmes	58
Enfants de moins de 18 ans	67
Nombre d'adultes	119



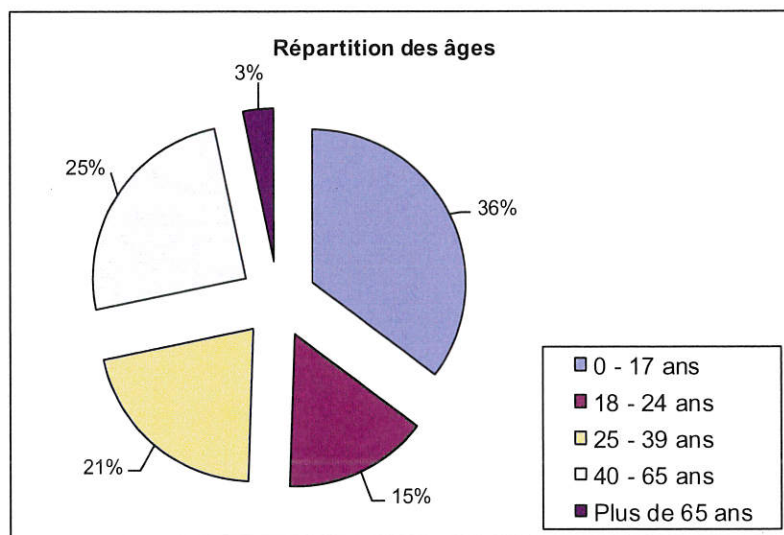
Composition des ménages

	2013
Isolé	2
Isolé + 1	0
Isolé + 2	0
Isolé + 3	0
Isolé + 4 et plus	0
Couple	11
Couple + 1	11
Couple + 2	20
Couple + 3	7
Couple + 4 et plus	2



Age des usagers

	2013
0 – 17 ans	67
18 – 24 ans	28
25 – 39 ans	39
41 – 65 ans	46
Plus de 65 ans	6

**Commentaire :**

Nous sommes confrontés à une population jeune. La moitié du public accueilli est constituée d'enfants.

A l'âge de la retraite, les gens du voyage se sédentarisent et les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'aire d'accueil des gens du voyage.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu



les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc

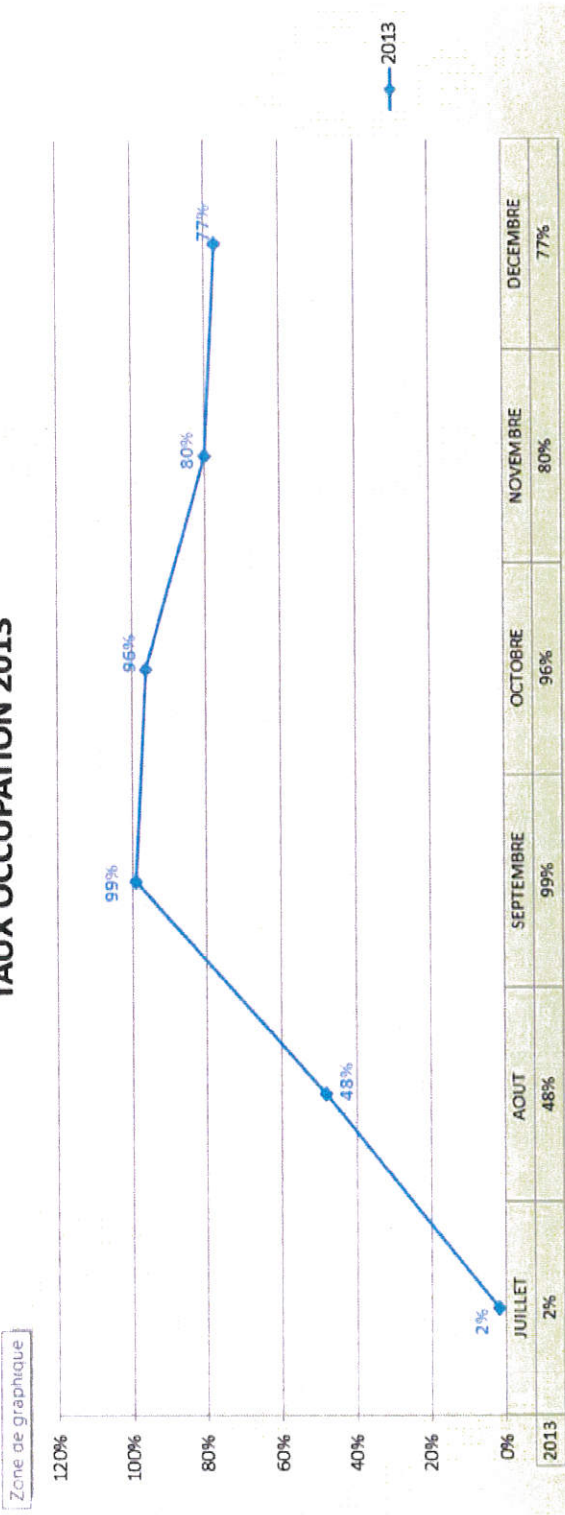
s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH¹, l'allocation spéciale vieillesse.

¹ Allocation Adulte Handicapé

OCCUPATION JOURNALIERE 2013
Nombres de caravanes

2013	23 PLACES																							Taux occupation
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	
JUILLET	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	2%
AOÛT	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	16	48%
SEPTEMBRE	22	23	23	23	23	23	23	21	21	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	22	22	22	23	99%
OCTOBRE	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	23	22	22	23	96%
NOVEMBRE	19	20	20	20	20	21	21	21	21	21	21	21	20	13	17	15	15	18	18	18	18	18	16	80%
DECEMBRE	16	17	17	16	16	16	17	17	17	22	19	20	19	19	19	19	17	18	16	16	15	15	23	77%
Total sur l'année																							2831	68%
Moyenne mensuelle																							15	
Total																							13	2%

TAUX OCCUPATION 2013



Chiffres au 31/12/13

2.2. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2013
Nombre d'usagers	72
Nombre participants	65

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil « Rives Hautes » est aujourd'hui le deuxième équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 63 places disponibles (Aix en Provence et Fuyeau/Meyreuil) ne peuvent encore répondre aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

L'annonce de la construction du nouveau site d'Aix en Provence (80 places) est fortement attendue par les voyageurs ainsi que par l'équipe en place.

Il est vrai que l'aire du Réaltor est vieillissante et ne correspond plus aux critères actuels des aires d'accueil des gens du voyage.

L'aire de « Rives Hautes » remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage, sur un nouvel axe du territoire de la CPA. Elle est un lieu fortement appréciée par les familles de par sa qualité d'aménagement. Les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage en assurant des relations constantes avec notamment **les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence**, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

2.3. La gestion quotidienne de l'aire

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil qui permet l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille ...).

2.4. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

2.5. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contre partie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil** : les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 18 h 30 et le samedi de 9 H à 12 H par le gardien.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

Notamment des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celles liées à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées. Toutefois, elle ne doit pas se confondre avec un pseudo empathie menant à un manque de vigilance dans le respect du règlement intérieur, mais renvoie aux compétences du gestionnaire (savoir-être et savoir-faire).

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect de cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter. Il est à noter qu'avec une seconde aire d'accueil sur le territoire de la CPA, il est plus facile pour les familles de gérer leurs temps de séjours en fonction de la disponibilité des deux aires d'accueil.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance.

Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2013
Moins de 1 mois	17
De 1 à 2 mois	14
2 à 3 mois	11
3 à 4 mois	10
4 à 5 mois	1
5 à 6 mois	0

Durée moyenne de séjour : 52 jours

	2013
Nombre de caravanes	72
Nombre de familles accueillies	53
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	52
Dépassement des temps de séjour (en familles)	1
Nombre de procédures justice engagées	0

La famille qui a été en dépassement de temps de séjour, s'explique par une dérogation qui lui a été accordée par rapport à la scolarisation des enfants de la famille soit 3 enfants, qui ont fait leur rentrée scolaire au mois de septembre et qui ont pu bénéficier ainsi d'un trimestre [complet de scolarisation](#).



B. ANIMATIONS ET ACTIONS SOCIOEDUCATIVES

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage, d'autant que l'éloignement du site des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun accroissent l'isolement des usagers du terrain.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture

1. Accueil et suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation ou autre et stationnant sur le terrain.

Une permanence sociale a été mise en place sur l'aire d'accueil « Rives Hautes » 1 fois par semaine, avec la gestionnaire sociale de l'aire d'accueil du Réaltor. Ce qui permet aux domiciliés du Réaltor, d'avoir un suivi également sur le site de Fuveau et pour les autres familles un suivi dans leurs démarches administratives (ex : CAF, RSI, Préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire...)

	2013
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	72
Nombre de dossiers RSA	3
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	3

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : suivi des usagers et des domiciliés dans le cadre de différentes démarches administratives.
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion ; réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire, lien avec la directrice de l'école de la Barque.
- **Accès à la culture et loisirs** : atelier de poterie (travail manuel) ; jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité), activité multisports, ateliers de découverte scientifique...

Un partenariat incontournable

L'ouverture de l'aire d'accueil a été accueillie avec beaucoup d'appréhension de la part du voisinage et des institutions. Aussi, un travail d'ouverture et de communication en direction des habitants des alentours est nécessaire pour faire connaître notre public. Le travail en partenariat avec les structures associatives et institutionnelles est lui aussi à développer.

Partenariat nécessaire :

- Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire

- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- Organismes des impôts : déclarations
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers, contrôle judiciaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires, vêtements, accès à la culture.

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs des difficultés à se projeter dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

2. Scolarisation (de septembre à décembre 2013)

	2013
Elèves en maternelle (Maternelle de la Barque)	4
Elèves en primaire (Ecole primaire de la Barque)	13

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :



En accord avec la municipalité de Fuyeau, les inscriptions sont effectuées par le responsable de site, qui se charge de transmettre tous les documents en mairie et à l'école primaire ou maternelle du groupe scolaire de la Barque.

A ce jour pas de transport scolaire effectuant les allés/retours mais nous noterons que cela ne gêne pas tellement les familles qui préfèrent accompagner leurs enfants à

l'école qui se trouve à moins de 5 minutes de l'aire d'accueil en voiture.

Les inscriptions à la cantine sont aussi prises en charge par la responsable de site.

Toutes ces démarches qui sont effectuées sur site, évitent aux parents de se déplacer en mairie et de rencontrer des difficultés lors des inscriptions.



Les difficultés rencontrées

- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial.

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 10 € au 01.44.94.60.00. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Projet de mise en place d'une « passerelle » entre les deux groupes scolaires qui accueillent les enfants scolarisés aux Milles et à la Barque.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

3. Santé et prévention

Les Responsables PMI de la MDS (Maison Départementale de la Solidarité) de Gardanne nous ont confirmé l'impossibilité d'organiser une permanence sur le site au vu du contexte économique actuel (manque de financements et de moyens humains).

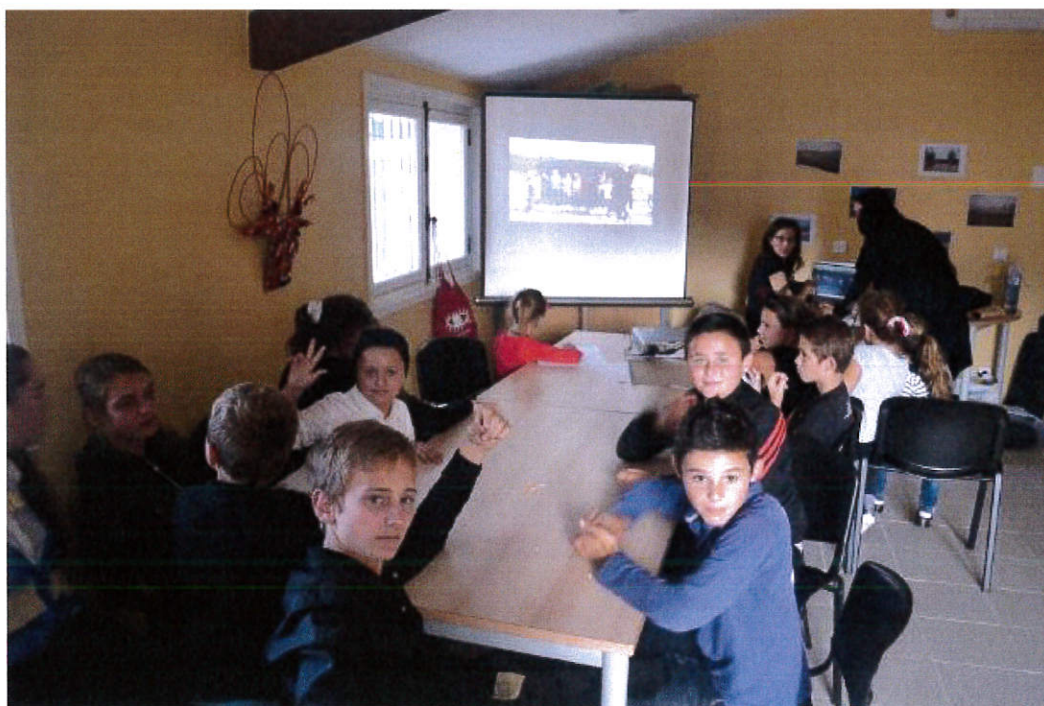
Toutefois, des actions de prévention santé seront mises en place en lien avec des associations du territoire dès 2014.

4. Accès à la culture et découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction et aux bases de l'autonomie. C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif, l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages). Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

En 2014, il nous faudra construire de nouveaux partenariats pour développer cette thématique.





La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS engagée

Dans le cadre des futures aires d'accueil de la CPA, le tri sélectif et un espace encombrant ont été mis en place de façon expérimentale sur l'aire d'accueil du Réaltor.

Le système de tri sélectif va aussi être mis en place sur le site de Fuyeau.

De plus, une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

ANNEXE 02La démarche PREVENTION CANINE engagée

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

ANNEXE 03**5. Activités de loisirs**

Activités de Loisirs	2013
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	65



Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui.

Activités de loisirs, expression artistique et manuelle	dates	Nombre de participants
Activités multisports : Activ Horizon	2, 21 et 23 Octobre 2013	8/13/7 et 12 enfants
Atelier Peuple et culture (création documentaire)	Du 24 au 25 Octobre 2013	15 enfants sur les 3 jours
Ludothèque Le cerf-volant	28/10/2013	12 enfants
Atelier halloween : Usine à Gaz	30/10/2013	8 enfants

La mise en place d'activités sur l'aire d'accueil « Rives Hautes » s'est organisée avec les premières vacances scolaires. Plus est, l'aire d'accueil était pleine.

Les chiffres 2013 sont peu significatifs puisque nous sommes dans le cadre d'une ouverture d'un équipement.

Les parents sont régulièrement tenus informés des activités proposées sur l'aire d'accueil LE REALTOR tout au long des semaines (ateliers, soutien scolaire...).

IV. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE

A. TARIFICATION

1. Le droit d'usage

- Forfait journalier : 3 € par jour par place (1 ou 2 caravanes de la même famille)
- Eau : 3.61€ le m3 (A prix coûtant)
- Electricité : 0.13€ le KWh (A prix coûtant)
- Dépôt de garantie : 100€
- Droit ouverture des fluides : 30€

Prestations dispensées à titre payant

- Télécopies 1,00 € la feuille
- Photocopies 0,30 € la feuille
- Timbres-poste A la valeur faciale

2. Perception des droits (du 01/07/13 au 31/12/13)

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2013
Nombre de journées caravanes	2831
Droits d'usage/ Fluides encaissés	20 426 €
Impayés	0 €

Il est à préciser qu'avec le système de prépaiement, nous ne sommes plus sujets aux impayés.

3. Tarifications cantine scolaire

Pour la cantine, en accord avec la Mairie de Fuyeau, le tarif de la cantine se fait en fonction du nombre d'enfants scolarisés par famille ; sur une base de revenus plancher à 1500€, soit

- 1 enfant/foyer : 1.32€
- 2 enfants/foyer : 1.25€
- 3 enfants/foyer : 1.17€
- + de 4 enfants/foyer : 1.10€

En matière d'encaissement de fonds publics, le gestionnaire de l'aire d'accueil « Rives Hautes » est sous la responsabilité du régisseur de la mairie de Fuyeau, qui vient récupérer ces fonds pour le Trésor Public.

4. Consommations et coûts des fluides

	2013
Taux d'occupation annuel (%)	68

EAU

	2013
Consommation d'eau en m3	2500
Coût total en € (coût estimatif, facturé seulement en petite partie sur 2013)	9000

ELECTRICITE

	2013
Consommation électrique en kWh	54 409
Coût total en € (montant correspondant à la consommation totale du site tant des usagers que des bâtiments administratifs relevant de tarifications unitaires différentes)	10 887.44

TELEPHONE

	2013
Coût total des consommations en €	1452.11

B. LES SUBVENTIONS

	2013	Commentaires
Autres participations publiques (DDCS, CAF, CG13)	18 278,00	
DDCS avec l' Aide à la Gestion des Aires d'Accueil - AGAA	18 278,00	23 places x 132,45€ x 6 mois (juillet à décembre 2013)

C. RAPPEL DE FAITS DE L'ANNEE 2013Juillet 2013

- Ouverture de l'aire d'accueil de Fuyeau/Meyreuil le 1^{er} juillet 2013.
- Inauguration de l'aire d'accueil le 3 juillet 2013.
- Première entrée de voyageur sur le site le 19 juillet 2013.

Août 2013 :

Nous avons eu à constater que le libre accès à l'espace encombrant n'est pas très judicieux. Effectivement, à cette période stationnaient sur l'aire d'accueil des marchands de matelas qui ont déposé les matelas usagers dans notre espace encombrant et nous avons eu plus d'une centaine de matelas à évacuer.

Avec l'aide des services de la CPA, nous avons pu faire évacuer tous ses matelas dans les déchèteries de la CPA, ce qui en terme de gestion d'évacuation leur a aussi posé d'énormes soucis. Suite à cela, nous avons pris la décision de fermer cet espace (accès sur demande auprès du gestionnaire) et rappeler aux marchands de matelas à quoi sert cet emplacement et leurs obligations à gérer leurs propres déchets en tant que professionnels.

Septembre 2013 :

Deux voisins de l'aire d'accueil sont venus se plaindre de nuisances sonores et odorantes auprès du gestionnaire locatif.

- Dans le premier cas, les voisins se sont plaints que les voyageurs veillaient très tard et les empêchaient de dormir. Le gardien logeant sur place a constaté que les jeunes restaient dehors jusqu'à plus de 3 heures du matin. Avec l'éclairage public de l'aire d'accueil qui restait allumé toute la nuit, cela facilitait ces regroupements et donc ces veillées. Pour y remédier et en accord avec la direction et les services des gens du voyage de la CPA, l'éclairage de l'aire a été reprogrammé pour une extinction à 22h30.
Ce dispositif a pu ramener le calme sur l'aire d'accueil et donc auprès du voisinage.
Une étude est en cours de réalisation pour trouver un nouveau système d'éclairage, qui puisse s'adapter à l'actuel.
- Dans le second cas, il s'est avéré que des usagers déversaient des déchets dans le petit bois jouxtant l'aire et sur le terrain de l'ancienne coopérative vinicole de Fuveau.
Les voisins excédés ont fait appel à la police municipale qui est venue au bureau nous relater les faits.
Nous avons pu identifier la famille et sommes intervenus auprès d'elle pour rappeler le règlement intérieur et les notions de respects des personnes et des biens.
Par la suite, nous avons sollicité auprès de la CPA, l'extension de la clôture sud pour aussi empêcher l'accès des motocyclettes dans le champ de fleurs de l'apiculture.

Nous avons, tout au cours de l'année dû gérer les relations un peu houleuses entre nos usagers et nos voisins immédiats, et plus particulièrement les week-ends.

Nous devons régulièrement rappeler à nos usagers le règlement intérieur et de prendre en compte que cette aire d'accueil a aussi des voisins et un environnement à respecter.

Décembre 2013 :

- Réalisation de divers travaux supplémentaires dans le cadre du marché de construction de l'Aire (clôture, électricité, amélioration conceptuelles,.....ect).
- Grand goûter de Noël avec les enfants et leurs parents

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage de Fuyeau/Meyreuil «Rives Hautes» a permis à ALOTRA de renforcer son expérience dans la gestion des aires d'accueil de la CPA et d'étendre son périmètre dans le cadre de la convention de DSP avec la communauté d'agglomération.

Les principales missions d'ALOTRA consistent à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil « Rives Hautes »
- Etablir le programme d'action prioritaire pour donner un sens et une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil.

La gestion/animation d'une aire d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en œuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Rives Hautes », en 2013, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.



ANNEXES

1) Article de presse	p 40
2) Plaquette « Trier ses déchets »	p 41
3) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil »	p 42

La Provence – 4 juillet 2013

Les gens du voyage ont leur hameau à Fuveau

C'est la première réalisation du genre à répondre à la loi Besson, 13 ans après sa promulgation, aussi bien sur le pays d'Aix que le département. 23 places sont créées

Depuis la promulgation de la loi Besson imposant aux communes selon leur taille une aire d'accueil pour les gens du voyage, 13 ans se sont écoulés. Le sous-préfet Yves Lucchesi a lui-même élaboré un schéma départemental organisateur dans le Vaucluse et en Vendée avant d'être muté à Aix. Alors, inaugurer enfin une telle installation : "O, bonheur" confie-t-il hier à Fuveau, quartier des Rives Hautes. D'autant que pour le coup, la communauté du pays d'Aix a été aussi laudée, au Rhône, la première aire de grand passage du département qui, selon les préconisations perfectionnées, devrait en compter aussi à Marseille, Arles et Istres.

Le maire de Fuveau, Jean Bonifon, rappelle qu'il a dû affronter bien des tempêtes pour mener à bien une réalisation pas forcément populaire. Même s'il ne s'agit jamais que d'organiser, rappelle le sous-préfet, le choix de vie consacré d'une population composée de forains, de marchands, d'artisans, de plus en plus fonctionnant sous forme de micro-entreprises comme le souligne Jean-Jacques, directeur régional d'Alstra, qui gère les aires pour

la Communauté du pays d'Aix. Aménagée en bordure de la D6, au croisement des autoroutes vers Nice et Aubagne, elle compte 23 emplacements pour accueillir chacun jusqu'à deux caravanes, et des aménagements qui en font une réalisation soignée et digne : sanitaires indépendants, avertis, jeux pour enfants, événement, site pour nettoyer les véhicules, panneaux solaires pour l'eau chaude, pompes à chaleur réversibles.

"Les gens du voyage sont les bienvenus ici."

J. BONIFON, MAIRE DE FUYEAU

file... Dans une maison d'accueil avec des logements de fonction servent également permanences sociales et de la protection l'entre-entente.

Les enfants seront scolarisés comme lorsque les gens du voyage s'installaient rue St-Charles auparavant (mais légalement, puisque Fuveau n'était pas éligible à l'école de La Roque et le transport scolaire sera mis en place, assure l'adjointe à

l'éducation, Fabrice Vialon. La directrice, Marie Coulangue, a accueilli jusqu'à une douzaine d'enfants non identifiés avec enthousiasme, permettant à des parents d'apprendre à lire et à écrire. Les parents tiennent à son fondement, rappelle M. Lucchesi. Même si après, les enfants devaient plus complexer à l'entrée au collège, la loi sur l'école obligatoire permet simplement l'inscription au CNEO (enseignement par correspondance) et on ne voit plus guère les parents.

Le schéma préfectoral d'installation des aires d'accueil de 2003, révisé l'an passé, fixe un millier de places sur les Bouches-du-Rhône réparties sur 11 communes. À ce jour, il n'en existe qu'à Arles, Aubagne, Marseille, Martigues, Miramas et Aix, sur le plateau du Rhône. Un site déjà ancien, de 40 places, dont la capacité va être doublée grâce à son déplacement en amont, près du centre d'enfouissement - les travaux pourraient débuter cet automne, annonce Michel Boyer, maire de Simiane, vice-président à la CPA en charge de la problématique.

Cette commune a



Les élus sont venus nombreux inaugurer cette aire d'accueil, la première du département créée depuis le schéma préfectoral. D'où le "bonheur" éprouvé par le sous-préfet Lucchesi.

Bouc-Bel-Air et Simiane est la plus avancée avec de premiers travaux en septembre. Pour les autres, les terrains arrêtés sont agréés (Les Pennes-Mirabeau; Cabriès-Caban; Lambesc-St-Genès; La Roque d'Anthéron; Venelles-Le Puy Ste-Réparate). À Pertuis, le studio a changé d'avis pour l'emplacement initial, à Trets, cette colombe un petit peu, à l'égalité, beaucoup.

"Les gens du voyage sont les bienvenus ici", insiste pour sa part Jean Bonifon, ajoutant finalement qu'ils ont des droits "et des devoirs". Et glissant au sous-préfet: "On n'est jamais sûr que les premiers en logements sociaux, en aire d'accueil, oui".

Carole BARLETTA

lila@lapresse.com

REPÈRES

L'aire d'accueil de Fuveau. De 26 000 m², compte 23 emplacements de 120 m². Le paiement (14 par jour) se fait par carte bancaire et paiement pour moyen multiplier la consommation électrique (eau et électricité) vendue au prix du marché. Les gens du voyage ne peuvent pas passer plus de trois mois sur la même aire, l'opération a coûté 2,4 M€ et a été réalisée par la société publique locale d'aménagement.

Sur la tarification de la CPA. Le schéma préfectoral impose 10 ans pour un total de 129 places.

L'aire de grand passage du Rhône est opérationnelle depuis lundi. Elle peut accueillir jusqu'à 200 caravanes et sert plus spécifiquement aux grands rassemblements annuels, notamment ceux des Esquimaux qui convergent de toute la France dans notre région. Des points d'eau et d'électricité ont été installés, les sanitaires ne devraient pas tarder. Cependant, en cas d'installation intempestive sur le territoire, les autorités pourront appeler le tout d'urgence judiciaire et être de suite, offrir, mesure d'urgence judiciaire puisque la collectivité est en règle avec la loi.

Excluded CPA means any CPA who is not a member of the Institute of Certified Public Accountants of the State of New York.

Exercice 12 (20 points) Soit f la fonction définie sur $\mathbb{R}$ par :

00:00:00 11:20

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 03

“ Pour le bonheur de vos
fidèles amis et le respect
de tous, prenez soin d'eux !

”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr



COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012



Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{re} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

4. Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

5. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire
- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.



AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-6 DU CODE RURAL ART. R234-5 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L212-10; R212-15 DU CODE RURAL Amiende de 1^{re} classe (ou plus 750€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L212-19-1 À L212-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus 150€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R622-3 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus 150€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L234-3 ET R234-4 DU CODE RURAL ART. R659-1, R664-1 et R665-1 DU CODE PÉNAL Contravention de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L234-8 DU CODE RURAL ART. R215-1-1 DU CODE RURAL Contravention de 1^{re} classe (ou plus 750€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ OU ABANDON INTERDIT ART. 52-1-4 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R234-77 ; R234-84 À R234-86 et R234-89 À R234-91, R235-8, R235-9 et L654-3 DU CODE RURAL Contravention de 3^e (ou plus 450€), 4^e (ou plus 750€) ou 5^e classe (ou plus 1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 52-1-4 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{re} OU 2^{de} CATÉGORIE INTERDIT (règlement intérieur de l'aire d'accueil)

**TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE
DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.**

**ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA
PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR
À TOUT MOMENT !**



RAPPORT D'ACTIVITE

L'AIRE D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE D'AIX EN PROVENCE LE REALTOR



Délégation Service Public 2013

Siège social : 33, boulevard Maréchal Juin 13004 Marseille

SOMMAIRE

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	04
I. DESCRIPTIF DU SITE	06
II-LES DONNEES COMPTABLES 2013	08
A. REGIME FINANCIER ET DES BIENS	08
1. Le compte annuel de résultat de l'exploitation	08
2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus	09
3. Etat des variations du patrimoine immobilier	10
4. Situation des biens et immobilisations	10
5. Suivi du programme contractuel d'investissements	10
6. Etat des autres dépenses de renouvellements réalisés	10
7. Inventaire des biens désignés au contrat	10
8. Engagements à incidences financières	10
9. Etat des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien	10
B. PERSONNEL ET ENTRETIEN	11
1. Effectifs du délégataire	11
2. Travaux réalisés	13
3. Autres travaux réalisés CPA/ALOTRA en 2013	17
4. Adaptations à envisager en 2014	18
III. L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE	18
A. ACTIONS DE GESTION	18
1. Moyens techniques	18
1.1. Etat des biens et des installations	18
1.2. Partenariat	19
1.3. Agréments	21
2. Services effectifs	22
2.1 Fréquentation de l'aire d'accueil	22
2.2 Accueil	27
2.3 Gestion quotidienne de l'aire d'accueil	28
2.4 Gestion en termes d'entretien et de sécurité	29
2.5 Respect du règlement intérieur	29
B. ANIMATIONS ET ACTIONS SOCIO-EDUCATIVES	32
1. Accueil et du suivi des familles	34
2. Scolarisation et soutien scolaire	40
3. Santé et prévention	43
4. Accès à la culture et à la découverte de son environnement	45
5. Activités de loisirs	47

IV.-UN COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE	49
A. TARIFICATION	49
1. Le droit d'usage	49
2. Adhésion	50
3. Perception des droits	50
4. Services rendus (téléphones, télécopies)	51
5. Consommations et coûts des fluides	51
B. LES SUBVENTIONS	52
C. RAPPEL DE FAITS DE L'ANNEE 2013	52
CONCLUSION	54
ANNEXES	55

INTRODUCTION

ALOTRA – Association pour le Logement des Travailleurs – est une association régie par la loi de juillet 1901. Créée en 1954, ALOTRA intervient principalement sur le département des Bouches du Rhône, et dorénavant en région PACA. Son métier est la gestion locative et sociale.

Initialement, ALOTRA gère essentiellement des Foyers de Travailleurs Migrants en réalisant exclusivement des travaux de sécurité et de maintenance sans réhabilitation des structures pour conforter l'habitat. Cette situation a entraîné peu d'investissements, peu de financements, tout en générant à chaque bilan, de bons résultats d'exploitation positifs. En 1996, ALOTRA s'implique dans le Plan Quinquennal de traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, permettant la réhabilitation de ses structures et leur mutation en résidences sociales. En 2004, ALOTRA a réhabilité l'ensemble de son patrimoine.

Ayant vocation à intervenir sur les différents maillons de la chaîne de l'habitat, ALOTRA a diversifié ses produits et sa clientèle.

En 2013, ALOTRA gère :

- huit résidences sociales à destination de ménages défavorisés et de travailleurs immigrés,
- une résidence pour étudiants,
- une résidence para-hôtelière pour des fonctionnaires d'Etat,
- près de 16 logements en diffus,
- un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA),
- Les terrains familiaux La Loubière pour la Ville de Manosque
- Huit aires d'accueil pour les gens du voyage :
 - « Le Réaltor » (Aix les Milles) et « Hautes Rives » (Fuveau/Meyreuil) pour la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence,
 - « Le Bargemont » pour la Commune de Martigues,
 - « L'Isle sur la Sorgue » pour la commune de l'Isle sur la Sorgue,
 - « Les Isnards » pour la commune de Digne-les-Bains,
 - « Le Luc en Provence » pour la Communauté de Communes Cœur du Var.
 - « Brignoles » pour la Communauté de Communes du Comté de Provence
 - « Arles » pour la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
- Deux centres sociaux : «Le Réaltor» (Aix en Provence) et Le Bargemont (Martigues) pour un public issu du voyage.

ALOTRA mène aussi d'autres actions auprès des populations d'origine tsigane sédentarisées telles que :

- Accompagnement social et aide à la gestion de 39 logements adaptés pour des familles tsiganes sédentaires du quartier du Bargemont à Martigues pour le compte de la S.A. d'H.L.M. ERELIA depuis le 20 février 2005.
- Mission d'assistance à bailleurs de sites sensibles pour le compte de :
 - « Habitat Marseille Provence » (bailleur social d'HLM de la Ville de Marseille) depuis le 1^{er} septembre 2011, étude-action financée par le Fonds de Solidarité Logement des Bouches du Rhône et concernant principalement des familles tsiganes sédentarisées habitant la cité Renaude/Hérodote à Marseille.

- « Nouveau logis Provençal » (Bailleur social HLM) depuis le 2 avril 2012 pour une mission d'accompagnement à la gestion de proximité, financée dans le cadre du FEDER et concernant des publics d'origine tsigane habitant les quartiers de Ruisseau Mirabeau/Lesieur/le Flora à Marseille.

Près de 4800 personnes sont ainsi accueillies au sein du parc géré par ALOTRA. L'association assure ainsi l'accueil d'un public diversifié (jeunes, familles, hommes, femmes, étrangers, gens du voyage...) rencontrant majoritairement des difficultés économiques et sociales.

En 2003, dans le cadre de son développement maîtrisé et au regard de son métier de gestionnaire social, ALOTRA a donc souhaité étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et plus globalement à celui de l'habitat de la population tsigane.



La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence a procédé en janvier 2004 à une consultation (prestation de service dans le cadre des articles 28 et 40.II du nouveau Code des Marchés Publics) pour la gestion et l'animation de l'aire d'accueil des gens du voyage « Le Réaltor ». Suite à cette consultation, la gestion et l'animation de cette aire ont été confiées à ALOTRA à compter du 1^{er} février 2004.

Au 1^{er} janvier 2005, ALOTRA se voit attribuer la délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage LE REALTOR pour une durée de 5 ans, jusqu'au 31 décembre 2009. Une prolongation d'une année de la délégation du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, le temps pour la CPA de procéder à une nouvelle consultation pour les sept années à venir.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP 2011-2017.

Ce rapport annuel présente l'activité et l'analyse du service délégué à ALOTRA de l'aire d'accueil «Le Réaltor» pour l'année 2013.



I. LE DESCRIPTIF DU SITE

Nom de la structure

**Aire d'accueil des Gens du Voyage d'Aix en Provence
« LE REALTOR »**

Adresse de la structure

Plateau de l'Arbois
13090 Aix en Provence
Tel 04.42.69.12.42 GL Tel 04.42.69.18.53 GS
Fax 04.42.69.28.45
Mail : glrealtor.alotra@wanadoo.fr

L'environnement du site :

a) Situation par rapport :

- Au cadastre : parcelle de terrain n° 196 section LB d'une superficie d'environ 1 hectare
- Au centre-ville : 20 km d'AIX
- Aux transports : Navettes entre la Gare TGV et Aix et Marignane.
- Aux zones d'emploi : Plutôt vers Marignane et Vitrolles
- Aux commerces et équipements collectifs : Vers Vitrolles et Cabriès.

b) Environnement immédiat du site :

- Proche de la SPA (route du jas de Marroc)
- Proche de l'ancienne DRIRE
- Proche de la gare d'AIX TGV
- Proche d'une zone d'enfouissement de déchets
- Proche d'une voie à grande circulation (RD 9 direction Aéroport de Marignane, Vitrolles, Martigues etc. ...).
- Proche du « Lac Bleu » (appelé aussi bassin / réservoir du Réaltor) qui approvisionne en eau l'agglomération de Marseille.

Aménagements et équipements de l'aire d'accueil

Au titre des ouvrages immobiliers :

- 1 bâtiment administratif meublé d'une surface de 89m² comprenant 1 salle d'animation, 2 bureaux, 1 accueil et des sanitaires
- 2 bâtiments sanitaires d'une surface de 70m² composés de 16 WC, 8 douches et lavoirs attenants
- 1 logement gardien de type mobile home meublé de 34 m² avec terrasse de 15m² environ
- 1 école maternelle meublée de 100 m² environ
- 1 local à poubelle.
- 1 espace pour la collecte des encombrants

Au titre des biens et équipements

- 7 conteneurs poubelles
- 10 bornes de raccordement en fluides
- 3 lampadaires sur mât avec interrupteur automatisé
- 1 système portail de régulation des entrées/sorties.

Descriptif de l'aire d'accueil

L'accueil prévu sur cette aire est de 40 places-caravanes (75 m² par place)
Le terrain est équipé de sanitaires (WC, douches) et de 10 bornes comportant chacune 4 prises d'eau et 4 prises de courant.

Date de mise en service et de prise de gestion de l'aire

Créée par la ville d'Aix en Provence, l'aire de stationnement est ouverte au public depuis le 1^{er} juillet 1989. La ville d'Aix en Provence transfère l'aire d'accueil à la Communauté d'agglomération d'Aix en Provence à compter du 1^{er} janvier 2001.

ALOTRA gère et anime cette structure par voie de convention avec la CAPA, depuis le 1^{er} février 2004.

Par délibération du 25 juin 2004, le Conseil Communautaire se prononce favorablement sur le principe de la gestion déléguée de l'aire d'accueil des gens du voyage.

ALOTRA obtient la délégation de service public à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2009, puis une prolongation de délégation du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2010.

En décembre 2010, ALOTRA est retenue pour la nouvelle DSP pour la période de 2011/2017.

Accueil du public et temps de séjour :

L'accueil des caravanes est assuré du :

Lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30
et le samedi de 9h00 à 12h00.

L'aire d'accueil est fermée du samedi 12h00 au lundi 7h30 et également les jours fériés.
Le temps de séjour annuel est de 5 mois. La durée maximum d'une période de stationnement est limitée à 3 mois. Une interruption de 30 jours consécutifs est systématiquement obligatoire entre 2 séjours.

Organisme responsable de gestion :

ALOTRA
Association pour le LOgement des TRAvailleurs
33, boulevard du Maréchal Juin 13 004 MARSEILLE
Tél. : 04 91 18 01 80 Fax : 04 91 18 01 88

Son Président : Henri RIEU
Son Directeur général : Marc JEANJEAN

Organisme chargé des missions sociales

ALOTRA a obtenu pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014, un agrément centre social pour l'aire d'accueil des gens du voyage «Le Réaltor» ainsi qu'un agrément Accueil Loisirs Sans hébergement jusqu'en août 2014. Ces agréments sont déjà en cours de renouvellement pour 2015-2017.

II-LES DONNEES COMPTABLES 2013

A. REGIME FINANCIER ET DES BIENS

1. Le compte annuel de résultat de gestion de la Délégation de Service Public

1.1 Dépenses et évolution

DEPENSES	CR 2012	CR 2013	2013 VS 2012	Observations
60 ACHATS	68 102	72 167	6%	
Achats non stockés (eau, électricité...)	57 016	56 414	-1%	Utilisation du véhicule pour Fuveau Augmentation des animations
Achats non stockés (fioul, gaz...)	1 725	2 057	19%	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	2 377	3 502	47%	
Fournitures administratives / animation	6 583	9 711	48%	
Autres fournitures	401	483	21%	
61 SERVICES EXTERIEURS	14 142	14 685	4%	
Sous-traitance générale	265	301	14%	Changement de la location du photocopieur Changement d'assureur
Locations mobilières et immobilières	2 188	1 729	-21%	
Entretien et réparation	8 396	10 206	22%	
Assurances	2 454	1 669	-32%	
Documentation	399	336	-16%	
Divers	440	444	1%	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	13 425	6 262	-53%	
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 787	2 212	-75%	baisse des prestations externes
Publicité, Publications	517	42	-92%	
Déplacements, missions et réceptions	1 081	865	-20%	
Frais postaux et de télécommunication	2 898	2 713	-6%	
Services bancaires	142	369	160%	
Divers	-	60		
63 IMPOTS ET TAXES	13 630	11 901	-13%	
Impôts et taxes sur rémunérations	13 237	11 901	-10%	
Autres impôts et taxes	393			
64 CHARGES DE PERSONNEL	171 169	169 102	-1%	
Rémunérations du personnel	115 805	120 384	4%	changement d'équipe
Charges sociales	54 347	48 717	-10%	
Autres charges de personnel	1 017	-	-100%	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	36 660	30 448	-17%	
Frais de siège	25 000	23 958	-4%	cf : convention 2011/2017
Divers	11 660	6 490	-44%	
66 CHARGES FINANCIERES		-		
Intérêts des emprunts				
Autres charges financières				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	103	180	75%	
68 DOTATION AMORTISSEMENTS, PROVISIONS,	6 044	4 977	-18%	
Dotation aux amortissements	4 846	5 049	4%	amortissement véhicule
Dotation aux provisions	1 198	-72	-106%	
Dotation pour réserve de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES	323 275	309 723	-4%	

1.2 Recettes et évolution

RECETTES	CR 2012	CR 2013	2013 VS 2012	Observation
70 PRESTATIONS DE SERVICES	48 470	42 442	-12%	
Prestations d'hébergement	47 390	41 895	-12%	baisse du taux d'occupation dont 315 € de cotisation adhérents
Produits annexes	1 080	547	-49%	
74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	235 188	233 544	-1%	
ETAT (droit commun service à préciser)	63 576	63 576		
AGAA Aires GDV	63 576	63 576		pas de revalorisation annuelle
COLLECTIVITES TERRITORIALES	105 665	104 021	-2%	
Département CG	10 494	7 633	-27%	pas de projet spécifique financé selon convention
CPA	89 301	91 388	2%	
CEJ	5 870	5 000	-15%	
ORGANISMES SEMI-PUBLICS	65 947	65 947	0%	
CAF Aires GDV	59 952	59 952		pas de revalorisation annuelle
CNAF Fonctionnement	5 995	5 995	0%	pas de revalorisation annuelle
75 PRODUITS DIVERS DE GESTION	-	5		
divers		5		
76 PRODUITS FINANCIERS	-	-		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	50 037		
Produits divers sur opérations de gestion		50 037		dont 49 737 € préjudice 2012
78 REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROV.	8 681	17 000		
79 TRANSFERT DE CHARGES	9 274	1 269	-86%	Avantage nature mobil home + IJSS
TOTAL DES PRODUITS	301 614	344 298	14%	

RESULTAT GLOBAL	-21 661 €	34 575 €	260%
------------------------	------------------	-----------------	-------------

2. Méthodes et éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus

Les factures sont comptabilisées et imputées dans les comptes comptables correspondants, à l'exception de :

Objet	Calcul correspondant
Adhésion FNASAT	2877 € réparties Pour 6 aires d'accueil (dont «Le Réaltor») à 383,60 € et 2 aires à 287,70€ Aire de Fuveau non concernée en 2013

3. Etat des variations du patrimoine immobilier

Site	Variation de la valeur immobilière en €
Aire du Réaltor	Zéro

4. Situation des biens et immobilisationsDescription des immobilisations :

Un véhicule utilitaire Peugeot Partner

2 ordinateurs fixes équipés

1 ordinateur portable équipé.

Programme d'investissement :

Renouvellement des matériels à la date de leur mise hors service.

5. Suivi du programme contractuel d'investissements

Suivi du programme contractuel d'investissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public :

Néant

Méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation :

Les investissements Alotra s'amortissent selon la méthode linéaire.

5 ans pour les ordinateurs fixes

7 ans pour le véhicule.

6. Etat des autres dépenses de renouvellement réalisées

- Chauffe-eau électrique
- Réfrigérateur.

7. Inventaire des biens désignés au contrat

Biens de retour à ALOTRA (matériel acheté par ALOTRA) :

- Photocopieuse
- Ordinateurs
- Imprimantes
- Outillage.

Bien de reprise par la CPA :

- Mobilier (Cf. Constat d'huissier - Annexe 18 de la DSP)
- Le véhicule Peugeot Partner (Cf. annexe 19 de la DSP)

8. Engagements à incidences financières

Néant.

9. Etat des provisions constituées afin de remplir les obligations d'entretien

Alotra ne provisionne pas les travaux d'entretien courant mais fait une prévision budgétaire pour l'année. Ce poste n'apparaît d'ailleurs pas au Cadre Financier de Référence de la convention en cours.

B. PERSONNEL ET ENTRETIEN**1. Effectifs du délégataire**

Voici les effectifs du délégataire affectés à l'exécution de la présente convention, avec la liste nominative du personnel du service délégué et leurs qualifications.

	Noms	Statut	Qualification	Période exercée en 2013
POSTE 1 / 1 ETP				
Gestionnaire locatif	Nathalie GARDETTE	CDI	Niveau BAC	Du 01/01 au 15/04/2013
	Arnaud DELEMER	CDI	Niveau bac	Du 15/04 à septembre 2013 (en arrêt maladie)
	Hafid BENAMAR-AISSA	CDI	Niveau BTS	Arrivé le 14/10/2013
POSTE 2 / 1 ETP				
Gestionnaire sociale	ZOZI Julie	CDI	Conseillère Economique Sociale et Familiale	Du 01/01 au 31/12/13
Poste 3 / 1 ETP				
Agent d'animation	Fatiha ALI SOUDJA	CDI	Diplôme d'Etat de la Jeunesse et de l'Education Populaire Supérieur	Du 18/03/2013 au 31/12/2013
Poste 4 / 1 ETP				
Agent d'entretien et de maintenance/Astreintes	Michel MEYER (semaine)	CDI	Sans qualification	Du 01/01 au 31/12/13
	Arnaud DELEMER (weekend)	CDI	Niveau bac	Du 01/01 au 13/04/13
	Pascal HUY (weekend)	CDI	Sans qualification	Du 13/04 au 31/12/13

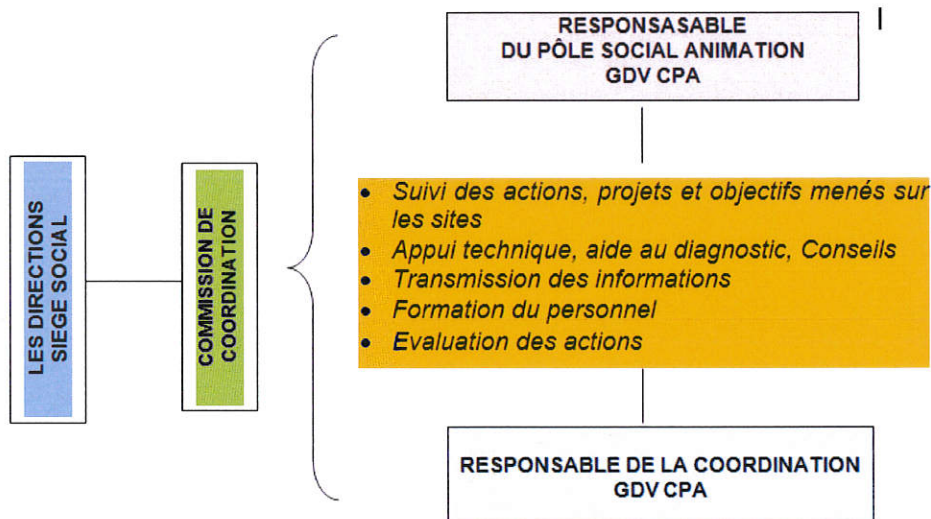
Pour compléter cette équipe, **une mutualisation des moyens humains et une nouvelle organisation des services** ont été mises en place avec l'équipe RIVES HAUTES, conformément à la délégation de service public, et ce, depuis l'ouverture de l'aire d'accueil Rives Hautes en juillet 2013.

Une mission de coordination prise en charge par le gestionnaire locatif de l'aire d'accueil de Fuveau/Meyreuil, a été mise en place pour veiller à :

- l'organisation d'un accueil de qualité des voyageurs sur les aires d'accueil CPA
- la coordination et l'harmonisation de la politique de gestion globale des sites CPA
- l'assurance d'une transversalité avec le responsable du Pôle Social et d'Animation

L'agent d'animation de l'aire d'accueil du Réaltor assure **l'organisation et l'animation du Pôle Social et d'Animation** qui a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil de la CPA
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.



Depuis septembre 2013, la **gestionnaire sociale** Julie ZOZI de formation Conseillère en économie sociale et familiale, assure l'accompagnement et le suivi des familles présentes sur l'aire d'accueil Rives Hautes en les accueillant directement au bureau de l'aire d'accueil LE REALTOR et en assurant une permanence hebdomadaire sur FUYEAU. Nous noterons que la plupart des familles ayant séjourné ou séjournant sur l'aire d'accueil Rives Hautes est domiciliée administrativement sur l'aire d'accueil LE REALTOR.

La formation du personnel est une des priorités d'ALOTRA pour répondre aux besoins du public. Les salariés développent par la formation des compétences pour mieux comprendre les évolutions de la société et agir sur elles, avec les usagers des services. Les temps de formations sont aussi des lieux de confrontations et de découvertes réciproques où les acteurs d'un même champ d'intervention se rencontrent.

Les mouvements de personnel sur «Le Réaltor» en 2013 n'ont pas permis d'obtenir la stabilité de l'équipe jusqu'au quatrième trimestre 2013. Les délais d'embauche ont été relativement tardifs (environ 2 mois), en raison du manque de candidatures adaptées à nos besoins (sens de l'adaptation à un public spécifique, gestion du travail en équipe....)

Toutefois, des formations CODES¹ ont été proposées à :

- Julie ZOZI sur la thématique « Méthodologie et évaluation des projets en éducation pour la santé » les 11/12/13/27 et 28/06/2013)
- Fatiha Ali SOUDJA sur les « Techniques d'animation et outils pédagogiques en éducation et promotion pour la santé » les 13/14 et 15/11/2013).

Une formation sur le logiciel comptable BREDEA nouvellement acquis par ALOTRA pour sa gestion comptable et financière a été organisée au siège social ALOTRA, à laquelle ont participé Julie ZOZI, Fatiha Ali SOUDJA et Arnaud DELEMER en juin 2014 durant 2 jours.

2. Travaux réalisés en 2013

			2013			2014		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Nettoyages								
Nettoyage et désinfection des sanitaires collectifs	3 fois par jour	365 jours par an	X				X	
Nettoyage des locaux administratifs	Matin	1 fois /jour	X				X	
Nettoyage et désinfections des containers à déchets	Après-midi	1 fois/ jour	X				X	
Nettoyage des abords de l'aire, dans un périmètre de 50 mètres à l'extérieur des limites	quotidien	Tous les jours	X				X	
Nettoyage des locaux techniques et des installations de chauffage	1 fois par semaine	Tout au long de l'année	X				X	
Nettoyage quotidien de l'aire d'accueil	Matin et soir	365 jours par an	X			X		
Voirie et réseaux								
Travaux de nettoyage et d'entretien des grilles avant réseau, collecteur principal, débouchage de l'ensemble des canalisations	3 fois par an	Janvier, juillet, décembre 2013		X			X	

¹ CODES: Comité Départemental d'éducation pour la santé des Bouches-du-Rhône

			2013			2014		
<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Entretien des travaux d'évacuation d'eaux usées jusqu'au droit des murs de fondation des bâtiments	Selon les besoins	Néant		X		X		
Curage du réseau d'eaux usées	1 fois par an	1 fois par semaine		X			X	
Entretien des fosses septiques et des bacs à graisse	2 fois/an	Avril, décembre 2013		X			X	
Toitures								
Entretien des gouttières, caniveaux béton, événements en toiture	1 fois par an	Néant					X	
Vérification des accessoires, nettoyage des anti-feuilles sur les tuyaux de descentes des eaux pluviales	1 fois par an	Néant		X			X	
Remplacement partiel d'élément de couverture	Selon besoins	Néant					X	
Peinture								
Entretien des façades	Selon besoins	Néant						X
Reprise des peintures sur les éléments des ouvrages	1 fois par an	Décembre 2013 WC bas		X				X
Entretien des peintures sur plafond, parois, menuiserie,...	1 fois par an	Néant						X
Traitement antirouille et finition sur ouvrage métallique	1 fois par an	Décembre 2013 WC bas		X				X
Traitement galvanisation à froid sur ouvrages galvanisés	Selon besoins	Néant en 2013						X

			2013			2014		
<i>Types de travaux</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Dates de réalisation</i>	<i>Entretien courant</i>	<i>Renouvellement réalisé</i>	<i>Modernisation</i>	<i>A entretenir</i>	<i>A renouveler</i>	<i>A moderniser</i>
Maçonnerie								
Reprise de scellements ou calfeutrements	Selon besoins	Néant en 2013						X
Création d'un muret de rétention de terre (tout le long du caniveau gauche du terrain	Selon besoins	Décembre 2013			X	X		
Réfection partielle d'appuis ou marches d'accès aux locaux	Selon besoins	Néant en 2013						X
Plomberie / Sanitaire								
Remplacement et entretien de robinetterie, bouton poussoir, tuyaux de chasse, mécanismes de WC, vanne d'arrêt sur WC...	Selon besoins	2 fois /an		X			X	
Remplacement et entretien des robinets, robinetterie mélangeuses eau sur éviers et lavabos, remplacements d'accessoires de vidanges sur éviers et lavabos, remplacements éléments d'étanchéité	Selon besoins	8 robinets d'alimentation caravane en 2013					X	
Remplacement de comptage eau froide/eau chaude	Selon besoins	Aucun étalonnage en 2013						X

			2013			2014		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Electricité								
Vérifications et remplacement des prises électriques, interrupteurs, néons, douilles, hublots étanches, ampoules et platines de candélabres et ampoules des locaux	Selon besoins	(5 prises) Remplacement par du matériel plus professionnels durant l'année 2013		X			X	
Remplacement de disjoncteurs de réarmement et boîtier étanche, vérification et remplacement de porte de fermeture de coffrets électriques	Selon besoins	Néant		X			X	
Remplacement des consommables	Selon besoins	Tout au long de l'année	X				X	
Contrôle des installations électriques	1 fois par an	Cellule Prévention des risques Bâtimentaires 07/11/13 APAVE 30/04/2013		X			X	
Système de chauffage								
Entretien de la ventilation mécanique centralisée et du système de chauffage	1 fois par an	1 fois / an		X			X	
Contrôle réglementaire périodique	1 fois par an	1 fois / an		X			X	
Espaces verts								
Débroussaillage de l'aire et des abords	1 à 2 fois par an	D'avril à juillet 2013		X			X	

			2013			2014		
Types de travaux	Périodicité	Dates de réalisation	Entretien courant	Renouvellement réalisé	Modernisation	A entretenir	A renouveler	A moderniser
Divers								
Vérification, entretien, graissage des organes d'ouverture (charnières)	Selon besoins	Entretien Serrures différentes portes WC en 2013, ajustement porte cuisine, et barrière		X				X
Changement de vitrerie	Selon besoins	néant				X		
Entretien des revêtements de sols intérieurs	Selon besoins	néant				X		
Contrôle et entretien du portail de l'aire (système de glissière)	Selon besoins	2 fois /an		X				
Entretiens et réparation de l'enclos des containers à poubelles	Selon besoins	néant en 2013		X			X	
Vérification, entretien et remplacement des éléments de quincaillerie	Selon besoins	néant en 2013					X	
Entretien de la clôture et des merlons	Selon besoins	Néant	X			X		
Entretien du mobil home du gardien	Selon besoins	néant	X				X	
Remplacement des étendoirs	Selon besoins	Nouveau fil à séchoir, pour tous les étendoirs décembre 2013			X	X		

3. Autres travaux réalisés CPA/ALOTRA en 2013

Travaux réalisés par la CPA	Travaux réalisés par ALOTRA
- Création de muret de rétention de terre pour fossé d'évacuation des eaux pluviales - Aménagement de l'espace encombrant (galets sur sol et clôture)	- Rebouchage nids de poule en décembre 2013, nettoyage et désherbage de certains emplacements - Entretien du mitigeur général (plus d'eau chaude). - Réfection extérieure partielle en peinture du bloc 2

4. Adaptations à envisager en 2014

Travaux à envisager	Commentaires
- Réfection de certaines places très dégradées (emplacements 4 et 5) - Aménagement des encombrants (chape en béton se substituant aux galets)	- A programmer avec l'accord de la CPA - Avril 2014

III. L'ANALYSE DE LA QUALITE DU SERVICE

A. ACTIONS DE GESTION

1. Moyens techniques

1.1. Etat des biens et des installations

<i>Contrôles effectués</i>	<i>dates</i>	<i>Prestataires</i>
Installations Electriques	30/04/2013	QUALICONSLT
Extincteurs	30/07/2013	KNOCK OUT AMI Extinctions
Eau	Septembre 2013	Ville d'Aix en Provence

<i>Assurances</i>	<i>Dates</i>	<i>Prestataires</i>
Multirisques professionnels	01/01/2013 au 31/12/2013	ALLIANZ Cabinet SESAME

<i>Entretien / Réparations / Commandes</i>	<i>Entreprises</i>
Contrôle des installations électriques	QUALICONSLT
Contrôle des extincteurs	KNOCK OUT AMI Extinctions
Travaux électriques	ECB
Fosses septiques	BAEZA ASSAINISSEMENT
Désinsectisation	HYGIENE PARTENAIRES/ABAIPRO
Plomberie	SUD ART
Serrurerie	ABC Dépannage
Papeterie	LYRECO/BRUNEAU
Produits entretien	FOUQUES CHIMIE



1.2 Partenariat

Nom	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat*	Actions développées s'il y lieu/ thématiques	Commentaires
Communauté du pays d'Aix direction gens du voyage	Institutionnel	Coordination	- Délégation Service Public (DSP)	- ALOTRA dispose d'une DSP pour la gestion de l'aire d'accueil où se situe le centre social.
Communauté du Pays D'Aix : Direction des sports	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	- Favoriser l'accès au sport pour nos publics : clubs de haut niveau et associations sportives du territoire proposent des interventions sportives sur notre site ou des sorties	Inscription du centre social au sein du dispositif PRODAS (projet de développement des activités sportives), possibilité de mise à disposition d'un mini bus de l'Office Municipal des Sports pour les sorties sportives labellisées PRODAS
Caisse d'Allocation Familiales	Institutionnel	Coordination	- Agrément et financement du fonctionnement global du centre social - Réunion de coordination - Habilitation Caf Pro	- Convention signée - L'accompagnement par un référent Caf pour le centre social a débuté au deuxième semestre de l'année 2013, un suivi particulier et des rencontres nous ont permis de développer une nouvelle dynamique auprès de l'équipe .
Ville d'Aix en Provence Direction jeunesse Contrat enfance Jeunesse	Institutionnel	Coordination Partenariat financier	- Partenariat avec le service de la restauration scolaire, - Accompagnement et soutien technique et pédagogique dans les projets ponctuels	Gestion de la régie cantine Convention signée
Protection Maternelle et Infantile	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	- Permanences - Suivi des enfants pour les vaccinations	Des permanences avaient lieu jusqu'en juillet 2012 mais nous avons dû les interrompre en raison des difficultés liées à la présence d'un camp de Roms à proximité qui engendrait des difficultés de gestion pour l'équipe et le partenaire

Nom	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat*	Actions développées s'il y a lieu/ thématiques	Commentaires
Pôle insertion du CG	Institutionnel	Contractualisation des bénéficiaires RSA	- Accueil, suivi et contractualisation des bénéficiaires RSA	Convention signée L'assistante sociale du centre social est en lien avec le référent du CG pour le suivi des dossiers
Centre Communal d'Action Sociale Ville d'Aix en Provence	Institutionnel	Partenariat social	- Pour les familles en difficultés, demande d'aide en urgence (chèques d'accompagnement Personnalisé ou aide en espèces)	Aide sociale
DRJSCS	Institutionnel	Cadre réglementaire	- Agrément ALSH - Soutien technique et pédagogique - Contrôle	
Ecole Maternelle Tikno Niglo	Institutionnel	Coordination	- Mise à disposition des locaux pour l'ALSH les mercredis et vacances scolaires, - Actions visant à favoriser la scolarisation des enfants - Travail sur des projets communs	Ecole maternelle présente sur le site Convention signée
Bibliothèque Méjanes	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	- Réalisation d'animations lecture sur le centre social avec la présence du bibliobus sur le site - Travail en commun sur des thématiques en lien avec les projets du centre social - Prêt d'ouvrages	Convention Partenariat qui contribue à développer notre action autour de la scolarité et de l'accès à la culture
Police municipale Cellule de Prévention routière+ Bureau information jeunesse et vie étudiante ville d'Aix en Provence	Institutionnel	Réalisation d'actions concrètes	- Action de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre de l'ALSH	

Nom	Associatif/ institutionnel	Nature du partenariat*	Actions développées s'il y a lieu/ thématiques	Commentaires
Culture du cœur	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	- Proposition d'actions culturelles, sorties en direction des publics	Convention signée
Associations artistiques et culturelles territoriales et Départementales Peuple et culture, Unis Cité, Usine à Gaz, les crapules, Skabaré, les petits débrouillards, ludothèque le cerf-volant, Roulterre Activ Horizon Pompier sans frontières...	Associatif	Réalisation d'actions concrètes	- Mise en œuvre de projets thématiques artistiques et ludiques : - Atelier peinture, poterie, jeux, ateliers scientifique ... - Initiation Cirque, spectacle de magie - Atelier de médiation culturelle (réalisation de court métrage) - Animations sportives	Prestations de service

1.3. Agréments

Agréments	Institutions	dates
Centre social	CAF 13	01/01/2011 au 31/12/2014
Accueil de Loisirs Sans Hébergement	Direction Régionale Jeunesse et Sport	26/08/2011 au 03/09/2012 Renouvellement jusqu'au 31/08/2014
Domiciliation RSA	Préfecture et DDSCS	15/10/2012 au 15/10/2015
Accès professionnel par internet	CAF Professionnel 13	Depuis 05/03/2009

2. SERVICES EFFECTIFS

2.1. La fréquentation de l'aire

Définitions :

- *Nombre de caravanes* : Nombre de caravanes différentes, petites et grandes, sur l'ensemble de l'année.
- *Nombre total de personnes accueillies* : Nombre d'adultes et d'enfants ayant fréquenté l'aire (en ne comptant qu'une fois la personne qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de familles accueillies* : Nombre de ménages venus sur l'aire (en ne comptant qu'une fois la famille qui a fait plusieurs séjours).
- *Nombre de journées caravanes* : Somme annuelle de caravanes (petites et grandes) présentes chaque jour sur l'aire.
- *Taux d'occupation* : Nombre de journées caravanes divisé par le nombre de journées caravanes annuelles maximum x 100.

Chiffres au 31/12/2013 :

	2011	2012	2013
Nombre de caravanes	239	263	236
Nombre total de personnes accueillies	687	736	679
Nombre de familles accueillies	202	226	188
Taux d'occupation annuel (%)	64	75	71
Nombre moyen journalier de caravanes	26	30	28
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43

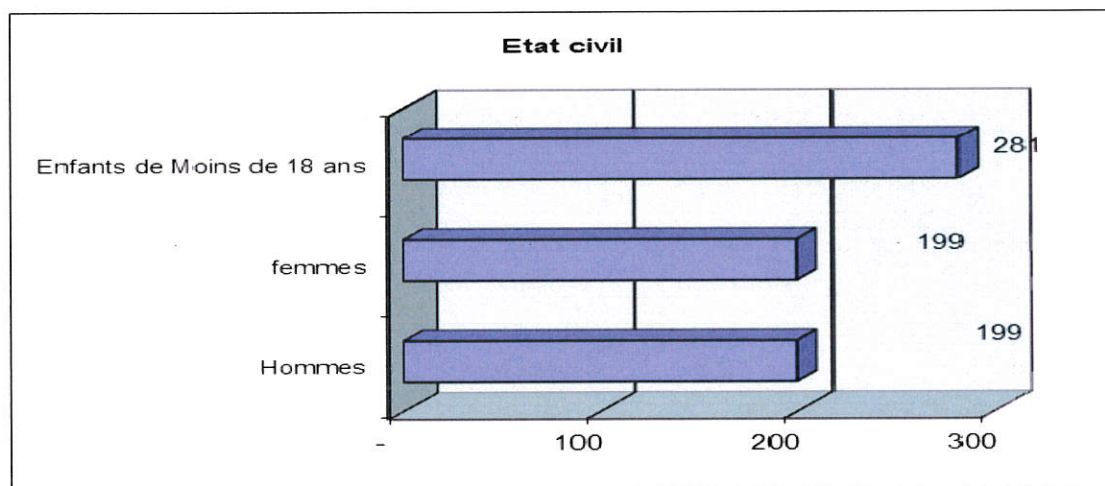
Le taux d'occupation est de 71 %, c'est une moyenne relativement haute au regard des années précédentes.

Nous constatons quelques changements au niveau de la fréquentation :

- Malgré le « squat » de l'aire du grand passage, le taux d'occupation se maintient.
- Nous constatons également que la durée moyenne de séjour ne cesse d'augmenter depuis 2008 (+ 1 jour par rapport à 2012).

Etat civil

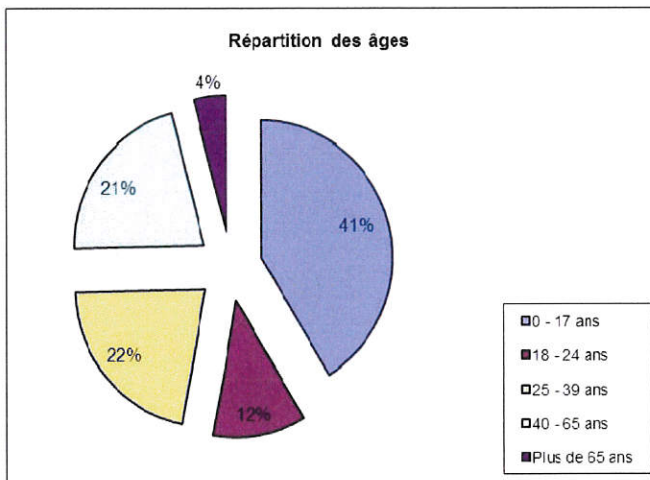
	2011	2012	2013
Hommes	189	213	199
Femmes	218	240	199
Enfants de moins de 18 ans	280	283	281
Nombre d'adultes	407	453	398

**Composition des ménages**

	2011	2012	2013
Isolé	16	22	10
Isolé + 1	6	5	4
Isolé + 2	5	6	5
Isolé + 3	2	2	0
Isolé + 4 et plus	-	2	1
Couple	42	47	35
Couple + 1	38	41	38
Couple + 2	49	63	47
Couple + 3	30	29	31
Couple + 4 et plus	14	9	17

Age des usagers

	2011	2012	2013
0 – 17 ans	280	283	281
18 – 24 ans	61	84	78
25 – 39 ans	179	163	148
41 – 65 ans	139	170	145
Plus de 65 ans	28	36	27



Commentaire :

La moitié du public accueilli est constituée d'enfants.

Le curseur des âges ne joue pas vraiment avec les années, sauf pour les 25-39 ans qui se retrouve au niveau de fréquentation le plus bas depuis 7 ans.

Les personnes âgées sont peu nombreuses à fréquenter l'aire d'accueil des gens du voyage.

Caractéristiques socio-économiques

Le mode de vie des voyageurs s'accommode évidemment mal des activités salariées et peu les pratiquent. Si l'exercice d'un métier est souvent lié à l'appartenance d'un groupe, en général les voyageurs ont des activités polyvalentes et diversifiées qui leur confèrent une grande adaptabilité aux opportunités du marché.

Les voyageurs relèvent pour la plupart du régime général des travailleurs indépendants et ont le statut de commerçant ou d'artisan. Ils doivent donc s'inscrire pour leurs activités professionnelles auprès de la Chambre de Commerce ou des métiers, ce qui n'est pas toujours le cas compte tenu des obligations financières qui en découlent et qu'ils ne peuvent pas toujours assumer en fonction des revenus de leurs activités. Les ressources sont souvent complétées par des allocations telles que les prestations familiales, le RSA, AAH², l'allocation spéciale vieillesse.

En cette période de crise, une assez grande partie des voyageurs s'intéressent désormais au statut auto-entrepreneur, ce qui évite lourdeur administrative et frais concernant les retards de paiement des cotisations des travailleurs non-salariés.

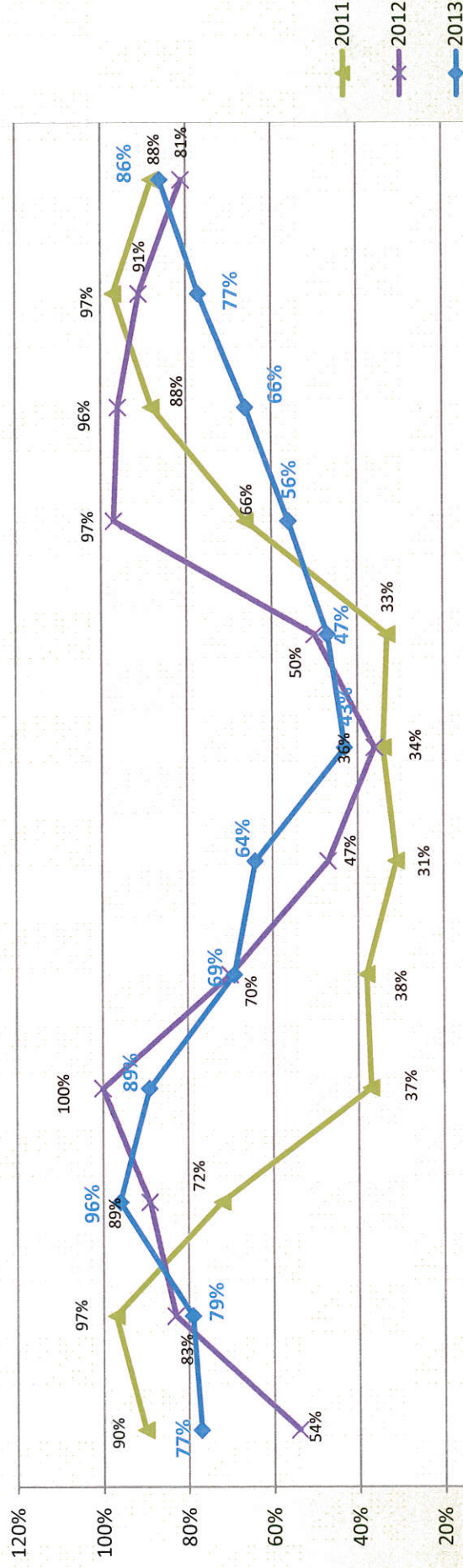


² Allocation Adulte Handicapé

OCCUPATION JOURNALIERE 2013 Nombres de caravanes

2013	40 places																															Taux occupation		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31		Total	Moyenne mensuelle
JANVIER	30	30	30	30	29	29	30	29	28	28	30	30	30	30	30	31	32	32	32	32	31	31	31	33	33	33	33	36	36	29	25	951	31	77%
FEVRIER	24	24	24	26	26	26	25	27	27	27	30	30	32	32	33	32	32	35	36	36	37	36	35	35	39	40	39	36			881	31	79%	
MARS	38	36	36	38	38	38	40	39	35	35	37	37	37	37	37	37	37	39	39	39	40	40	39	39	40	40	40	40	40	40	1187	38	96%	
AVRIL	40	39	39	38	37	37	37	39	39	38	37	37	37	37	38	38	38	37	36	36	36	33	32	32	33	33	28	30	30		1069	36	89%	
MAI	30	31	31	29	29	27	26	26	26	30	30	29	28	27	27	24	24	24	24	24	25	27	27	27	27	27	27	30	29	29	31	854	28	69%
JUIN	26	26	26	28	28	28	29	29	29	31	30	30	28	30	23	23	20	20	21	21	22	22	22	28	28	30	29	22	21	21	771	26	64%	
JUILLET	21	22	23	23	23	23	23	22	15	15	15	14	14	15	21	20	18	18	18	18	18	17	17	17	16	10	9	9	14	14	536	17	43%	
AOÛT	15	16	17	17	17	17	19	19	19	19	20	20	20	20	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	19	20	20	22	584	19	47%	
SEPTEMBRE	22	21	20	20	20	25	24	23	28	28	25	28	26	25	25	21	25	20	20	20	19	19	19	19	19	26	21	21	20		670	22	56%	
OCTOBRE	21	21	21	21	16	16	18	18	17	17	19	19	19	30	29	33	34	35	35	35	34	33	35	38	37	37	37	34	20	19	819	26	66%	
NOVEMBRE	19	19	19	19	22	21	24	24	24	24	24	27	29	38	37	37	37	34	37	38	38	38	38	38	36	36	36	36	36		921	31	77%	
DECEMBRE	36	39	39	39	38	38	38	38	37	37	37	34	31	31	31	32	33	33	33	33	33	33	33	33	33	32	32	32	32	32	1064	34	86%	
Total sur l'année																											10307			28	71%			

TAUX OCCUPATION 2011/2012/2013



	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
2011	90%	97%	72%	37%	38%	31%	34%	33%	66%	88%	97%	88%
2012	54%	83%	89%	100%	70%	47%	36%	50%	97%	96%	91%	81%
2013	77%	79%	96%	89%	69%	64%	43%	47%	56%	66%	77%	86%

2.2. Accueil

Définition :

Un usager est un voyageur qui passe obligatoirement par l'accueil pour bénéficier d'un service.

Un adhérent est une famille qui adhère aux activités de cet équipement.

Un participant est une personne (enfants, adolescents ou adultes) qui participe à une activité proposée.

	2011	2012	2013
Nombre d'usagers	647	747	1110
Nombre d'adhérents	80	80	80
Nombre participants*	2520	1930	871

** Le nombre de participants est étroitement lié aux types d'animations que nous proposons au cours de l'année et qui entraîne la participation d'un public plus ou moins important. En 2011, le travail autour du DVD « Habiter par le voyage » et de sa diffusion en plusieurs lieux, tout comme la représentation du spectacle GADJI en 2012 sont caractéristiques de la forte participation des familles. L'annulation du carnaval d'Aix en Provence en 2012, notre non-participation à celui de 2013 (faute d'une équipe stabilisée) et la proposition d'activités socioéducatives en petits groupes en 2013 expliquent en grande partie la baisse du nombre de participants entre 2012 et 2013.*

Le bon fonctionnement de la structure est assuré par une relation quotidienne (contact personnalisé avec chaque famille de « voyageurs ») **et par l'animation globale** menée par l'ensemble de l'équipe, ce qui suppose concertation, écoute constante et présence régulière sur le terrain pour répondre au mieux aux demandes diverses de nos usagers en les faisant participer autant que faire se peut aux projets élaborés avec eux.

L'aire d'accueil du Réaltor était jusqu'au premier semestre 2013 le seul équipement aménagé, géré et animé sur le Pays d'Aix (A noter : des projets de création de nouvelles aires sont en cours). Les 40 places disponibles ne peuvent répondre seules aux besoins du passage et du stationnement des Gens du Voyage sur ce territoire.

Second semestre 2013 une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage est apparue sur le territoire de la CPA, sur la commune de Fuveau, au nombre de 23 places par famille.

L'aire du Réaltor remplit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage. Elle reste un lieu ressource où les familles trouvent des avantages multiples (tissu économique important, aire d'accueil située sur un carrefour de voyages ...).

L'Aire de Stationnement poursuit son rôle d'accueil auprès des Gens du Voyage en assurant des relations constantes avec notamment **les Services de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence**, mais aussi avec les autres partenaires concernés tels que les services sociaux de proximité, pour intervenir, si besoin, conjointement sur des difficultés éventuelles que pourrait poser le séjour des Gens du Voyage sur l'agglomération.

2.3. La gestion quotidienne de l'aire

Pour une organisation complète de la gestion de chaque aire, ALOTRA pose les principes suivants:

- L'aire d'accueil est un équipement public et un lieu de vie et de séjour pour des enfants, des adultes et des familles différentes.
- C'est un lieu respectueux des droits et des devoirs des populations qui y sont accueillies.
- C'est un équipement de service public dont les critères qualité sont au cœur de son activité.
- C'est un outil qui permet l'accompagnement social, socio-éducatif et l'insertion sociale des personnes et familles qui y sont accueillies.
- L'aire d'accueil est destinée exclusivement aux gens du voyage non sédentarisés.
- C'est un espace qui est géré par une équipe et encadré par un règlement intérieur et des horaires d'ouverture et de fermeture.

Au titre de **la gestion** de l'aire d'accueil, ALOTRA est chargée :

- De l'accueil et de l'arrivée des familles, ainsi que de l'installation des véhicules en s'assurant notamment de l'agencement des caravanes et voitures sur le terrain (cf. règles de sécurité) ;
- De la perception des droits afférents (droit de séjour) ;
- D'établir un contact personnel avec les familles ;
- De la gestion quotidienne de l'aire, en termes d'entretien et de sécurité ;
- Du respect du règlement intérieur ;
- D'assurer les services à rendre aux usagers, notamment la remise du courrier à l'ensemble des familles séjournant sur l'aire ;
- Du départ des familles de l'aire d'accueil.

L'accueil des usagers est un temps important car il permet :

- De s'assurer que la famille répond bien aux conditions d'admission sur l'aire (cf. être « voyageur », c'est-à-dire être détenteur d'un titre de circulation ou assimilé, et à titre exceptionnel les caravaniers non titulaires d'un titre de circulation),
- De lui présenter l'aire et l'emplacement qui lui sera réservé afin que la famille puisse se déterminer quant à son séjour sur l'aire concernée ;
- D'informer les familles sur les règles de fonctionnement de l'aire (cf. explications, remise du règlement intérieur) et la vie locale (services publics, modalités d'inscription à l'école...) ;
- D'assurer son installation sur un emplacement adapté ;
- De remplir les formalités administratives d'usage (enregistrement des familles nouvellement arrivées, vérification des titres de circulation et dépôt des cartes grises en garantie, établissement de la fiche signalétique par famille ...).

2.4. Gestion en termes d'entretien et de sécurité

ALOTRA se charge de **l'entretien courant et des menues réparations des installations** mises à disposition sauf si elles sont occasionnées par vétusté, malfaçon ou vice de construction. Un entretien quotidien des bureaux administratifs et du local social est effectué. Le terrain dans sa globalité bénéficie d'un entretien régulier.

Le fonctionnement et l'entretien régulier des équipements et des espaces collectifs demandent notamment :

- de prévoir et d'effectuer si besoin la remise en état de l'emplacement avant chaque nouvelle installation,
- l'intervention autant que de besoins du service technique et de maintenance du siège, en soutien à l'agent d'entretien affecté sur le site.

ALOTRA procède à un suivi attentif du **respect des règles de sécurité et d'hygiène**.

ALOTRA est très vigilante quant à l'installation des véhicules tracteurs et caravanes sur le site, de façon à ce que soient scrupuleusement respectées les consignes relatives aux règles de sécurité (à titre d'exemple, pour une évacuation rapide en cas d'incendie).

Afin d'éviter des problèmes sanitaires, ALOTRA est très soucieuse du nettoyage au minimum trois fois par jour, et de la désinfection des sanitaires collectifs. **Responsabiliser les gens du voyage** dans l'utilisation et le respect des équipements est aussi un axe d'intervention privilégié et développé par ALOTRA. Une clef est remise aux familles qui utilisent le bloc sanitaire situé au fond de l'aire d'accueil.

Indiquons que d'une façon générale, le bon entretien de l'aire, le souci d'une application effective du règlement intérieur et la qualité des relations que le gestionnaire sait entretenir avec les gens du voyage apparaissent être les trois éléments liés et déterminants pour une gestion efficace d'une aire d'accueil.

2.5. Respect du règlement intérieur

Le respect du règlement intérieur est déterminant pour le bon fonctionnement d'une aire d'accueil. Le règlement intérieur ordonne sur l'aire d'accueil les rapports des usagers entre eux et avec la collectivité. Il est déterminé de manière claire et précise et de façon à en faciliter la compréhension et l'application par tous :

- **Les règles de vie en collectivité** : bruit, hygiène, circulation des véhicules, responsabilité parentale, relations entre usagers et avec le personnel intervenant sur le terrain ...
- **Les obligations réciproques** : respect des règles de fonctionnement en contrepartie de la mise à disposition par la collectivité d'un emplacement et de ses services.
- **Les modalités de perception** des droits d'usage et leur montant.
- **Les horaires d'accueil** : les bureaux sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 18 h 30 et le samedi de 9 H à 12 H par le gardien.
- **La durée maximum de séjour** et les délais minimums entre deux séjours.
- **Les sanctions encourues** en cas de non-respect des règles établies.

L'application effective du règlement intérieur étant déterminante pour le bon fonctionnement de l'aire d'accueil, une attention soutenue et vigilante quant à son respect est l'un des axes majeurs de l'action d'ALOTRA. Des notions comme « le respect », « l'honneur » ou celle liée à la place de l'individu au sein de la communauté prennent là un sens singulier. Leur compréhension est déterminante pour développer des modalités d'intervention adaptées et efficaces. Le règlement intérieur est affiché, remis avec les explications nécessaires à chaque famille lors de son arrivée sur l'aire.

Afin d'éviter la sédentarisation de familles et donc de préserver la vocation de passage de l'aire d'accueil, ALOTRA est particulièrement attentif au **respect du temps de séjour** indiqué dans le règlement intérieur. Le respect du temps de séjour est l'un des points déterminants permettant un respect effectif du règlement intérieur dans sa globalité, et donc le bon fonctionnement de l'aire.

ALOTRA fait respecter une durée de séjour maximum de 5 mois par an sachant qu'un séjour ne peut excéder 3 mois et qu'entre deux séjours une interruption de 30 jours s'impose. Afin de faciliter le respect cette durée du temps, ALOTRA informe les familles dès leur accueil que l'aire est un lieu de passage, et donc avec une durée de séjour limitée qu'il faudra impérativement respecter.

L'expérience montre que lors de cet accueil, il n'est d'ailleurs pas inutile :

- De solliciter la famille sur la date projetée de son départ même si elle n'en a aucune idée lors de son arrivée,
- De lui signifier alors qu'il sera nécessaire de préparer ce départ bien avant la date limite de son séjour et qu'ALOTRA peut d'ailleurs l'aider si besoin à trouver de la place sur une autre aire.

Précisons encore que durant le séjour et lors de ces contacts réguliers auprès des « voyageurs », ALOTRA s'informe de leur date prévisionnelle de départ ou de son changement éventuel. Enfin, un courrier d'information rappelant la date limite de séjour est systématiquement remis 15 jours avant l'échéance, avec une annotation sur les factures précédant leur départ.



Durée moyenne de l'accueil (en familles) :

	2011	2012	2013
Moins de 1 mois	103	115	87
De 1 à 2 mois	44	51	49
2 à 3 mois	38	35	29
3 à 4 mois	15	14	14
4 à 5 mois	2	10	7
5 à 6 mois	0	1	2

Durée moyenne de séjour : 43 jours

	2011	2012	2013
Nombre de caravanes	239	263	236
Nombre de familles accueillies	202	226	188
Durée moyenne du séjour / famille (en jours)	39	42	43
Dépassement des temps de séjour (en familles)	0	0	2
Nombre de procédures justice engagées	0	0	1

Le règlement intérieur de l'aire d'accueil a évolué en 2011 ; on peut désormais stationner 5 mois dans l'année civile à raison d'un séjour de 3 mois maximum. Cela explique notamment que la durée d'accueil moyenne ait augmenté par rapport aux autres années. Le paiement forfaitaire des droits d'usage attire aussi un certain nombre de voyageurs.

B. ANIMATIONS ET ACTIONS SOCIOEDUCATIVES

L'aire d'accueil est un lieu de contact privilégié entre la société sédentaire et le monde du voyage, d'autant que l'éloignement du site des centres urbains et l'absence de desserte par les transports en commun (seulement navettes TGV) accroissent l'isolement des usagers du terrain.

Ainsi la qualité d'accueil et les services proposés par cet équipement sont fondamentaux pour constituer des relations harmonieuses sur le lieu de vie qui réunit diverses communautés tsiganes.

ALOTRA est gestionnaire d'établissements mais avant tout un opérateur du social, qui répond à des problèmes sociaux posés sur des territoires.

Le volet social de l'activité d'ALOTRA auprès des gens du voyage repose principalement sur un travail en réseau avec les acteurs, partenaires et dispositifs de droit commun existants sur la commune.

De ce fait, après avoir procédé à une approche de la situation de chaque famille, ALOTRA réalise un accompagnement personnalisé des familles accueillies vers les services publics et dispositifs existants. Un gestionnaire locatif ayant des compétences sociales présent sur le site permet de connaître la situation de ces familles et de procéder à leur orientation, de favoriser la mobilisation et l'interface avec les services sociaux et autres services de droit commun. En complément, des actions spécifiques peuvent être mises en place, afin de conforter le caractère « lieu de vie » de l'aire d'accueil.

Ainsi, un projet social a été proposé dans le cadre de la consultation et celui-ci précise la mise en œuvre de l'animation et des actions socio-éducatives des aires d'accueil relevant de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix en Provence (CPA), sur la période de janvier 2011 à décembre 2017.

Pour faciliter la mise en œuvre des actions d'animation et socio-éducatives, les aires d'accueil sont rattachées à **un Pôle Social et d'Animation**. Ce Pôle Social et d'Animation a pour mission :

- la mise en œuvre et le suivi du projet social des aires d'accueil de la CPA
- l'accompagnement des responsables de site à organiser la mission sociale de leur structure
- le soutien technique aux gestionnaires locatifs
- la prise en charge du suivi des familles pour la domiciliation administrative et le suivi RSA.

Le Pôle Social et d'Animation assure ainsi une « fonction ressource » et apporte ses compétences auprès de chaque « agent gestionnaire locatif » affecté sur chacune des aires d'accueil.

Cette « fonction ressource » et l'apport des compétences du Pôle Social et d'Animation déployée auprès des « agents gestionnaires locatifs » favorisent :

- la connaissance des ressources locales et la constitution d'un réseau d'acteurs facilitant l'accès au droit commun des gens du voyage ;
- l'activité de conseil exercé auprès des « voyageurs » dans les démarches à effectuer vis à vis des institutions (CAF, Trésor Public, écoles et CNED, Chambre des métiers, préfecture ou sous-préfecture...), « d'écrivain public » (lire un courrier et aider à sa compréhension, taper un devis, remplir sa déclaration fiscale...) et d'orientation personnalisée vers les services et les dispositifs locaux de droit commun.

En complément de cette activité « fonction ressource » et « apport des compétences », des actions d'animation et socio-éducatives se réalisent :

- un certain nombre sur les différents sites, à titre d'exemple « l'aide aux devoirs » ;
- une autre partie au siège du Pôle Social et d'Animation localisé sur l'aire d'accueil «Le Réaltor», notamment lorsque l'activité de conseil exercée auprès des « voyageurs » par l'agent gestionnaire locatif nécessitera un accompagnement social.

L'aire d'accueil «Le Réaltor» dispose d'un agrément de la Direction Régionale de la Jeunesse et du Sport, celui d'accueil de loisirs sans hébergement depuis le 18 février 2009. Celui-ci permet d'accueillir **12 enfants de 6 à 12 ans**, et, de solliciter la ville d'Aix-en-Provence pour la subvention de projets dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

L'objectif principal de cet équipement est :

- Aider les populations du voyage à devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Mais aussi de :

- Maintenir et consolider les actions menées par cet équipement : accueil, actions socio-éducatives, prévention, scolarisation...
- Développer de nouvelles actions notamment en favorisant la rencontre des gens du voyage avec des associations diverses
- Développer sur le plan local, un partenariat fort avec les instances institutionnelles, associatives et médico-sociales pour une insertion globale des gens du voyage (santé, emploi, scolarisation,...)
- Favoriser l'autonomie du public
- Permettre la responsabilisation individuelle et collective : implication et participation des GDV aux projets, ouverture sur l'extérieur (rencontres entre personnes d'origine et de milieux différents...)
- Enfin, désenclaver le site, le faire connaître et reconnaître sur le territoire d'Aix-en-Provence par les différentes institutions et au travers de projets qui permettent de communiquer avec l'extérieur.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les gens du voyage, ALOTRA ne peut faire l'abstraction d'intervenir dans quatre domaines essentiels pour devenir des citoyens à part entière, conscients de leurs droits et respectueux de leurs devoirs.

Les axes majeurs du Projet d'Animation de cet équipement sont :

- ◆ L'accompagnement socio-éducatif et administratif
- ◆ La scolarisation, la formation et l'emploi
- ◆ La santé et la prévention
- ◆ L'animation et l'accès à la culture.

1. Accueil et suivi des familles

L'aire d'accueil accueille toute personne titulaire d'un titre de circulation et stationnant sur le terrain. Les voyageurs peuvent également bénéficier d'une domiciliation administrative, ce qui leur permet d'être accompagnés dans leurs démarches et accès aux droits.

	2011	2012	2013
Nombre de familles domiciliées sur le site	78	74	79
Nombre d'interventions administratives (CAF, CPAM, Impôts, Education Nationale ...)	2520	2153	1228
Nombre de dossiers RSA	62	79	79
Nombre d'entretiens menés dans le cadre du suivi des familles	2520	2355	2397

Les actions menées dans ce domaine d'intervention sont les suivantes :

- **Accompagnement social** : soutien des personnes dans les démarches administratives ; ouverture et maintien des droits sociaux ; rôle de médiation entre voyageurs et organismes ; accompagnement dans la régularisation des situations sociales et financières ; aide à la rédaction des courriers ; explication des courriers reçus et des démarches à suivre ; information sur les droits et obligations ; régularisation face aux difficultés rencontrées auprès des organismes (ex : CAF, RSI, Préfecture, trésorerie, établissement pénitentiaire).
- **Accès à l'emploi et la formation** : information sur les dispositifs relatifs à l'emploi ; établissement du contrat d'engagement réciproque en fonction du projet de la personne et des éventuelles demandes du pôle d'insertion. réflexion sur l'adaptation des dispositifs au mode de vie des voyageurs (ex : RSA) ; sensibilisation autour de l'autonomie sociale et financière ; accompagnement des travailleurs indépendants dans leurs démarches quotidiennes ; mise en relation avec les partenaires notamment avec la création du statut d'auto- entrepreneur (ADIE, RSI), des orientations vers la mission locale pour les jeunes de moins de 25 ans.
- **Prévention en matière de santé adulte et enfant** : sensibilisation au suivi médical (bilans médicaux proposés par les organismes de protection sociale par exemple) ; nécessité d'un référent médical (déclaration de médecin traitant obligatoire) ; sensibilisation au suivi PMI pour les enfants ; ouverture et maintien de droits à la protection sociale ; prévention des maladies sexuelles ; sensibilisation à l'utilisation des contraceptifs ; vigilance en matière de violences conjugales et sur enfant ; hygiène bucco dentaires et ateliers diététiques.
- **Sensibilisation à la scolarisation** : inscriptions en établissement scolaire ; inscription au CNED ; proposition de soutien scolaire dans les locaux ; lien avec les enseignants.

- **Accès à la culture et au sport** : atelier d'alphabétisation sous forme d'atelier de cuisine ; soutien scolaire (accompagnement à la lecture et l'écriture, la compréhension) ; atelier de poterie (travail manuel) ; ateliers cirque ou jeux (développement de la dextérité, anticipation, travail manuel, vie en groupe) ; peuple et culture (accès au savoir, à la lecture, curiosité) ; pratique et découverte d'activités sportives (respect des règles, motricité, hygiène physique).

Les actions spécifiques liées à l'accompagnement social proposé sont :

- **La domiciliation** : ALOTRA accueille, informe et oriente les familles itinérantes. Les voyageurs peuvent prétendre à une adresse administrative qui leur permet d'assurer le suivi du courrier et la régularité de leur situation sociale et financière après avoir élu domicile au Réaltor.
La présence du travailleur social favorise la régularisation des situations auprès des différents organismes. Elle recueille et évalue la demande déposée afin d'informer et d'orienter la personne en vue d'activer un plan d'aide adapté.
Une nouvelle procédure de domiciliation est mise en place depuis le 15 octobre 2009, en lien avec l'obtention du nouvel agrément délivré par la Préfecture des Bouches du Rhône et la DDCS, dont le premier objectif étant de favoriser la responsabilité des personnes domiciliées. **L'agrément a été accordé pour 80 familles.**
La domiciliation oblige les familles à séjourner 1 mois dans l'année sur l'aire d'accueil, l'objectif étant d'accompagner les familles vers une autonomie dans les démarches administratives.
Nous avons radié 3 familles au 31/12/2013, 2 radiations à la demande des familles et une pour non-respect du règlement intérieur (non-respect du temps de domiciliation).
- **Le suivi des dossiers RSA** : ALOTRA accueille un nombre limité de personnes allocataires du RSA fixé par convention avec le Conseil général. Au total, 80 personnes allocataires ou ayant une demande en cours de RSA peuvent élire domicile au Réaltor.
Leur accompagnement s'articule autour de la régularisation de leur situation sociale et financière : accès à un revenu minimum ; accès à une protection sociale de base et complémentaire ; accès à la santé ; à l'emploi ; à l'insertion sociale, etc. Et ce, par différents moyens : atelier d'alphabétisation, pôle emploi, PMI, Education nationale, etc.
La visée est l'autonomie et la responsabilisation des personnes par leur implication dans les différentes démarches et actions proposées (contacts réguliers, visites sur le terrain, etc. Une certaine angoisse est palpable au sujet du « lendemain sans argent ». La majorité des voyageurs ne semble pas accepter l'idée de travailler et ce, pour diverses raisons : la spécificité du voyage, les problèmes de santé, les déplacements massifs, le coût des trajets, la complaisance dans le système du RSA, etc.

Les objectifs visés par l'accompagnement social proposé

L'accompagnement social nécessite des rencontres régulières qui permettent d'instaurer une relation de confiance qui est le socle de tout accompagnement social.

La visée de cet accompagnement est bien **l'autonomie et la responsabilisation des voyageurs.**

Ces derniers revendiquent l'accès à la Citoyenneté, donc aux droits. Il est important de les inclure dans les actions, c'est-à-dire les informer des actions possibles à engager, des droits auxquels ils peuvent prétendre mais aussi des obligations qui en découlent.

La personne est considérée dans sa globalité, son identité, son histoire, sa famille, son contexte de vie et donc son environnement social, économique et familial. C'est sur cet environnement que l'accompagnement social doit être appuyé pour en extraire des moyens d'intervention adaptés à la situation et engager un plan d'actions le plus juste possible. Le but est bien de permettre à la personne d'accéder à ses droits et de prendre conscience des obligations auxquelles elle est tenue. L'accompagnement social permet de donner du sens à ce que l'on fait, ce que l'on dit et ce que l'on écrit avec l'intéressé. Le plan d'actions peut s'appuyer sur un réseau partenarial de professionnels.

Quelques points d'observations

Concernant le nombre de personnes accueillies et l'accompagnement des personnes, nous avons accueilli 940 familles en 2012 et **907 familles en 2013**. Ainsi, on remarque une légère diminution de la demande d'accompagnement et de suivi des familles.

Au niveau des aides financières : 163 en 2011 et 154 en 2012, **76 en 2013**.

En 2013, nous avons réajusté notre accompagnement en lien avec les services du CCAS en proposant une aide financière aux familles en rupture de droit et domiciliés sur «Le Réaltor».

En effet, les aides financières proposées par le Centre Communal d'Action Social n'ont qu'une vocation exceptionnelle. Or, certaines familles avaient pris l'habitude de nous solliciter régulièrement. Nous avons donc réorienté certaines familles vers des institutions et dispositifs de droit commun.

Concernant la CAF au niveau des DTR³ et régularisations, on note 457 suivis de dossiers en 2011 pour 440 en 2012, **340 en 2013**. La demande est en légère baisse en raison de notre volonté de rendre autonomes les familles et les inciter à réaliser leurs démarches seules. Cependant, quelques familles rencontrent toujours des difficultés et retard dans le traitement de leurs dossiers, ce qui peut entraîner des ruptures de droits.

Concernant les demandes auprès de la CPAM (CMU, régularisations des dossiers) : 308 dossiers ont été traités en 2011 et 315 en 2012, **200 en 2013**. La demande a légèrement diminué, certains dossiers ont pu être solutionnés. Cependant, des démarches complémentaires pour un même dossier sont encore source de difficultés et de retard dans l'ouverture des droits.

Concernant les démarches auprès du RSI, 348 dossiers ont été traités en 2011 et 325 en 2012 ; **234 en 2013** : les démarches sont restées stables. Cependant, on note des problèmes venant des services du RSI, notamment dans les délais de traitement des dossiers, mais aussi des difficultés pour les joindre par téléphone.

³ DTR : Déclaration Trimestrielle de Ressources remise chaque trimestre à la CAF pour le calcul du RSA.

Concernant les demandes liées à l'état civil, 127 demandes ont été enregistrées en 2011 et 53 en 2012, **33 en 2013**, une diminution probablement liée au voyage.

Concernant les démarches auprès des impôts, du Trésor public et des services contentieux 140 ont été faites en 2011 et 88 en 2012, **90 en 2013**. Les familles ont tendance à régler plus rapidement leur dette afin d'éviter les majorations.

Concernant la scolarisation par le CNED, il y a eu 61 enfants en 2011 et 65 en 2012 et **34 en 2013**, cela peut signifier que les parents s'investissent davantage et mesurent l'importance de la scolarisation des enfants jusqu'à 16 ans, mais en utilisant le système scolaire classique.

L'objectif de rendre autonome les familles durant l'année 2013 commence à *porter ses fruits*. Les familles ont tendance à s'impliquer davantage dans leurs démarches et à se rendre seules auprès des services compétents pour régler directement leurs dossiers.

Le partenariat nécessaire

Dans le cadre de nos missions, nous pouvons distinguer deux types de partenariats, un partenariat qui nous permet d'assurer un accompagnement socio-éducatif et administratif des familles et un partenariat que nous pourrions qualifier de « projets » qui nous permet de développer des activités dans le domaine de l'animation générale.

L'équipe cherche à développer et renforcer ce partenariat. Nous avons ainsi proposé à nos partenaires de venir sur le site pour engager un travail de partenariat en prenant en compte notre situation géographique et la spécificité de notre public.

Parmi ces partenaires :

- CAF : accès aux droits RSA et prestations familiales
- CG / Pôle d'insertion : accès aux droits APA ; accès aux dispositifs du département (action sociale) ; signalement des situations de danger ; accompagnement des allocataires du RSA ; validation des contrats d'engagement réciproque
- CNED / IA / Education nationale : accès à la scolarisation et la culture
- RSI / CPAM : accès à une couverture de protection sociale de base et complémentaire
- RSI / CARSAT : accès à la retraite
- CCAS : accès aux aides alimentaires ; accès aux secours d'urgence
- MDPH : accès aux droits AAH, carte d'invalidité etc.
- Organismes des impôts : déclarations ; récupération des erreurs et retards
- Mairie / Préfecture : régularisation des documents personnels officiels
- Pôle Emploi : accès à l'emploi et la formation (agences d'intérim)
- Organismes de banque : ouverture ou fermeture de compte
- La poste : correspondances, accès à un compte personnel
- Cabinets d'huissiers et avocats : régularisation des situations délicates en matière d'impayés, de retard dans le traitement des dossiers ; contrôle judiciaire ; visite en établissement pénitentiaire
- Trésor public : régularisation des amendes impayées
- Associations : colis alimentaires ; vêtements ; accès à la culture
- Mutuelle ALLIANZ.

Suivi individualisé et accompagnement Social 2013 chiffré

Suivi individualisé et accompagnement Social 2013		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Totaux
Nombre de personnes accueillies 1287 ménages	familles	76	76	76	76	76	76	60	50	100	80	76	85	907
	Personnes seules	20	15	25	30	20	15	25	10	10	10	15	5	200
	Dont non domiciliés	10	20	10	25	15	10	15	5	20	15	20	15	180
Accompagnement des personnes 1186 ménages	Ecoute, autonomisation des personnes	100	115	95	110	100	110	100	15	15	130	110	110	1110
	Accompagnements physiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	76
	Aides financières	5	10	10	15	10	4	4	7	3	0	2	6	
	Contractualisation RSA (CER)	5	10	20	15	10	5	4	2	18	16	11	3	119
	CAF, régularisations, DTR	50	40	45	30	40	15	10	5	20	15	30	40	340
	CARSAT, dossier de retraite	1	1	1	1	2	1	1	0	0	2	1	1	12
	Démarches CPAM	10	10	20	15	10	10	5	10	25	30	25	30	200
	Dossiers de CMU	10	5	5	10	10	10	15	10	30	30	20	30	185
Suivi administratif 1228 démarches	Santé	10	10	15	20	10	10	5	5	15	10	10	15	135
	Régularisation des cotisations	5	15	10	5	5	2	2	5	10	10	15	15	99
	Etat civil : actes de naissance, demande CNI, titres de circulation...	5	5	0	10	5	0	0	0	3	5	0	0	33
	Impôts, trésor Public, déclaration, régularisation contentieux	10	5	15	15	10	2	0	5	10	5	10	3	90
	Insertion professionnelle, ouverture de statut	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	2	0	4
Travail en partenariat, réunions 40 rencontres	Scolarisation : 4 inscriptions au CNED, 7 régularisations Inspection Académique	2	1	2	1	1	0	0	0	3	1	0	0	11
	Scolarisation	0	0	0	1	1	1	0	0	0	0	1	0	4
	Insertion sociale et professionnelle	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	3
	Santé	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2
	Autres	0	0	0	5	6	4	1	0	6	2	4	3	31
Nombre de domiciliés 80 domiciliations maximum, en file active		76	76	76	76	76	76	76	76	77	77	77	79	79

Les problématiques spécifiques rencontrées :

- **L'illettrisme** représente une problématique récurrente. Les voyageurs éprouvent des difficultés d'expression et de compréhension et semblent développer souvent un sentiment de manque de confiance en eux et un sentiment d'incapacité en leurs compétences. Ce phénomène entraîne chez les voyageurs des difficultés « à aller vers » les organismes. C'est dans ce cadre que l'accompagnement social prend alors tout son sens.
- **Le voyage** représente également une autre difficulté dans la mesure où les voyageurs peuvent vivre pendant quelques mois dans une autre région, ce qui complique les démarches à effectuer « à distance ».
- De plus, le mode de vie itinérant entraîne chez les voyageurs **des difficultés à se projeter** dans le moyen terme ou le long terme et nous nous apercevons qu'ils ont du mal à s'inscrire dans un parcours d'insertion ou dans un « projet ».

2. Scolarisation et soutien scolaire

	2011	2012	2013
Elèves en maternelle (Sur site)	98	106	72
Elèves en primaire (aux Milles)	22	29	45
Elèves en autres établissements	3	0	0
Elèves inscrits au CNED par le gestionnaire	10	16	4
Elèves en soutien scolaire (dispensé par RPSA ⁴ à partir d'Avril 2013)	130	101	127

La gestion de la scolarisation avec les voyageurs :

Dès qu'une famille s'apprête à entrer sur l'aire, elle est informée de l'obligation de scolariser ses enfants et des moyens mis à disposition par la municipalité et l'Education Nationale. Une lettre d'engagement est signée avant l'entrée des familles sur l'aire les engageant à respecter le règlement intérieur et par conséquent à scolariser leur(s) enfant(s).

Un attachement particulier s'effectue auprès de l'inscription des enfants en école maternelle et primaire. A ce titre, l'obligation à la scolarisation est exprimée dès l'entrée des familles sur le terrain. Cela peut être une condition pour la participation aux activités de l'aire d'accueil devenant une certaine récompense pour les efforts que les enfants fournissent pour suivre leur scolarité.

⁴ RPSA : responsable du Pôle Social Animation ALOTRA

Ce sujet peut être une problématique dans la mesure où les déplacements nombreux ne permettent pas une scolarité régulière. L'alternative est l'inscription des enfants aux cours du CNED.

En 2013, nous avons eu des contacts privilégiés avec le CNED, en effet nous sommes inscrits comme partenaire au sein du réseau relais d'appui aux élèves du CNED.

Cela nous a permis d'aider les familles pour les inscriptions et demande de bourses.

Le suivi des enfants inscrits CNED a été réalisé par la Responsable du Pôle Social 3 fois par semaine de 10h00 à 11h30. Cette aide aux devoirs a fait émerger les difficultés d'enfants à réaliser les exercices demandés. Bien souvent, le niveau scolaire réel était bien en dessous des exigences. Aussi, pour faciliter les apprentissages, nous avons aidé les familles afin que le service de la scolarité du CNED réévalue le niveau de l'enfant ce fut le cas pour 3 enfants en 2013.

Les moyens mis en œuvre facilitent grandement la scolarisation :

- Une école maternelle sur le terrain : l'inscription des enfants par les parents s'effectue directement auprès du directeur avec le livret de famille et le carnet de santé.
- Mise en place d'un bus de transport scolaire par les services communautaires pour scolariser les enfants à l'école primaire des Milles : inscription des enfants auprès de la Responsable du Pôle Social qui assure le lien avec les écoles des milles. Une rencontre avec l'IEN et les directeurs d'école a permis le renforcement du partenariat.
- Constitution d'une régie pour l'encaissement de la cantine scolaire directement sur site auprès du travailleur social. Les enfants bénéficient du demi-tarif : le repas est à 1,64 €.
- Inscription des enfants au CNED à partir de 12 ans et organisation de séances de suivi et soutien, à la demande.
- Une plaquette d'information école (depuis le 09/11) est destinée aux parents des enfants du Réaltor (Cf. annexe 1)
- Travail de partenariat avec l'enseignante de la CLIN⁵.

Les difficultés rencontrées

- La crainte de certains parents à scolariser les enfants nécessite parfois une mobilisation de l'équipe voire la remise de courriers rappelant le règlement intérieur et stipulant l'obligation de scolariser les enfants en notifiant que le non-respect de celui-ci pourrait entraîner une interdiction de séjour.
- Les difficultés à scolariser les enfants existent lorsque les familles effectuent de très courts séjours (surtout pour l'école primaire) ou parfois à cause de leur appréhension à confier leur enfant à une personne extérieure au groupe familial ou encore leur crainte au niveau des transports en commun à cause de leurs représentations.
- Difficultés de suivre les devoirs à faire par les enfants :
En effet, souvent les livres scolaires ne sont pas remis aux enfants à leur arrivée dans l'école (avec la crainte que les enfants quittent l'école sans les restituer). Pour pallier cette difficulté, nous avons demandé la mise à disposition au Réaltor des ouvrages scolaires pour que les enfants fassent leurs devoirs. En outre, on constate que certains enfants n'ont aucun cahier permettant un bon suivi.

⁵ Une Classe d'initiation pour non-francophones (ou CLIN) est une classe de l'école élémentaire réservée aux élèves non-francophones qui viennent d'arriver en France. Les élèves y sont orientés par le Casnav de leur académie. L'enseignement au sein d'une CLIN est comparable à celui d'une Classe d'accueil (CLA) au collège pour le principe ; il s'agit d'intégrer dans l'école l'élève non francophone. Le professeur de CLIN dispense donc des cours de français langue seconde (FLS) et non de français langue étrangère (FLE).

Les propositions/perspectives sur le sujet de la scolarisation

- Poursuivre le travail de terrain, de sensibilisation et d'informations sans cesse à renouveler avec les nouvelles familles et même parfois avec les habitués.
- Toujours mobiliser les familles et les enfants pour une scolarisation quotidienne des enfants durant leur séjour sur l'aire.
- Possibilité d'assurer les enfants à tout moment et rapidement à la MAE pour 10 € au 01.44.94.60.00. Bien souvent les enfants, pas ou peu scolarisés, n'ont pas d'assurance scolaire.
- Création d'un livret d'accueil et de suivi par l'institutrice CLIN.
- Réinscription des enfants dans la même classe pour faciliter le suivi des acquis scolaires.
- Lien étroit avec les directeurs des écoles des Milles.

La scolarisation revêt un caractère indispensable et facilite l'insertion de ces familles par l'accès aux connaissances nécessaires à toute vie sociale.

Ecole maternelle Tikno Niglo



3. Santé et prévention

Cette question de la prévention en matière de maladie est un travail de longue haleine qui doit être traité en priorité à l'égard de la culture tsigane (absence de projection dans l'avenir, de capitalisation et vie au jour le jour).

	2011	2012	2013
Nombre de consultations médicales (PMI)	23	1 réalisée le 18/01/12	2 séances de vaccination
Nombre d'enfants visités	225	1	12
Hygiène Bucco-dentaire (prévention et dépistage) décembre 2009	24 adultes 7 adolescents 25 enfants lors de la plateforme santé (Total 56)	0	0
Nombre d'enfants en information santé (à l'initiative du gestionnaire)	32	0	0
Nombre de femmes aux actions liées au bien-être	51	12	11

Pour que cela fonctionne, il faut organiser un travail préparatoire qui consiste à instaurer un climat de confiance entre professionnels et voyageurs par le biais de l'équipe de gestion. Des rencontres régulières sont donc indispensables.

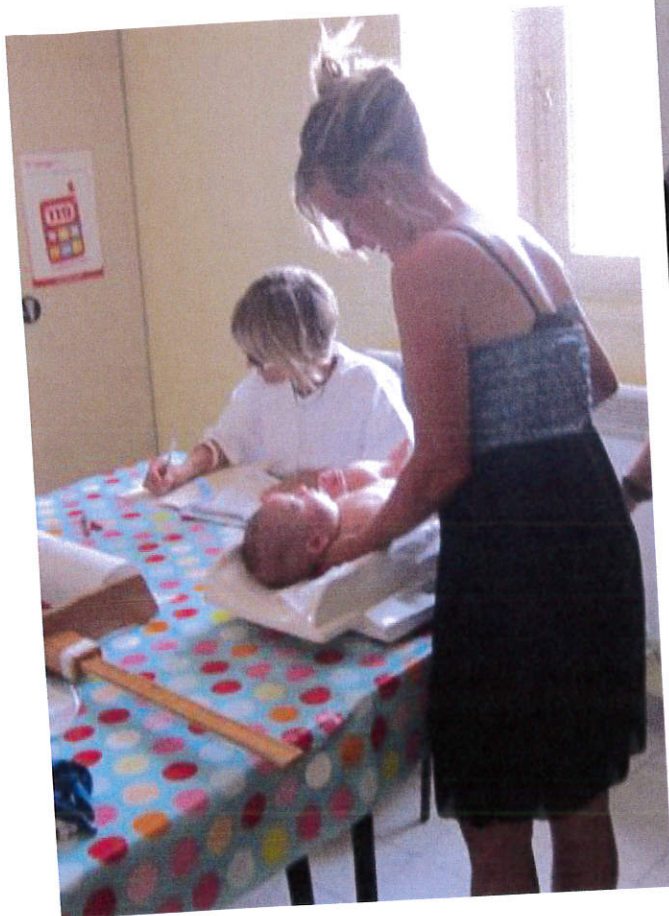
Pour favoriser la promotion de cette population dans le domaine de la santé, il est nécessaire d'agir simultanément sur deux aspects :

- favoriser l'accès aux soins en utilisant les dispositifs de droits communs existants avec un nécessaire effort de flexibilité
- encourager des actions spécifiques en faisant appel à des services ou associations spécialisées.

Les permanences PMI ont été suspendues dès février 2012.

Pourtant, dans le cadre de l'accueil de loisirs et des inscriptions scolaires, nous avons constaté que des enfants n'étaient pas vaccinés, aussi deux sessions de vaccinations ont été organisées et ainsi 11 enfants ont été vaccinés. Il faut noter que les interventions de la PMI se font à la demande des familles au sein même de la caravane (1 visite PMI en caravane en 2013).

Un travail a été engagé au niveau du Pôle animation et sociales en lien avec la PMI et l'école maternelle pour travailler sur l'alimentation des enfants.



Dates des séances de vaccination :

- 10 juillet 2013 : 5 enfants
- 24 juillet 2013 : 6 enfants

4. Accès à la culture et découverte de son environnement

Les grandes orientations d'ALOTRA émanent d'un constat de pauvreté culturelle dans l'univers des gens du voyage. Cette culture de vie en vase clos, repliée sur elle-même, a un réel besoin d'accès aux savoirs, à l'instruction, aux bases de l'autonomie.

C'est pour cela que les activités dites de consommation (Aquacity, Ok Corral...) sont écartées, pour laisser une plus grande place à la création individuelle (activité manuelle et artistique), sans oublier le côté ludique et sportif (Mini olympiade, ping-pong, pétanque...), l'éveil à l'environnement et la prévention des risques (femmes, hommes, adolescents).

L'accent est aussi mis sur l'obligation de scolariser les enfants et le soutien scolaire, par une lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme des adultes. La culture doit être accessible à tous, notre mission est aussi de la démocratiser au sein même de notre équipement par des projets à visée socio-éducative (cinéma en extérieur, bibliothèque disponible et accessible pour tous, après-midis à thème avec débats et projections, la vidéo comme mode d'expression et de transmission de messages).

Il est évident que lorsque l'on n'a pas la chance de vivre la culture au sens d'ouverture sur le monde, lorsque celle-ci peut venir vers vous et ouvrir votre réflexion, cela peut être un moyen pour comprendre et mieux appréhender notre société, et de ce fait, pouvoir s'insérer et évoluer de manière autonome et responsable.

Accès à la culture	2011	2012	2013
Personnes en animation culture et découverte	447	383	148





La démarche du TRI SELECTIF et gestion des ENCOMBRANTS poursuivie

Dans le cadre des futures aires d'accueil de la CPA, le tri sélectif et un espace encombrant ont été mis en place de façon expérimentale sur l'aire d'accueil du Réaltor, depuis 2012.

Une plaquette d'information et de sensibilisation a été réalisée à l'attention des voyageurs, ainsi qu'une attestation d'accès en déchetterie.

Nous pouvons noter un réel succès de ce nouveau fonctionnement.

ANNEXE 01

La démarche PREVENTION CANINE poursuivie

Suite au travail mené en février 2012 avec la Société protectrice des Animaux, une plaquette d'informations et de prévention canine a été élaborée. Elle est remise et expliquée à chaque voyageur arrivant en possession d'un animal.

ANNEXE 02



5. Activités de loisirs

Activités de Loisirs	2011	2012	2013
Personnes (enfants) en ateliers, loisirs et créativité	451	1396	549
Personnes en formation et promotion familiale (cuisine, couture...)	34	50	67

Les animations ont lieu les mercredis et tous les après-midis des vacances scolaires. Elles sont très attendues et suivies avec assiduité par les enfants. Les activités menées au centre permettent de sensibiliser les familles au respect des règles de vie d'un groupe et au respect d'autrui. **Les impliquer dans la vie du centre, c'est aussi leur faire respecter les lieux et l'équipe qui les encadre.**



Activités de loisirs, expression artistique et manuelle	dates	Nombre de participants
Pétanque, Ping-pong, Mini-olympiades et divers jeux d'extérieurs dans la cour de l'école maternelle. Dessin, peinture (sur différents supports),	Toute l'année	372 enfants
Initiation aux Arts du cirque (Ska Barré) 1 stage de 3 jours, durant les vacances scolaires d'hiver	Février 2013	20 enfants
« l'Usine à Gaz » Différents ateliers d'activités manuelles et artistiques autour de l'environnement	2013	101 enfants
Activités multisports Partenaires : Association Provençale Multisports	Juillet 2013	42 enfants
« Ludothèque Le Cerf-Volant » (1 séance)	Novembre 2013	14 enfants
1 sortie femme « bien-être »	Novembre 2013	7 adultes
Gym pour les femmes et les jeunes filles (3 séances)	Novembre et décembre 2013	5 adultes par séance
Promotion familiale		
3 Ateliers cuisine et après-midis crêpes/fête des voisins.	Durant toute l'année 2013	<u>Fête des voisins</u> : 20 enfants et 10 adultes <u>Après-midi crêpes</u> : (2 séances) avec 10 adultes et 15 enfants
Ateliers découverte sciences/environnement		
« Les petits débrouillards » : réalisation d'ateliers scientifiques (autour de la thématique de l'eau, de l'optique et du son) : 5 séances	Avril 2013 Décembre 2013	30 enfants
« Huile de coude et matière grise » : atelier de réemploi et valorisation des objets : 1 séance	Novembre 2013	12 enfants

Ateliers culturels, ludiques et/ou de créativité		
« Peuple et culture » Atelier de médiation culturelle et réalisation d'un court métrage avec les enfants sur la thématique du temps et des voyages : 2 séances	Octobre 2013	28 enfants
« Les petites crapules » / créations avec des ballons gonflables et spectacles de magie : 2 séances	Février 2013	20 enfants
Le Média bus , mise à disposition d'ouvrages et ateliers de lecture (partenariat avec la ville d'Aix) 2 fois par mois : 3 ½ journées	Octobre et novembre 2013	25 enfants
Spectacle de magie de Noël 2013.	Décembre 2013	15 enfants et 3 adultes
Atelier Soutien scolaire et alphabétisation		
Soutien scolaire et accompagnement CNED tous les soirs dès 17h30	Toute l'année	127 enfants

IV. COMPTE RENDU TECHNIQUE ET FINANCIER COMPORTANT LES INFORMATIONS UTILES RELATIVES A L'EXECUTION DU SERVICE

A. TARIFICATION

1. Le droit d'usage

Forfait journalier

- 5 € par caravane avec son véhicule tracteur
- 2,50 € par « petite » caravane (1 essieu et moins de 4 mètres) appartenant à la même personne que la caravane principale.
- 2,50 € (demi-tarif) pour les voyageurs de 60 ans et plus.

Prestations dispensées à titre payant

- | | |
|-----------------|-------------------|
| - Télécopies | 1,00 € la feuille |
| - Photocopies | 0,30 € la feuille |
| - Timbres poste | valeur faciale |

2. Adhésion

- Une adhésion annuelle est demandée à chacune des familles depuis le 1^{er} janvier 2005 pour que les voyageurs puissent bénéficier des activités et prestations proposées par le délégataire.
- Le montant fixé est de 15 euros par famille pour l'année 2013.

3. Perception des droits

Concernant la perception du droit d'usage, le paiement hebdomadaire est adapté à la réalité économique et aux modes de vie des familles.

	2011	2012	2013
Nombre de journées caravanes	9335	10905	10307
Droits d'usage encaissés	41451€	48470€	42442 €
Impayés	270 €	185€	778 €

L'application du règlement intérieur doit là aussi se faire avec rigueur si l'on veut éviter tout dysfonctionnement. L'expérience montre que cela demande au gestionnaire de l'aire d'accueil de réaliser auprès des familles un travail régulier sur le rappel des termes de ce règlement, grâce notamment aux contacts quotidiens qu'il entretient avec les familles.

Pourtant, le paiement du droit d'usage se fait de plus en plus difficilement pour deux raisons principales :

- Le vieillissement des équipements, du terrain et la localisation de l'aire d'accueil qui amènent de nombreuses discussions sur le coût de la prestation par rapport à la qualité des équipements.

Au 31 Décembre 2013

- 6 familles sont **en impayé de droits d'usage pour un montant total de 778,00€**

Familles	Dettes/Droit d'usage	Observations
Famille 1	273 €	Manque d'argent interdit jusqu'à paiement
Famille 2	135 €	A réception de son aide CCAS devait venir payer, en cours d'encaissement chèque du 01/01/2014
Famille 3	95 €	Sortie en dette
Famille 4	200 €	Sortie en fraude
Famille 5	70 €	Sortie en dette
Famille 6	5 €	Sortie en fraude
Total	778 €	

Interdit de terrain

Famille	Date de l'incident	Motifs	Date de fin interdiction
Famille 7	14/07/2013	Entrée illégale sur le terrain, famille au statut de demandeur d'asile, en camping-car – Constats d'huissier effectués – Sortie le 03/09/2013	Définitive

3. Services rendus (téléphones, télécopies)**4.**

	2011	2012	2013
Fax, photocopies	141,30€	251,40€	232,05€
Cartes d'adhérents	990€	720€	315 €

Pour la cantine, un tarif unique de 1.64 € à la rentrée d'octobre 2013 correspondant à 1 repas est appliqué à toutes les familles, la responsable du pôle social « régisseur titulaire » encaissant les paiements pour les reverser ensuite au Trésor Public dans le cadre de la régie de recettes « cantine scolaire gens du voyage. »

5. Consommations et coûts des fluides

	2011	2012	2013
Taux d'occupation annuel (%)	64	75	71

EAU

	2011	2012	2013	Evolutions 2012/2013
Consommation d'eau en m3	11 512	14847	11199	-25%
Coût total en €	19 365	23531	17879,03	-25%

Commentaire : - 25% d'eau

ELECTRICITE

	2011	2012	2013	Evolutions 2012/2013
Consommation électrique en KWh	208810	236326	233469	-1,2 %
Coût total en €	30435	33485	38534,74	+ 15%

Commentaire : le coût de l'électricité a augmenté.

TELEPHONE

	2011	2012	2013	Evolutions 2012/2013
Coût total des consommations en €	2105	1954	2340	+19%

Commentaires :

La consommation d'eau et d'électricité a fortement diminué en 2013 en raison :

- Le départ en juin 2012 des 10 familles Roms Roumaines installées par la ville d'Aix en Provence depuis juin 2010, par la suite plus de 300 Roms s'étaient également installés sur ce même terrain.
- Le niveau de consommation d'eau reste tout de même élevé.

B.LES SUBVENTIONS

	2012	2013	Evdution en %
Autres participations publiques (DDCS, CAF, CG13)	145 888,00 (g)	142 156,00 (h)	-2,56%
DDCS	63 576,00 (i)	63 576,00 (i)	0,00%
CAF	65 948,00 (k)	65 948,00 (l)	0,00%
CG13	10 494,00 (m)	7 633,00 (n)	-27,28%
CEJ	5 870,00 (o)	5 000,00 (p)	
CUGS	0,00 (q)	0,00 (r)	

C. RAPPEL DE FAITS DE L'ANNEE 2013

Janvier:

- Curage des eaux usées.(BAEZZA)08/01/2013
- Réparation d'un poteau en fer par soudure (MARTIN)
- Changement d'un chauffe-eau percé (SUD ART)

Février :

- Achat d'un réfrigérateur (Darty)
- Intervention Information (nettoyage ordinateur gestionnaire sociale)

Mars :

- Réparation flotteur de cuve (Sud art)
- Différentes réparations (vanne à bille, 4 robinets d'arrosage, fuite d'eau, etc...) (SUD ART)
- Arrivée de Mme Fatiha Ali Soudja Responsable du Pôle social et des Animations

Avril :

- Vidange fosse septique (Baeza) 25/04/2013.
- Installation imprimante (A.S.I)

Mai :

- Installation routeur WI-FI (A.S.I)

Juin :

- Dératisation (ABAIPRO)

Juillet & août :

- Débouchage et curage canalisation eaux usées (BAEZA) 10/07/2013
- Vérification extincteur (ADI)
- Huissier constat
- Entrée en fraude d'une famille Kosovar

Septembre :

- Départ de DELEMER Arnaud en maladie le 9 septembre 2013.
- Travaux électriques interrupteur crépusculaire (E.C.B) 12/09/2013
- Travaux électriques remplacement interrupteur temporisé (E.C.B) 12/09/2013
- Dératisation Sud Hygiène (11/09/2013)
- Peinture sanitaire commande (Balitrand)

Octobre :

- Arrivée de Monsieur BENAMAR-AISSA Gestionnaire locatif.
- Travaux électriques changement transformateur (ECB)

Novembre et décembre :

- Création d'un muret de rétention de terre sur la longueur gauche du terrain, afin de faciliter le nettoyage du caniveau et l'écoulement des eaux.
- Dératisation du site.
- Nettoyage de la fosse septiques coté bureau, celle-ci est pleine à 85 % durée de vie prévue 1.5 ans (BAEZA) 06/12/2013.
- Travaux plomberie changement électrovanne (SUD ART)

CONCLUSION

La prise en gestion de l'aire d'accueil des gens du Voyage «Le Réaltor» a permis à ALOTRA de réaliser sa première expérience et de la renforcer depuis 2005 en veillant à :

- Assurer la gestion quotidienne de l'aire d'accueil
- Etablir un programme d'actions prioritaires pour donner un sens, une vie à cet espace
- Ouvrir l'aire d'accueil sur la ville par une participation des habitants à la vie de la commune afin qu'ils soient considérés comme des citoyens à part entière.

L'animation globale déployée sur le site repose sur la notion d'action sociale tout en étant étroitement articulée avec l'activité de gestion de cette aire d'accueil et **le projet social a été accepté pour quatre ans soit pour la période de 2011-2014**. Ceci est une reconnaissance de la part de la caisse d'allocations familiales qui vient étayer le travail réalisé au Réaltor.

La gestion/animation d'une aire d'accueil passe aussi par le respect attentif du rôle des élus, référents tant dans la politique à conduire que dans les décisions de fond à prendre. Il est donc important qu'ALOTRA ne se substitue pas à ce rôle des élus, et sache autant que de besoin les informer, les solliciter et les conseiller. Cette attention doit se conjuguer avec une implication forte du gestionnaire dans ses missions.

A cet effet, une étroite collaboration continuera à être mise en oeuvre avec les services concernés de la Communauté du Pays d'Aix dans le cadre de la Délégation de Service Public qui nous a été attribuée pour la période de 2011-2017.

Néanmoins, au regard de l'expérience positive de gestion/animation de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aix en Provence, en 2013, ALOTRA confirme sa volonté initiale d'étendre son champ d'intervention au domaine de la gestion/animation des aires d'accueil.

ANNEXES

- | | |
|--|-------------|
| 1) Plaquette « Trier ses déchets » | p 56 |
| 2) Plaquettes « Les animaux sur les aires d'accueil » | p 57 |

Une question, un doute, un dysfonctionnement ?

N°Annu 0 610 00 31 10
PAYS D'AIX

<http://dechets.agglo-paysd Aix.fr>

Aire d'accueil d'Aix-en-Provence - Le Puy-Francis	
Aix Le Parc Chemin du Chêne blanc 13100 Aix-en-Provence	Ré - 120 / 30 - 120
BOUAC BEL AIR 13100 Aix-en-Provence	Ré - 120 / 30 - 120
VERTEUILLES 13100 Aix-en-Provence	Ré - 120 / 30 - 120

LES intrus QUI NE SE RECYCLENT PAS
SE JETTENT DANS VOTRE **poubelle** HABITUELLE

Emballages plastiques
- Déchets de cuisine et de cuisine
- Déchets de cuisine et de cuisine

Plastique
- Déchets de cuisine et de cuisine
- Déchets de cuisine et de cuisine

Verre
- Déchets de cuisine et de cuisine
- Déchets de cuisine et de cuisine

Cartons
- Déchets de cuisine et de cuisine
- Déchets de cuisine et de cuisine

Autres
- Déchets de cuisine et de cuisine
- Déchets de cuisine et de cuisine

Trier ses déchets, un geste pour notre environnement

Attestation d'accès en déchèterie *

PAYS D'AIX

Aletra

Attestation d'accès en déchèterie *

PAYS D'AIX

Aletra

En déposant votre verre dans les colonnes d'apport volontaire, votre geste contribue à faire progresser la recherche contre le cancer.

Chaque année la Communauté du Pays d'Aix verse à la Ligue contre le cancer 3,05 € par tonne de verre collectée sur le territoire communal.

Attestation d'accès en déchèterie *

PAYS D'AIX

Aletra

Trier ses déchets, un geste pour l'environnement, un plus pour la propreté...

Verre

Bouteilles
Pots, bocaux en verre

Emballages

Bouteilles métalliques
Bouteilles en plastique
Briques, pots cartons, cartonnages, boîtes d'œufs

Journaux / papiers

Papiers, prospectus, journaux
Magazines
Enveloppes

LES EMBALLAGES COLLECTÉS SONT TRIÉS ET ACHÉMINÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE.

Pour les autres déchets la déchèterie, le bon réflexe

À CHAQUE TYPE DE DÉCHETS - SON CIRCUIT A ÉTÉ DÉFINI

Attestation d'accès en déchèterie *

PAYS D'AIX

Aletra

Autorisations d'accès aux déchèteries du territoire de la communauté du Pays d'Aix pour une durée de 3 mois à partir du :

Volumaire maximum autorisée 1.5m³ par jour.

Signature et tampon Aletra de l'aire d'accueil obligatoire.

N° immatriculation du véhicule concerné :

Plaquette « Les animaux sur les aires d'accueil »

Annexe 02

“ Pour le bonheur de vos fidèles amis et le respect de tous, prenez soin d'eux ! ”



Renseignements
www.alotra.fr
www.agglo-paysdaix.fr

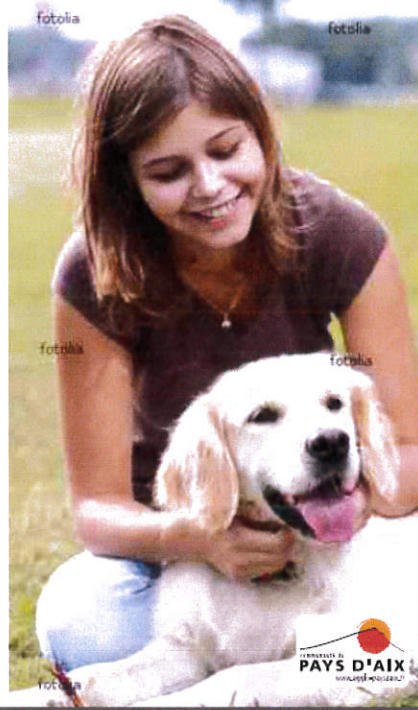
Alotra
AGGLOMERATION DE REALTOR

COMMUNAUTÉ DU
PAYS D'AIX
MAYENNE-LOIRE

COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

Les animaux sur les aires d'accueil

Mai 2012

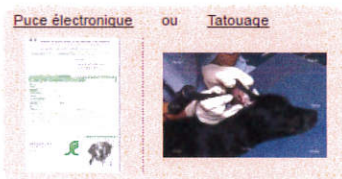


Les animaux sur les aires d'accueil

Conformément à l'Art 15 du Règlement intérieur qui vous a été remis à votre entrée, vous trouverez quelques règles complémentaires à respecter :

I. Vous devez présenter au gestionnaire de l'aire d'accueil des gens du voyage :

1. Carte d'identification de l'animal avec 2 possibilités :



2. Un délai de 3 jours vous est accordé pour vous mettre en conformité avec l'arrêté ministériel du 25 Octobre 1982 relatif à la détention des animaux, ainsi que l'article L 212-10 du Code Rural qui rend obligatoire l'identification de tout animal de plus de 4 mois.

Tout chien de 1^{re} catégorie est interdit sur le site!



3. Le carnet de santé doit être à jour des vaccins :

- carré hépatique
- leptospirose
- parvovirose

- Premier vaccin à 3 mois en 2 injections par intervalle de 2 mois puis un rappel annuel.



Attention : Sans ces vaccins votre chiot risque de mourir. Il peut également transmettre des maladies à toute votre famille. C'est pour cela qu'il est préférable que vos animaux soient vaccinés.

4. Dans l'emplacement qu'il vous sera attribué, les animaux devront avoir obligatoirement :

- Une niche réglementaire
- niche en bois adaptée à la morphologie de l'animal
- attache réglementaire sur un anneau de fixation (2m50 de long)
- à proximité de la niche doit se trouver une gamelle d'eau claire et régulièrement changée.

Ne pas se servir d'une caisse de transport comme d'une niche (manque de place et d'isolation).



II. Sevrage des chiots

1. Les chiots doivent rester auprès de leur mère pendant une période irrévocable de 3 mois.

Sinon risque de comportements pouvant être rencontrés à l'âge adulte :



- caractère agressif
- problème neurologique
- problème de santé grave

2. Stérilisation conseillée pour le bien-être et la santé de l'animal et pour la tranquillité du propriétaire pour éviter :

- un chien fugueur
- une meute de mâle autour d'une chienne en chaleur

3. Tous les combats d'animaux sont strictement interdits (exemple : chien, coq etc....)



4. Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de tuer sur l'aire d'accueil et ses abords, tout animal destiné à la consommation alimentaire (article R214-63 du code rural).



III. Intervention des services de protection

Conformément à l'Art 10 du règlement intérieur concernant le respect des règles de vie collective, la Police municipale et les services de la protection animale sont autorisés à intervenir sur les lieux.

AIRES D'ACCUEIL DE LA COMMUNAUTÉ DU PAYS D'AIX

OBLIGATIONS CONCERNANT LA DÉTENTION D'ANIMAUX

	► CONDITIONS DE DÉTENTION ARRÊTÉ DU 25 OCTOBRE 1982 ART. L234-1 À 234-5 DU CODE RURAL ART. R234-5 DU CODE RURAL		► IDENTIFICATION OBLIGATOIRE ART. L212-10; R215-35 DU CODE RURAL Amende de 4^e classe (ou plus /50€)
	► VACCINATION ET STÉRILISATION RECOMMANDÉES		► TRAITEMENTS CONTRE LES PARASITES RECOMMANDÉS
	► CHIEN ERRANT INTERDIT ART. L211-19-1 À L211-25 DU CODE RURAL ART. R622-2 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus /20€)		► DÉJECTION CANINE INTERDITE ART. R622-3 DU CODE PÉNAL Contravention 2^e classe (ou plus /50€)
	► MAUVAIS TRAITEMENT INTERDIT ART. L234-3 ET R215-4 DU CODE RURAL ART. R653-1, R654-1 et R655-1 DU CODE PÉNAL Contravention de 3^e (ou plus /450€), 4^e (ou plus /50€) ou 5^e classe (ou plus /550€)		► VENTE RÉGLEMENTÉE ART. L234-8 DU CODE RURAL ART. R215-5-1 DU CODE RURAL Contravention de 4^e classe (ou plus /50€)
	► ACTE DE CRUAUTÉ OU ABANDON INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► ABATTAGE INTERDIT ART. R214-77; R214-64 À R214-66 et R214-69 À R214-71, R215-8, R231-6 et L654-3 DU CODE RURAL Contravention de 3^e (ou plus /150€), 4^e (ou plus /750€) ou 5^e classe (ou plus /1500€)
	► COMBAT INTERDIT ART. 521-1 DU CODE PÉNAL Contravention jusqu'à 30 000€ et 2 ans d'emprisonnement		► CHIEN DE 1^{ère} OU 2^{ème} CATÉGORIE INTERDIT (réglement intérieur de l'aire d'accueil)

**TOUTE PERSONNE NE RESPECTANT PAS CES OBLIGATIONS SERA PASSIBLE
DE VERBALISATION ET DE POURSUITES JUDICIAIRES.**

**ATTENTION LA POLICE MUNICIPALE ET LES SERVICES DE LA
PROTECTION ANIMALE POURRONT INTERVENIR
À TOUT MOMENT !**

OBJET : Habitat et politique de la ville - Gens du voyage - Rapports du délégataire de la Délégation de Service Public pour l'animation et la gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'année 2013

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Communauté en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



08 JUIL. 2014